



HAL
open science

Le bénévolat, une forme d'implication politique : les activités bénévoles auprès de mineurs non-accompagnés à Lille

Domitille Roucou

► **To cite this version:**

Domitille Roucou. Le bénévolat, une forme d'implication politique : les activités bénévoles auprès de mineurs non-accompagnés à Lille. Sociologie. 2017. dumas-01702740

HAL Id: dumas-01702740

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01702740>

Submitted on 7 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Equipe pédagogique nationale Santé Solidarité

Master recherche en travail social

LE BÉNÉVOLAT, UNE FORME D'IMPLICATION POLITIQUE

Les activités bénévoles auprès de Mineurs Non-Accompagnés à Lille

Année **2017**

Auteur : Domitille ROUCOU

Directrice de mémoire : Bernadette TILLARD

Remerciements

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai cheminé dans le cadre de ce travail de recherche.

En premier lieu, je remercie les jeunes filles étrangères, les personnes bénévoles, les familles d'accueil, les professionnels, toutes les personnes avec lesquelles je me suis entretenues. Elles m'ont accordé des temps d'échanges riches, très personnels, empreints de beaucoup d'humanité.

Je remercie vivement Bernadette Tillard, ma directrice de mémoire, qui m'a accompagnée tout au long de ce travail de recherche. Non seulement les échanges ont été fructueux et constructifs, mais elle a aussi témoigné d'une disponibilité constante et d'une bienveillance sincère et positive.

J'adresse aussi un grand merci à Anaëlle Roucou pour le temps passé à la relecture, la justesse de ses retours et son soutien confiant. De même, un chaleureux merci à Laure Piketty pour la relecture.

Enfin, merci à ma famille, à Daniel, à mes amis qui ont été présents et attentifs à la progression de la réflexion et m'ont épaulé jusqu'à la fin de ce travail de recherche.

Table des matières

Liste des abréviations utilisées.....	7
Introduction.....	1
Cadre théorique.....	4
I. Les mineurs non-accompagnés.....	4
A. Qui sont les mineurs non-accompagnés en France ?.....	5
B. Cadre législatif concernant les Mineurs Non-Accompagnés (MNA).....	8
1. Textes internationaux.....	8
2. Textes européens.....	11
3. Textes législatifs français.....	13
C. Points de tensions actuel France.....	15
II. Le bénévolat.....	20
A. Les bénévoles.....	21
1. « <i>Le bénévolat n'est pas que le résultat d'une responsabilité individuelle</i> » (Nicourd S., Havard Duclos B., 2005).....	21
2. Quatre types de motivations des bénévoles.....	22
3. Les carrières bénévoles.....	24
4. Modes d'engagement :.....	26
5. Construction du rôle bénévole par les associations.....	27
B. Le bénévolat, les associations et l'État.....	28
1. L'Etat, l'acteur inévitable de la construction du travail bénévole.....	28
2. Les dimensions politiques et économiques du bénévolat.....	29
3. Glissement « vers une instrumentalisation du travail bénévole » ? (Simonet M., 2010).....	31
Méthodologie.....	34
I. Processus de l'enquête de terrain.....	34
A. Une inflexion dans l'objet de recherche.....	34
B. Le choix de la méthode employée.....	36
II. La population étudiée.....	38

A. Des acteurs aux statuts différents.....	38
B. Plusieurs organisations.....	39
C. Conditions de passation des entretiens.....	40
III. Les limites de l'enquête de terrain.....	41
Résultats.....	43
I. Implication personnelle des bénévoles.....	45
A. Point de départ de l'implication auprès des jeunes MNA.....	45
1. Qui sont les personnes interrogées ?.....	45
2. Expériences précédentes d'engagement.....	46
3. Le déclic.....	49
4. Modalités de la prise de décision.....	51
B. Comment les personnes s'impliquent ?.....	52
1. Modes d'engagement dans les pratiques bénévoles.....	53
2. Motivations des bénévoles à leur implication.....	60
3. Au-delà de l'engagement bénévole, quelles répercussions sont observées ?.....	67
II. Dimension politique du bénévolat.....	72
A. Un réseau.....	72
1. Constitution du réseau.....	73
2. Limites et freins du réseau.....	76
3. Des propositions de mise à l'abri alternatives	79
B. Rapports avec les collectivités et l'État.....	83
1. Avant d'être reconnu mineur : la condition d'étranger prime sur la minorité.....	83
2. Reconnu mineur, la suite de la galère.....	86
3. L'impression de dissension entre le département et l'État.....	90
4. Un parcours du combattant potentiellement dommageable pour les jeunes.....	91
5. Les liens avec les pouvoirs publics en pratique.....	95
6. L'expertise (in)exploitée du réseau bénévole.....	102
7. L'« à-côté » de l'activité professionnelle.....	106
C. Suites de l'implication bénévole dans l'aide aux jeunes MNA.....	110
Conclusion.....	115

L'implication bénévole auprès des MNA comporte une dimension politique.....	115
La participation conjugée aux principes de l'économie sociale et solidaire.....	117
Le travail social et les initiatives citoyennes.....	120
Bibliographie.....	123
Annexes.....	133
1. Thèmes pour les entretiens avec les familles d'accueil bénévoles.....	133
2. Thèmes pour les entretiens avec les bénévoles et les professionnels.....	134
3. Retranscription d'un entretien avec R. et S., famille d'accueil bénévole d'une jeune fille MNA	136
4. Présentation des personnes rencontrées.....	162

Liste des abréviations utilisées

APJM :	Contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
CAARUD :	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
CAO :	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAOMI :	Centre d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés
CASNAV :	Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage
CIO :	Centre d'Information et d'Orientation
CMU :	Couverture Maladie Universelle
EMA :	Evaluation et Mise à l'Abri (dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes se présentant comme Mineur Non-Accompagné, géré par un groupement d'associations en délégation de service public)
HCR :	Haut Commissariat aux Réfugiés
MECS :	Maison d'Enfants à Caractère Social
MIE :	Mineur Isolé Etranger
MNA :	Mineur Non-Accompagné
OQTF :	Obligation de Quitter le Territoire Français
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Le terme actuel Mineur Non Accompagné (MNA) a été choisi pour dénommer les jeunes dans ce travail d'enquête. Cependant, lorsque les personnes rencontrées emploient l'ancien terme Mineur Isolé Etranger (MIE), il a alors été conservé tel quel dans les citations d'entretiens.

Introduction

Les arrivées de personnes migrantes en Europe s'accroissent depuis le courant de l'année 2015. Les chiffres de demandes d'asile recensés par le Parlement européen font état de 626 960 demandeurs en 2014 et une augmentation de plus de 100 % pour l'année suivante : 1 321 600 demandeurs en 2015¹. Pour l'année 2016, une légère baisse des demandes d'asile dans l'Union Européenne est constatée, soit 1 259 955 personnes en demande d'asile. Ces arrivées croissantes sont perçues et désignées communément sous le terme de « crise migratoire ». Sujet de nombreux débats, elles engendrent préoccupations des dirigeants et des populations et génèrent des politiques communautaires restreignant les possibilités d'entrées et de séjour des personnes étrangères dans les pays de l'Union.

Parmi les personnes arrivant, seules, en famille, en couple, se trouvent aussi des enfants migrant seuls. Dénommés mineurs non-accompagnés (MNA) en France ou *unaccompanied minors* dans les textes européens, ces enfants représentent une catégorie récente de personnes migrantes. Identifiés dans les années 90 en France, ils interpellent les contours, le contenu et l'application des politiques publiques, se situant en effet au carrefour de plusieurs domaines du droit, parfois contradictoires entre eux : protection de l'enfance, droit des étrangers, dispositifs de représentation légale. Cependant, en France, la protection de l'enfance a un caractère universel, c'est-à-dire qu'elle concerne tous les enfants présents sur le territoire, quelle que soit leur nationalité.

Le sujet de l'accompagnement des Mineurs Non-Accompagnés m'intéresse depuis la découverte de ce nouveau public de l'action sociale pendant ma formation d'éducatrice spécialisée. A l'occasion d'un travail de groupe en sociologie, nous nous sommes penchés sur le cadre réglementaire de leur prise en charge en France et sur les questions soulevées par leur accompagnement en Maison d'Enfants à Caractère Social. J'ai ensuite mené en première année de Master Sciences de l'éducation une étude sur la prise en charge des jeunes MNA en France, au Portugal et en Suède, curieuse des adaptations des politiques d'action sociale et de

1 PARLEMENT EUROPÉEN, Journée mondiale des réfugiés : la crise migratoire en chiffres, 20 juin 2017, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20160616STO32440/journee-mondiale-des-refugies-la-crise-migratoire-en-chiffres> consulté le 06/11/2017

l'ajustement des pratiques des travailleurs sociaux avec ces jeunes ayant des profils nouveaux, différents des jeunes ordinairement accueillis en MECS. A partir de visites de lieux d'accueil et d'entretiens avec les travailleurs sociaux, j'ai essayé de comprendre leur perception de l'accompagnement socio-éducatif des jeunes.

Dans le cadre du Master 2 Recherches en Travail social, je souhaitais continuer à réfléchir au sujet des MNA. J'ai envisagé en premier lieu d'approfondir la connaissance des parcours de jeunes filles MNA. Ces dernières sont en effet minoritaires parmi l'ensemble des jeunes arrivants : 5,1 % de jeunes filles contre 94,9 % de jeunes garçons se présentant comme MNA en France en 2016². Leurs trajectoires font peu l'objet d'études, comparativement aux jeunes garçons. Néanmoins, au fur et à mesure du travail de terrain à Lille, je me suis rendue compte du rôle des associations et de la mobilisation bénévole à l'œuvre pour accueillir et prendre en charge les jeunes MNA.

Le département du Nord connaît un accroissement de jeunes se présentant comme Mineur Non Accompagné³. Alors qu'en 2015, 591 jeunes se sont fait connaître auprès des services chargés de l'évaluation de la situation des jeunes MNA, ils étaient 930 en 2016. Les estimations évaluent pour l'année 2017 une arrivée de 1300 jeunes. Ils sont originaires majoritairement de Guinée, du Mali et d'Afghanistan. Bien que les services de protection de l'enfance mettent en œuvre progressivement des modalités d'accueil pour ces jeunes, ces dernières n'apparaissent pas suffisantes pour prendre en charge le nombre croissant de jeunes arrivants. En juillet 2015, une trentaine de jeunes se présentant comme MNA sans solution d'hébergement s'est installée dans un parc public à Lille, rendant ainsi visible leur situation problématique. Des associations et des personnes bénévoles ont commencé à se mobiliser pour les soutenir et répondre à leurs besoins de base (alimentation, hygiène, santé).

Ce type d'interventions de la société civile en aide aux personnes migrantes essaime sur tout le territoire français dans des associations, des collectifs, des lieux de culte ou individuellement. La base de donnée collaborative Sursaut Citoyen, initialement créée par plusieurs associations dont Emmaüs, La Cimade, le CCFD-Terre Solidaire etc., répertorie

2 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d'activité 2016, mission Mineurs*

Non Accompagnés, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

3 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD, *Recueil des actes administratifs du département du nord, numéro 2017-2018, Août, délibération n°2.3 – DEFJ/2017/254* [en ligne] [<https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2017-08/r2017-18.pdf>]

progressivement depuis le printemps 2017 ces différentes initiatives citoyennes de soutien et d'accueil des personnes migrantes (1096 initiatives recensées au 1^{er} novembre 2017⁴). L'objectif de cette plate-forme est de rendre visible ces actions et promeut l'accueil et la solidarité pour les personnes étrangères. La mobilisation bénévole auprès des MNA à Lille emprunte ce mouvement solidaire constaté dans plusieurs autres villes de France.

Afin d'étudier l'activité bénévole en faveur des MNA à Lille, j'ai adopté une approche longue d'implication sur le terrain dans les associations et collectifs. Par des entretiens semi-directifs avec les personnes engagées dans ces associations et collectifs, j'ai souhaité comprendre leurs perceptions de leur activité : des ressorts de leur engagement à leurs interactions dans l'espace public et avec les services publics. Le travail d'enquête a cheminé entre l'implication sur le terrain, des conférences et journées d'études consacrées à la situation des MNA en France, l'étude de textes, de rapports et d'ouvrages traitant des mineurs non-accompagnés et de la notion de bénévolat.

Avant de développer l'analyse de l'implication bénévole auprès des mineurs non-accompagnés à Lille, un cadrage théorique aborde en premier lieu la situation des mineurs non-accompagnés en Europe et en France, certaines caractéristiques de leurs profils et les textes réglementaires les concernant, puis il examine la notion de bénévolat à travers les motivations, les pratiques des personnes bénévoles et la dimension politique du bénévolat. Une explication méthodologique permet ensuite de retracer le cheminement de la réflexion et les méthodes employées pour mener ce travail d'enquête.

La première partie des résultats s'attache à la compréhension de l'implication personnelle des bénévoles, leurs parcours, les mobiles et les motivations de leur engagement et les pratiques développées. La deuxième partie étudie les éléments témoignant de la dimension politique de cette mobilisation bénévole.

⁴ <https://sursaut-citoyen.org/> consulté le 01/11/2017

Cadre théorique

Ce travail de recherche porte sur l'implication de bénévoles auprès des Mineurs Non-Accompagnés (MNA) dans la ville de Lille. Il s'est penché sur les motivations des personnes à s'engager dans des activités bénévoles et sur la dimension politique de ces dernières. Dans un premier temps, une présentation des MNA permet de percevoir certaines caractéristiques de ce public récent de l'action sociale et de comprendre le contexte réglementaire qui les concerne en France. Puis, dans un deuxième temps, afin d'étayer l'analyse des résultats de l'enquête à propos de l'implication bénévole, nous nous intéressons à la notion sociologique de bénévolat.

I. Les mineurs non-accompagnés

Phénomène migratoire identifié dans les années 1970, l'arrivée de migrants spécifiques, les mineurs non-accompagnés, est en constante augmentation depuis la fin des années 1990. La plupart des pays européens sont concernés par l'arrivée de ces jeunes. D'après un rapport délivré au Parlement Européen en 2011, environ 100 000 mineurs non-accompagnés vivaient dans l'Union Européenne. Un rapport du conseil de l'Europe⁵ dénombre l'arrivée de 96 465 enfants non accompagnés en demande d'asile dans l'Union Européenne sur la seule année 2015. Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, rapporte en 2016 une baisse de leurs arrivées : ils étaient 63 300 mineurs non accompagnés en demande d'asile sur l'année 2016⁶. Ces chiffres ne sont que des estimations : en effet les seuls documents fiables à ce jour sont les demandes d'asiles et les documents de prise en charge par la protection de l'enfance. Hors, tous les mineurs non-accompagnés ne sont pas demandeurs d'asile et certains ne sont pas pris en charge par les services d'action sociale.

5 CONSEIL DE L'EUROPE, *Rapport thématique sur les enfants migrants et réfugiés préparé par le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés*, Documents d'information SG/Inf(2017)13, mars 2017, https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016806fdccb consulté le 21.10.2017

6 EUROSTAT, *Communiqué de presse, Demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés, 80/2017*, 11 mai 2017, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8016701/3-11052017-AP-FR.pdf/0bea0c3f-d5d2-42d1-947b-23ca50ba8e2a> consulté le 21.10.2017

L'appellation « mineur non-accompagné » désigne généralement un enfant de moins de 18 ans arrivant dans un Etat européen non-accompagné par un représentant légal. Ces jeunes arrivent de différentes parties du monde pour diverses raisons que nous tenterons de cerner en nous intéressant à la littérature les concernant.

Nous brosserons dans un premier temps le portrait des mineurs non-accompagnés arrivant en France, tout en gardant une certaine prudence quant à ces informations étant donné que leurs caractéristiques, ne serait-ce que le pays d'origine, peuvent différer en fonction du pays de l'Union Européenne dans lequel ils arrivent et souhaitent s'installer. Puis, nous nous pencherons sur le cadre légal et les politiques qui les concernent, partant des textes internationaux pour en arriver aux textes français. Enfin, une dernière partie s'attardera sur les différents points de tensions et de questionnements relatifs à leur accueil et prise en charge repérés sur le territoire français.

A. Qui sont les mineurs non-accompagnés en France ?

Le nombre de jeunes mineurs non-accompagnés en France s'accroît depuis quelques années. Ils étaient ainsi estimés en 2004 à 2500, puis en 2010, entre 4000 et 8000, à 13 008 au 31 décembre 2016 et avec une prévision de 25 000 jeunes MNA pris en charge au 31 décembre 2017⁷. La mission Mineurs Non-Accompagnés de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE) a recensé 8054 situations de personnes se présentant comme mineures non accompagnées sur l'année 2016⁸.

Selon le rapport 2016 de la Mission Mineurs Non-Accompagnés, il y aurait 94,9 % de garçons et 5,1 % de filles. En ce qui concerne l'âge des jeunes, la part des jeunes âgés de plus de 16 ans représente 58 % du total des jeunes mineurs non-accompagnés pris en charge par la protection de l'enfance. Les caractéristiques des jeunes MNA pris en charge en protection de l'enfance évoluent sensiblement, une baisse des arrivées des jeunes filles est notamment

7 DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

8 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d'activité 2016, mission Mineurs Non Accompagnés*, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

constatée. Ainsi, au 31 mai 2014, il y avait 13 % de filles et 87 % de garçons. La part des jeunes âgés de 16 ans et plus était similaire à celle de 2016, soit 59 %⁹.

Les pays de provenance de ces jeunes sont variés, les plus représentés dans les statistiques disponibles sont les pays d’Afrique (Afrique subsaharienne et Maghreb), soit 71 % des jeunes ayant été pris en charge en 2016. Les jeunes originaires d’Asie représentent, en 2016, 20 % des jeunes pris en charge et les jeunes d’Europe 8 %. Il y a 1 % de jeunes dont l’origine est inconnue¹⁰.

Afin d’approfondir la connaissance des jeunes, des auteurs ont étudié les raisons de leur migration. A partir d’une enquête réalisée auprès d’intervenants sociaux de Conseils Généraux et de Maisons d’Enfants à Caractère Social et de mineurs isolés rencontrés dans des accueils de jour et des permanences associatives, la sociologue Angéline Etiemble a élaboré en 2002 une première typologie constituée de cinq profils de jeunes. Puis, Angéline Etiemble et Omar Zanna ont conduit une nouvelle enquête en direction des Mineurs Isolés Etrangers et ajouté deux profils à la typologie initiale.

Ainsi, ils distinguent sept catégories de jeunes à partir des raisons du départ de leur pays¹¹ :

- les jeunes **exilés** : ils fuient une région en guerre, des persécutions, des traditions oppressantes...
- les jeunes **mandatés** : encouragés ou forcés par leur famille à aller en Europe pour étudier, travailler et envoyer de l’argent à la famille dans le pays d’origine.
- Les jeunes **exploités** : victimes de la traite des êtres humains et de réseaux mafieux (prostitution, activités illicites, de mendicité, etc.)

9 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport d’activités du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, Dispositif national de mise à l’abri, d’évaluation et d’orientation des mineurs isolés étrangers*, [en ligne] Ministère de la Justice, mai 2014 [http://www.justice.gouv.fr/publication/mna/ra_dispositif_mie.pdf]

10 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d’activité 2016, mission Mineurs Non Accompagnés*, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

11 ETIEMBLE Angéline, ZANNA Omar, *Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner, Synthèse* Convention de Recherche n°212.01.09.14 Topik/ Mission de Recherche Droit et Justice, juin 2013

- les jeunes **fugueurs** : des jeunes, qui à cause de conflits avec leur famille ou leur entourage, fuguent et traversent les frontières
- les jeunes **errants** : des enfants souvent déjà dans la rue qui traversent les frontières
- les jeunes **rejoignants** : des jeunes qui cherchent à retrouver un parent
- les jeunes **aspirants** : ils recherchent de meilleures conditions de vie, ils sont engagés dans une forme de quête personnelle pour se réaliser comme individu grâce à la migration

En 2016, Angelina Etiemble ajoute elle-même un nouveau profil de mineur isolé étranger : celui du « *mineur aspirant* » (Etiemble A., 2016). Elle le décrit comme un jeune en quête d'un climat social favorable et d'un épanouissement personnel.

En complément de cette typologie couramment utilisée sur le sujet des MNA, le profil des « *jeunes insolites* » est introduit par Dieudonné Kobanda Ngbenza. Docteur et maître de conférence en sociologie et éducateur spécialisé, il a mené une étude longitudinale de mineurs non-accompagnés dans différentes MECS d'Alsace et de région parisienne. Selon lui, ces jeunes « *insolites* » se retrouvent en Europe, envoyés par leur famille comme leçon de vie ou pour les mettre à l'écart d'héritages importants, mais ils souhaitent repartir au plus vite chez eux. Néanmoins, ils constituent une part minime des jeunes MNA arrivant en France, la majorité venant pour s'installer durablement en Europe.

Dans le but d'outiller les acteurs de terrain en contact de ces jeunes et de leur permettre d'adapter leur accompagnement socio-éducatif, Dieudonné Kobanda Ngbenza propose ensuite un autre éclairage sur les profils des jeunes migrants en les distinguant plutôt à partir du mode de vie antérieur à l'émigration et des compétences qu'ils ont déjà pu acquérir dans leur pays : les « *émancipés* » et « *les non-émancipés* » (Kobanda Ngbenza D., 2016). Les enfants isolés étrangers « *émancipés* » étaient déjà autonomes et indépendants de leur famille dans leur pays d'origine, tels que par exemple les anciens enfants soldats, les enfants de la rue, les enfants devant travailler très jeunes. Les jeunes isolés étrangers « *non-émancipés* » étaient dans leur pays encore sous tutelle et protection parentales. Cette distinction faite à propos du mode de

vie et de l'environnement social avant l'émigration semble, selon l'auteur, constituer un outil intéressant pour mieux cerner la personnalité du jeune à son arrivée en France et pour adapter et enrichir le travail d'accompagnement proposé par les éducateurs.

L'enquête longitudinale auprès des jeunes MNA réalisée par Dieudonné Kobanda Ngbenza souligne la détermination de ces jeunes à rester en France et réussir leur insertion socio-professionnelle. L'auteur s'appuie sur le concept de cours d'action stratégique développée par Catherine Delcroix pour le mettre en lien avec les efforts déployés par les jeunes, notamment en direction de l'école. Le cours d'action est définie par Catherine Delcroix comme « *une séquence d'actions se déroulant dans une temporalité moyenne ou longue dont la cohérence et la continuité découlent d'un projet visant soit à atteindre un objectif donné soit à prévenir l'occurrence d'un événement négatif* » ; il devient stratégique « *si les efforts de l'acteur sont adéquats, si les moyens mobilisés par lui sont bien choisis, si une réflexion cohérente accompagne le cours d'action.* » (Delcroix C. in Kobanda Ngbenza D., 2016) L'objectif des jeunes enquêtés est de pouvoir s'installer durablement en France, ils mobilisent donc tous les moyens possibles pour espérer avoir des papiers, dont le premier est la grande motivation à réussir et à se surpasser dans leur scolarité. « *Un mineur isolé étranger est censé se comporter en stratège* » (Kobanda Ngbenza D., 2016).

Par ailleurs, plusieurs textes internationaux, européens et nationaux sont susceptibles d'être sollicités et utilisés quant à la définition, à la protection et aux droits des mineurs isolés étrangers ainsi qu'aux procédures et pratiques auxquelles ils peuvent être confrontés en fonction des champs à partir desquels ils sont considérés : enfance, isolement, extranéité. Les textes peuvent être parfois contradictoires, plus ou moins nuancés, se chevaucher et conseiller des pratiques et procédures différentes.

B. Cadre législatif concernant les Mineurs Non-Accompagnés (MNA)

1. Textes internationaux

Plusieurs textes et organes internationaux encadrent et définissent les droits des jeunes MNA, comme être humain, étranger et enfant.

La déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée et signée par les Nations Unies en 1948, est un texte international de référence. Elle édicte les droits humains fondamentaux et les libertés fondamentales.

En 1951, est créé le Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) des Nations Unies. Il remplace deux précédentes institutions créées à la fin de la Seconde Guerre Mondiale destinées à apporter aide et assistance à toutes les personnes déplacées et réfugiées (l'Organisation Internationale pour les Réfugiés et l'Administration des Nations Unies pour le Secours et la Réhabilitation). Le H.C.R. est mandaté pour diriger et coordonner l'action internationale en vue de protéger les réfugiés. Ses trois fonctions principales sont : sauvegarder les droits des réfugiés, s'assurer que chacun puisse exercer le droit de demander l'asile et trouver un lieu sécurisé dans un autre Etat et aider les personnes apatrides¹².

En 1951, est aussi adoptée à Genève la Convention Relative au Statut de Réfugié, base principale de travail du H.C.R. En sus de la définition du statut de réfugié, elle définit ses droits ainsi que les obligations légales des États à son égard. Le protocole adjoint, signé en 1967 à New-York, élimine les restrictions initiales temporelles et géographiques de la Convention. Une personne réfugiée est ainsi actuellement définie comme « *toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité.* »¹³. Un autre outil important du travail du HCR et des Nations Unies est la Convention contre la Torture et autres Traitements et Punitions cruels, inhumains et dégradants, signée en 1984.

L'UNESCO propose de définir une personne migrante comme « *toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays* »¹⁴. Cette conception, relativement large, est

12 HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Notre Mandat*, <http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/mandat> consulté le 26/10/2017

13 HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Note sur la détermination du statut de réfugié en vertu des instruments internationaux EC/SCP/5*, 24 août 1977, <http://www.unhcr.org/fr/excom/scip/4b30a5972c/note-determination-statut-refugie-vertu-instruments-internationaux.html> consulté le 23/11/2016

14 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Migrant/migration*, <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international->

complétée par une définition en creux de la personne migrante selon un rapporteur de l'ONU sur les droits humains des migrants en 2002 : une personne qui, en raison de sa nationalité et de son absence de reconnaissance de statut par l'Etat dans lequel elle se trouve, ne bénéficie pas de la protection juridique de cet Etat d'accueil¹⁵.

En 1985, les Nations Unies se munissent d'un texte essentiel pour la défense et la lutte pour les droits des enfants : la convention internationale des Droits de l'Enfant. Ratifiée par 195 Etats, cette Convention est la base du travail de l'UNICEF, l'agence de l'ONU en charge de la défense et de la promotion des droits des enfants depuis 1946. L'article 20 concerne tout particulièrement le cas des mineurs non-accompagnés pour lesquels une protection est nécessaire :

« **Art.20** : 1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.

2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale. »¹⁶

Le H.C.R. définit en 1997 comme étant un Mineur Etranger Non-Accompagné « *une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire*¹⁷. »

Les textes internationaux cités définissent et décrètent les droits de protection des personnes migrantes, ainsi que ceux des enfants migrants seuls.

[migration/glossary/migrant/](#) consulté le 01/10/15

15 RODRIGUEZ PIZARRO Gabriela, Special Rapporteur of the Commission on Human rights in A/57/292, *Human rights of migrants, Note by the Secretary-General*. 9 August 2002

https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/un/57/A_57_292_en.pdf consulté le 01/10/2015

16 cité dans RONGE Jean-Luc, *La prise en charge des mineurs non accompagnés / mineurs isolés – principales dispositions actualisées- novembre 2016*, Journal du Droit des Jeunes n° 358, 359 et 360, octobre, novembre, décembre 2016

17 HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non-accompagnés en quête d'asile*, février 1997, <http://www.refworld.org.ru/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47440c932> consulté le 26/10/2017

2. Textes européens

Dans les années 80, l'Union Européenne adopte un ensemble de mesures et de politiques communes concernant l'asile et l'immigration. En 1985, les accords de Schengen puis en 1995 la convention de Schengen instituent la libre circulation des personnes entre les pays membres et renforcent le contrôle et l'entrée aux frontières externes de l'espace Schengen en mettant notamment en place des politiques communes de visa.

La Résolution de Londres adoptée lors du Conseil européen du 01^{er} décembre 1992 introduit trois nouveaux critères relatifs à la demande d'asile :

- demande « manifestement infondée », c'est à dire que les motifs invoqués ne relèvent pas de l'asile, la demande n'est pas crédible ou pas personnalisée ou la demande apparaît frauduleuse¹⁸,
- pays d'origine où il n'y a pas de risque sérieux de persécution,
- pays tiers dans lequel le demandeur d'asile a transité et dans lequel il peut être renvoyé.

En 1990, la Convention de Dublin, puis la Régulation Dublin en 2003, établissent des critères communs pour déterminer quel Etat membre est responsable de l'examen de la demande d'asile. Un des objectifs de cette Régulation est d'éviter les demandes multiples dans différents Etats. Ainsi, en 2000, le Système Eurodac permet d'identifier les demandeurs d'asile et les immigrants illégaux : en comparant les empreintes digitales, le système détermine si un demandeur d'asile ou un immigrant illégal a auparavant demandé l'asile dans un autre Etat membre ou si le demandeur d'asile est entrée dans l'Union Européenne illégalement.

En 1999, le Conseil Européen à Tampere et en 2002, l'Union Européenne à Séville décident d'une immigration choisie et déterminent des politiques d'asile en lien avec les besoins économiques et démographiques de l'Union Européenne.

L'Union Européenne propose une définition des mineurs non-accompagnés dans la Résolution du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers : « *tous*

18 UNION EUROPEENNE, Critères de rejet des demandes d'asile infondées, 1992, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A133102> consulté le 26/10/2017

*les nationaux des pays tiers de moins de 18 ans qui entrent dans le territoire des Etats Membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux par effet de la loi ou de fait, et tant qu'ils ne soient pas effectivement à charge d'une telle personne*¹⁹ ». Cette définition ainsi que les directives proposées pour l'accueil des MNA sont établies comme normes minimales qui ne viendraient pas interférer en cas de dispositions plus favorables en droit interne. Quant au Conseil de l'Europe, il définit, en juillet 2007, les MNA comme « *les mineurs migrants non-accompagnés qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine, quel que soit leur statut, indépendamment de la cause de leur migration*²⁰. » Au contraire de la définition proposée par l'Union Européenne, celle du Conseil de l'Europe inclut la possibilité de mineur non-accompagné en provenance de pays membres de l'Union Européenne. Ces deux textes décrètent la mise en œuvre de la protection pour un enfant isolé dans les États membres.

En 2004, une directive européenne relative aux conditions de reconnaissance du statut de réfugié et les droits attachés distingue deux catégories de personnes : les personnes pouvant bénéficier du statut de réfugié selon la convention de Genève de 1951 et les personnes pouvant bénéficier d'une « protection subsidiaire » car elles risquent la peine de mort, la torture ou sont personnellement menacées dans une situation de guerre civile.

Le règlement Dublin est retoqué en 2013 sous le nom « Règlement Dublin III » ; il confirme la répartition des responsabilités des États membres en ce qui concerne l'asile au sens de la Convention de Genève et ajoute dans son application les demandeurs d'une « protection internationale » selon l'Union Européenne. Par ailleurs, dans le règlement Dublin III les mineurs non-accompagnés, ainsi que les demandeurs dont les membres de la famille sont bénéficiaires ou demandeurs d'une protection internationale dans l'espace Dublin, peuvent bénéficier de la clause humanitaire qui permet aux Etats de déroger aux critères pour des raisons familiales²¹. Pour les mineurs non-accompagnés qui ne rejoignent pas un parent ou un

19 CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, *Résolution du Conseil du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers*, Journal officiel n° C 221 du 19/07/1997 p. 0023 – 0027 http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.1997.221.01.0023.01.FRA consulté le 28/10/2017

20 CONSEIL DE L'EUROPE, *Recommandation CM/REC (2007) du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés*, [en ligne] 12 juillet 2007,

[https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/Source/Recommandations/Recommandation%20CM%20Rec_2007_9_fr.pdf]

21 MAIANI Francesco, *Dublin III entre avancées et statut quo*, revue *Vivre Ensemble*, no. 146, février 2014 www.asile.ch/2014/04/07/dublin-iii-entre-avancees-et-statu-quo/ consulté le 23/01/2017

proche dans un autre pays de l'UE, alors l'État membre responsable est celui dans lequel ils introduisent leur demande de protection.

Le dispositif des *hotspots* a été mis en place en septembre 2015 par l'Union Européenne, confrontée depuis 2014 à des arrivées importantes de personnes migrantes notamment sur les côtes grecques et italiennes. Ce dispositif basé aux frontières grecques et italiennes doit permettre la relocalisation, et donc la répartition plus équitable dans les pays membres de l'UE, des personnes « ayant un besoin manifeste de protection internationale ». Il contourne donc le règlement Dublin III mais seulement pour les personnes détentrices d'une certaine nationalité, à savoir les personnes possédant la nationalité pour laquelle le taux d'accord de protection internationale est égal ou supérieur à 75 %. Elles pourront être relocalisées dans un autre Etat de l'Union Européenne en fonction de quotas décidés pour chaque Etat ; soit, en juin 2016, les nationalités syriennes, irakiennes, érythréennes, centrafricaines²².

Le dispositif des *hotspots* concerne l'ensemble des personnes migrantes, donc par conséquent aussi les jeunes mineurs non-accompagnés.

3. Textes législatifs français

Au croisement de trois domaines juridiques, les mineurs non-accompagnés dépendent de la protection de l'enfance en tant qu'enfant, des lois relatives à l'immigration et aux politiques d'asiles en tant qu'étranger et, en tant que mineur isolé, des textes régissant la représentation légale. Les mineurs non-accompagnés sont donc en France soumis à des politiques juridiques différentes, qui ne sont pas toujours cohérentes entre elles, impliquent des acteurs et des institutions distincts et peuvent parfois causer des conflits d'intérêts. Néanmoins, s'ils sont reconnus mineurs, ils doivent être protégés et pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En France, la loi affirme que « *tout mineur étranger présent sur le territoire national sans référent légal est potentiellement un mineur en danger* » (loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance), le mineur étranger sans représentant légal doit donc être considéré comme un enfant en danger au titre de l'article 375 du Code Civil . La loi de réforme de la

²² CIMADE, *Rapport d'observation, Frontières européennes, défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile*, juin 2015, La Cimade

protection de l'enfance du 14 mars 2016 répète la nécessaire protection des enfants non-accompagnés : « *La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge.*²³ ». La protection de l'enfance s'applique sans distinction de nationalité sur le territoire français, donc un enfant étranger bénéficie de la même protection et des mêmes droits qu'un enfant français (cf article L111-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

A partir de 2011, le nombre de jeunes MNA croît continuellement. Des tensions se développent entre l'État et les départements, ces derniers décrivent le manque de moyens humains et financiers pour assurer la prise en charge de cette nouvelle population et menacent l'État de ne plus accueillir les MNA tant qu'il persiste à ne pas s'engager. En mai 2013, la circulaire « relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers », dite circulaire Taubira (du nom de la garde des Sceaux en poste en 2013), clarifie les procédures d'accueil des MIE, impose à l'État de prendre en charge financièrement les cinq jours officiels d'accueil d'urgence des jeunes et instaure une répartition géographique des MIE afin d'instaurer plus d'équité entre les départements. Une cellule nationale dirigée par la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée d'effectuer cette répartition. Remise en cause par le Conseil d'État en janvier 2015 la jugeant non conforme à l'intérêt de l'enfant, la répartition nationale a été partiellement invalidée jusqu'à ce que la loi de réforme de la protection de l'enfance du 14 mars 2016 la légalise. Le décret du 24 juin 2016 fixe les modalités d'évaluation de la situation des MNA et les conditions de la répartition sur le territoire, en tenant compte non seulement de la proportion des personnes âgées de 19 ans et moins recensées dans le département et du nombre de MNA confiés par décision judiciaire au service de l'aide sociale à l'enfance et toujours pris en charge au 31 décembre de l'année précédente²⁴.

En 2016, la terminologie pour désigner les jeunes change : auparavant nommés Mineurs Isolés Etrangers ils sont désormais dénommés Mineurs Non-Accompagnés. En 2010, le

23 LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, JORF n°0063 du 15 mars 2016, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id> consulté le 21.10.2017

24 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d'activité 2016, mission Mineurs Non Accompagnés*, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

rapport de la sénatrice Isabelle Debré avait mis en avant la notion d'isolement sur celle de l'extranéité afin de marquer le nécessaire besoin de protection de ces jeunes. En 2016, le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas a préféré que soit employée en France la même appellation que celle en vigueur dans la plupart des instances et pays européens, soit celle de Mineur Non Accompagné²⁵.

En octobre 2016, le campement de la Lande de Calais est évacué, les personnes migrantes qui cherchaient à rejoindre l'Angleterre sont envoyées dans des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). Les MNA présents à Calais sont envoyés sur tout le territoire français dans des Centres d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs (CAOMI), structures temporaires d'accueil d'urgence qui ne relèvent pas du droit commun de la protection de l'enfance. Au 18 avril 2017, sur 1922 jeunes envoyés dans les CAOMI, 515 ont été transférés vers le Royaume Uni et l'Irlande, 194 ont été orientés vers un service de protection de l'enfance, 333 ont été évalués majeurs et redirigés vers des CAO, 709 avaient fugué et 158 étaient encore accueillis en CAOMI²⁶.

C. Points de tensions actuel France

Plusieurs sujets sont questionnés aujourd'hui par les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs à propos de la problématique des jeunes MNA ; dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons sur trois points :

- l'interpellation accrue des départements à une intervention plus soutenue de l'État,
- les tests osseux pratiqués pour évaluer l'âge des jeunes,
- et une mise à l'abri de moindre qualité décriée par différents acteurs.

La protection de l'enfance est une compétence des départements depuis la décentralisation initiée dans les années 80. Néanmoins, concernant ce nouveau public les heurts sont réguliers entre Etat et départements. En effet, à partir de 2011, plusieurs départements (Seine Saint-

25 JAMET Ludovic, KERAVEL Elsa, (coord.), Observatoire National de la Protection de l'Enfance, *Mineurs non-accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, février 2017, La documentation française

26 DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

Denis, Bas-Rhin, Mayenne) ont à tour de rôle publié des arrêtés stipulant la suspension de l'accueil de jeunes MNA sur leur territoire. Ils la justifiaient par la hausse des demandes, une saturation des lieux d'accueil et une baisse des moyens. Cette crise a abouti au financement des cinq premiers jours d'accueil des jeunes MNA par l'État, décidé par la circulaire Taubira de 2013 et confirmé par la loi de protection de l'enfance de mars 2016. Toutefois, le coût de la prise en charge de ces jeunes est régulièrement brandi par les conseils départementaux pour solliciter une implication financière plus importante de l'État.

Par ailleurs, l'Association des Départements de France a récemment contesté la mission de l'évaluation de la situation des MNA, notamment de leur âge, en soutenant que cela relevait d'une compétence de l'état civil des personnes et donc de l'État. Le Conseil d'État a rejeté en juin 2017 ce recours, soulignant qu'il ne s'agissait pas de déterminer une date de naissance mais d'évaluer la vraisemblance des propos de la personne se déclarant mineure²⁷. Cependant, le 20 octobre 2017, le Premier Ministre actuel, Edouard Philippe, a annoncé à l'Assemblée des Départements de France que l'État prendrait en charge l'évaluation de la minorité des jeunes et leur hébergement jusqu'à ce que leur statut de MNA soit confirmé²⁸.

Le rapport de février 2017 de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) constate effectivement les difficultés des services départementaux à mettre en œuvre pleinement leur mission de protection pour les MNA : ils doivent en effet gérer la prise en charge des jeunes alors qu'ils ne maîtrisent pas les outils et services administratifs relatifs à la reconnaissance du statut de MNA, à la régularisation administrative à leur majorité, à leur accès à l'autonomie financière, au marché du travail qui sont des compétences gérées par d'autres institutions²⁹. Par ailleurs, le statut MNA n'est pas acquis une fois pour toutes ; même s'il a été reconnu par un juge des enfants par exemple, il peut être remis en cause par d'autres instances : le juge aux affaires familiales, le juge des tutelles, le service de protection de l'enfance gardien ou celui auquel le jeune a été confié suite à la réorientation décidée par la cellule nationale de la PJJ. Ces différents éléments ne sécurisent pas la mise en œuvre de l'

27 ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, « Le Conseil d'État valide la clef de répartition des mineurs isolés étrangers », n°3018, 07 juillet 2017, <http://www.infomie.net/spip.php?article3902> consulté le 23.10.2017

28 EXPRESS.FR, *Édouard Philippe tente de calmer la grogne des départements*, Express.fr, 20 octobre 2017, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/edouard-philippe-tente-de-calmer-la-grogne-des-departements_1954357.html consulté le 28/10/2017

29 JAMET Ludovic, KERAVEL Elsa, (coord.), Observatoire National de la Protection de l'Enfance, *Mineurs non-accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, février 2017, La documentation française

accompagnement socio-éducatif et sont des sujets d'inquiétudes autant pour les jeunes que pour les intervenants éducatifs. Ce rapport observe de plus le besoin manifeste de ces derniers en termes de formations, de connaissances et d'outils adaptés à la prise en charge de ce public récent de la protection de l'enfance.

Pour évaluer la situation et la minorité de la personne, les évaluateurs conduisent des entretiens sur six thèmes, fixés par l'arrêté du 17 novembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille : l'état-civil, la composition familiale, la présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, l'exposé des motifs de départ et présentation du parcours migratoire, les conditions de vie depuis l'arrivée en France et le projet de la personne. S'ajoute généralement à l'entretien, bien que non obligatoire, une expertise des documents de la personne par la Police aux Frontières pour vérifier leur authenticité. Lorsque le jeune n'a pas de document en sa possession ou que ces derniers sont contestés, il est fréquemment demandé par le parquet une expertise osseuse en cas de doute sur son âge. Cette méthode ne permet pas de déterminer avec exactitude l'âge d'une personne, il est d'ailleurs admis une marge d'erreur de 18 mois. Elle est très controversée, à plusieurs reprises contestée par différentes autorités : Comité consultatif national d'éthique, Haut-Conseil de la santé publique, Défenseur des droits de l'enfant.³⁰ Alors qu'elle n'est pas pratiquée dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne, cette méthode a été légitimée par la loi du 14 mars 2016. Elle a néanmoins introduit des critères d'application : la décision judiciaire pour procéder à un tel examen, le nécessaire accord du jeune de subir cet examen et l'idée que le doute doit profiter au jeune. Le rapport du Sénat de juin 2017 constate des pratiques hétérogènes en fonction des parquets, certains les exigeant systématiquement, d'autres les refusant³¹. La loi du 14 mars 2016 a par ailleurs interdit une évaluation se basant sur l'examen des caractères sexuels, auparavant pratiquée dans certains départements.

La période d'évaluation de la situation du jeune, et avant sa potentielle prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, dure généralement plus que les cinq jours de premier

30 Cités dans RONGE JL, *Les mineurs isolés étrangers (MIE) deviennent des mineurs non accompagnés (MNA) – que tout change...pour que rien ne change !*, le Journal du Droit des Jeunes n° 358,359 et 360, octobre, novembre, décembre 2016

31 DOINEAU E., GODEFROY JP, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

accueil financés par l'État. Durant cette période, devant la saturation des lieux d'accueil, une prise en charge en MECS n'est généralement effective que pour les jeunes filles et les jeunes âgés de moins de 15 ans, considérés comme les jeunes les plus vulnérables. Les autres jeunes sont hébergés soit dans des lieux d'accueil d'urgence spécifique pour les jeunes MNA en procédure d'évaluation, soit dans des foyers de jeunes travailleurs lorsqu'un partenariat existe, soit en majorité dans des établissements hôteliers. Cependant, pour cette dernière situation, un manque d'accompagnement socio-éducatif est dénoncé ainsi que la moindre qualité, voire l'insalubrité, des conditions d'hébergement³². De plus, dans certains départements, en raison de la saturation aussi bien des structures dédiées au premier accueil des jeunes que des établissements hôteliers, la mise à l'abri est inefficace et les jeunes, ne bénéficiant d'aucune prise en charge, se retrouvent à survivre à la rue.

D'autres points de tensions et de questionnements mettent en lumière une application partielle des droits dont devraient bénéficier des MNA selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les différents textes européens et les principes de protection de l'enfance français qui devraient s'appliquer sans distinction de nationalité. Nous pouvons évoquer le caractère juridique des zones d'attente aux frontières dans lesquelles les mineurs peuvent être détenus jusqu'à 30 jours ou depuis lesquelles ils peuvent être refoulés (Gjergji I., 2013), l'accueil dans des structures spécifiques pour les MNA dont les prix de journée sont inférieurs à ceux pratiqués dans des MECS classiques, le difficile accès à la scolarisation dans certaines villes tant que la minorité n'a pas été statuée³³, la situation particulière des départements d'Outre-Mer : Mayotte qui accueille un nombre très important de jeunes MNA (entre 3000 et 6000) et la Guyane qui semble peiner à mettre en œuvre un schéma adéquat de protection de l'enfance pour l'identification et la prise en charge des jeunes MNA³⁴.

Par ailleurs, certains jeunes sont dans des procédures de recours judiciaires de minorité : ils se déclarent mineurs mais ne sont pas reconnus comme tels par l'administration. Appelés « *mijeurs* » (Uniopss, dans Jamel L., Keravel E., 2017) par les acteurs de terrain, ces jeunes se

32 DOINEAU E., GODEFROY JP, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

33 Ibid.

34 COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *Avis droits des étrangers et droit d'asile dans les outre-mers. Cas particuliers de la Guyane et de Mayotte*, [en ligne] 26 septembre 2017 [http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170926_avis_droits_des_etrangers_et_droit_dasile.pdf]

trouvent « hors du droit », c'est-à-dire ni pris en charge et suivis par la protection de l'enfance, ni accompagnés par les services travaillant avec des adultes car les papiers en leur possession les présentent comme mineurs. A ce propos, Michel Peraldi rappelle avec justesse que la catégorie des mineurs isolés étrangers, aujourd'hui celle des mineurs non-accompagnés, n'existe qu'une fois que ces jeunes sont « *reconnus et désignés comme tels par les filets administratifs, policiers, militants* » (Peraldi M., 2013). Il existe ainsi un nombre inconnu de jeunes invisibles (jeunes en transit, mijeurs, jeunes victimes des réseaux de traite...) qui ne sont répertoriés ni dans les services et institutions de l'Aide Sociale à l'Enfance ni dans les statistiques publiques qui ne recensent que les jeunes admis à l'Aide Sociale à l'Enfance, ceux en demande d'asile et ceux ayant le statut de réfugié.

Le nombre de MNA arrivant en France étant de plus en plus important et les départements ne semblant pas en mesure de proposer une prise en charge adaptée à cette évolution, d'autres formes d'interventions se mettent en œuvre dans différentes villes et régions en France, notamment des interventions bénévoles de la part de personnes de la société civile ou d'associations déjà existantes. Nous nous intéresserons ainsi dans la partie suivante à la notion de bénévolat.

II. Le bénévolat

Le mot bénévolat provient du terme latin *bene voleus*, qui signifie littéralement « qui veut bien », autrement dit celui qui veut le bien. Cette notion est héritée du domaine religieux et est issue, en France, de la charité chrétienne. Le bénévolat actuel, issu de la révolution industrielle du 19^e siècle, se démarque du religieux, en affirmant au lieu d'une charité obligatoire et synonyme de salut, un devoir fraternel d'assistance à la fois politique et moral (Durand E., 2006).

Le bénévolat, distinct de l'entraide, est défini par Edith Archambault comme « *un travail non-rémunéré, du temps passé à rendre service à divers groupes ou organisations en dehors de la famille et des amis* » (Archambault E., 2002). Elle souligne le critère de la tierce personne (initialement introduit par Hawrylyshyn en 1977) pour différencier le temps bénévole du temps de loisirs, du temps de l'administration domestique et du temps de l'entraide ; autrement dit lorsque ce travail est à destination d'une personne étrangère à l'entourage de la personne et lorsque la personne bénévole pourrait être remplacée par un salarié, alors il s'agit d'un travailleur bénévole (Archambault E., 2002). Estelle Durand abonde dans le même sens en qualifiant le bénévolat de temps social et en l'opposant au temps libre de loisirs pour soi (Durand E., 2006). Il est nécessaire de souligner le caractère non-obligatoire du bénévolat et de mettre ainsi en évidence une pratique choisie (Ferrand Bechmann D., 2017). Dan Ferrand Bechmann présente l'évolution du bénévolat comme la démonstration d'un changement des solidarités traditionnelles dans notre société, elles ne sont plus seulement liées à la famille, à l'entourage amical, de travail ou aux obligations religieuses mais aujourd'hui aussi liées à des associations, des collectifs et à l'État Providence.

La notion de bénévolat se concentre dans ce travail sur la pratique bénévole dans des associations ou des collectifs visant une action sociale et solidaire. Dans un premier temps, nous exposerons les motivations et les pratiques des personnes bénévoles, puis nous explorerons les liens entre le bénévolat et l'État ou les autres institutions et la dimension politique du bénévolat.

A. Les bénévoles

En 2002, d'après l'enquête Vie Associative de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) (Prouteau L., Wolff F-C., 2004), 28% de la population française de plus de 15 ans, soit environ 13 millions de personnes, déclare une activité bénévole au cours de l'année ; les associations accueillent la grande majorité (90%) de ces personnes bénévoles. En moyenne, les personnes donnent 2,5 heures par semaine ; néanmoins la dispersion est forte autour de ce chiffre : les bénévoles occasionnels sont plus nombreux que les bénévoles réguliers, qui ne représenteraient finalement plus que 6 millions de personnes. Il existe aussi une différence de domaine de pratique du bénévolat selon le genre : les hommes s'engagent plutôt dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture et de la défense des droits et les femmes sont plus actives dans les domaines des activités éducatives, religieuses et de l'action sociale et caritative. L'enquête montre aussi une influence positive sur la participation bénévole de la pratique religieuse régulière, du niveau d'éducation (les personnes diplômées du supérieur sont plus bénévoles que les personnes ayant seulement un niveau d'éducation primaire) et de l'existence d'une tradition familiale de bénévolat.

En ce qui concerne le champ des associations sociales et solidaires, les bénévoles proclament leur volonté de solidarité comme motivation principale à leur engagement dans une association solidaire. Bien que cette valeur soit en premier lieu perçue comme innée ou naturelle, les sociologues Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos déconstruisent cette représentation du seul choix individuel et d'une qualité altruiste innée et analysent les variables qui contribuent à l'implication bénévole.

1. *« Le bénévolat n'est pas que le résultat d'une responsabilité individuelle »* (Nicourd S., Havard Duclos B., 2005)

En analysant les trajectoires familiales et les socialisations de personnes bénévoles, Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos prennent de la distance avec l'explication de l'implication bénévole dans des associations solidaires par les seules dispositions, qualités et/ou aspirations individuelles. Elles démontrent que les pratiques bénévoles se situent dans des contextes sociaux et historiques et qu'elles se construisent à travers les histoires sociales

et familiales. Il faut de plus bien prendre en compte que ces pratiques se réalisent le plus souvent dans des organisations (dans leur ouvrage, les associations de solidarité), donc en adhésion avec les missions, les objectifs et le fonctionnement de ces dernières. La pratique bénévole serait ainsi produite par la combinaison d'au moins ces deux variables : l'histoire personnelle et le cadre associatif dans lequel cette pratique bénévole peut se dérouler. La volonté individuelle de bénévolat, issue en partie des trajectoires personnelles et sociales, se réalise donc grâce à l'organisation qui l'éveille, l'encadre et l'étaie dans sa mise en œuvre concrète. Avant de s'attarder sur cette construction du rôle bénévole par les associations, nous regarderons plus précisément les intentions des personnes en s'impliquant dans le bénévolat, les différents modes d'engagement identifiés et la place de l'activité bénévole en parallèle des autres activités des personnes : travail, loisirs, famille.

2. Quatre types de motivations des bénévoles

A l'issue de leur étude, Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos détaillent quatre types de motivations qui produisent et pérennisent les implications bénévoles : être utile (faire une activité qui a du sens pour la société), faire sens par rapport à sa propre histoire et trajectoire, durer dans cette activité grâce aux rétributions et aux gratifications matérielles et sociales et exercer une activité en accord avec les normes sociales valorisées de l'époque.

Selon elles, les collectifs d'engagement (c'est-à-dire les différentes instances dans lesquelles les personnes s'investissent) constituent des « *caisses de résonance* » des trajectoires : ils offrent des ressources identitaires qui permettent des mises en scène et des continuités biographiques. Pour certains bénévoles, cette pratique est ainsi l'occasion de réparer des blessures personnelles en aidant les autres, de corriger, pour d'autres, des injustices vécues personnellement par ailleurs ou de redonner l'aide qui a pu être reçue dans le passé. Maud Simonet fait un constat similaire dans son étude des bénévoles américains qui déclarent, presque unanimement, « rendre à la communauté » ce qu'ils auraient reçu: « *to give back to the community* » (Simonet M., 2010). Pour d'autres personnes bénévoles, il s'agit de réparer des injustices collectives, des erreurs politiques, de venir corriger les méfaits de la société par leur action bénévole. Ainsi, divers facteurs se conjuguent pour générer un terrain propice à une implication bénévole, en adéquation avec la trajectoire de la personne : aussi bien des

facteurs exogènes, tels que la socialisation familiale, le contexte socio-historique du moment, d'éventuels événements marquant l'histoire personnelle, des rencontres, que des facteurs endogènes, tels que le souhait d'être acteur contre des inégalités et pour des principes, la volonté de transmettre un savoir ou un talent, nourrir son ego par une action perçue comme valorisante, se faire plaisir (Demette C., 2004).

A travers leur vision, leurs valeurs et leurs pratiques, les organisations collectives solidaires créent des opportunités pour les personnes bénévoles de penser leur rapport au monde et dans le monde, leur rapport aux autres et à leur propre histoire.

En termes de rétributions symboliques, l'implication bénévole agit positivement sur l'estime de soi et nourrit l'attente de reconnaissance de tout un chacun. De même, les rencontres et les relations entretenues avec les autres personnes bénévoles, salariées et bénéficiaires participent à ces rétributions symboliques notables pour la personne bénévole pour laquelle se crée un espace de sociabilité complémentaire ou en remplacement des autres espaces de sociabilité (professionnel, familial, amical). L'implication bénévole permet d'acquérir différents types de savoirs : savoirs théoriques, savoir-être, savoir-faire par les échanges, l'expérience concrète, les valeurs mises en pratique sur le terrain. Ces différents éléments gratifiants constituent de plus des points d'ancrage solides pour la continuité de l'engagement, c'est-à-dire des éléments auxquels les associations doivent veiller attentivement afin de garantir la fidélité des bénévoles.

Tel que nous l'avons évoqué auparavant, exercer une activité bénévole dans une association solidaire est aussi une activité valorisée dans notre société, en accord avec les comportements sociaux attendus. Selon Maud Simonet, l'engagement bénévole embrasse malgré tout une dimension normative : « *les pratiques bénévoles sont encadrées et sous contraintes des images sociales qui vont tour à tour encourager, soutenir certaines pratiques et en rétrograder d'autres* » (Simonet M., 2010). Elles se situent donc toujours dans des contextes sociaux et historiques et sont plus ou moins influencées par les valeurs et les contraintes sociales actuelles, c'est-à-dire que la personne bénévole cherche d'une certaine manière à être reconnue et à correspondre aux normes sociales en cours, cela peut être ainsi une façon de montrer son implication comme citoyen.

Ce décryptage des motivations à exercer une activité bénévole solidaire suppose que, au-delà de la volonté de solidarité annoncée, les implications bénévoles ne sont finalement « *jamais désintéressées* » : la personne bénévole recherche par son engagement différentes rétributions, qu'elles soient symboliques, identitaires, matérielles. (Nicourd S., Havard Duclos B., 2005).

Ces conclusions sont confortées par les principes de la théorie du don élaborée par Marcel Mauss. En étudiant les systèmes d'échanges de la société traditionnelle maori, il met en lumière le cycle de lien social introduit par le don : l'échange initié par un don continue par un contre-don différé dans le temps et participe ainsi au maintien de rapports sociaux pacifiques et profitables (Mauss M., 2007 [1ère éd. 1924]). De la même manière, l'implication bénévole, équivalente à un don de temps et d'énergie pour autrui, se présente au premier abord comme découlant d'un choix et d'une bonne volonté mais elle dépend finalement, tels que nous l'avons vu, d'une composition de paramètres qui nuance son caractère choisi : les socialisations initiales, les attentes implicites de rétributions, les normes sociales auxquelles la personne adhère, le sens de cette activité dans sa trajectoire actuelle, la fonction sociale que la personne souhaite occuper. « *Le don se donne toujours comme volontaire, libre et gratuit, même s'il est en réalité obligatoire, contraint et intéressé* » (Weber F., 2007)

3. Les carrières bénévoles

Maud Simonet étudie les interactions du travail bénévole avec le travail salarié et montre que le travail bénévole vient parfois combler les écarts entre les aspirations, les rôles idéaux et/ou les carrières souhaitées en termes d'emploi. L'exercice d'une activité bénévole peut avoir des points communs à l'exercice d'une activité salariée : il permet de structurer l'espace et l'emploi du temps, d'avoir un statut, voir un certain pouvoir pour les personnes qui siègent dans les conseils d'administration, de se préparer à un travail...

Les carrières bénévoles, selon Maud Simonet, sont constituées de différentes étapes : le déclic, le contact avec l'association, l'entrée dans celle-ci et l'entrée dans le rôle de bénévole. Le déclic naît souvent d'une sollicitation extérieure, mais il peut aussi provenir d'une proposition de réorientation professionnelle : le bénévolat ou le volontariat est alors présenté

comme une expérience pour tester un type de travail. Nous verrons plus tard que le volontariat (forme actuelle du service civique en France instituée en 2010) peut aujourd'hui être proposé comme réponse à une demande d'emploi faisant défaut. Les carrières bénévoles évoluent différemment des carrières professionnelles, moins verticalement ; les bénévoles sont souvent engagés dans plusieurs associations.

Maud Simonet répertorie différents types de carrières bénévoles qui peuvent interagir entre eux et se cumuler :

- **les carrières dites invisibles**, souvent exercées par des femmes, accessoires à la situation familiale. Ces carrières bénévoles ne sont pas considérées comme telles, le rôle de femme et de mère au foyer étant perçu comme primordial dans l'entourage ;

- **les secondes carrières** qui démarrent à la fin de la vie professionnelle. Certaines personnes maintiennent ainsi une présence dans le champ du travail qui a été le leur, d'autres essaient par le bénévolat de démarrer une autre carrière qui n'a pas pu avoir lieu comme activité salariée ;

- **les carrières parallèles** à l'activité professionnelle réelle ou possible ; elles complètent une activité professionnelle ou compensent une activité professionnelle vécue comme trop peu engageante ;

- le travail bénévole comme **pré-professionnalisation** : l'activité bénévole peut constituer une opportunité pour tester un domaine professionnel, se doter de compétences et d'expériences avant de se lancer dans une formation et/ou le travail salarié ;

- le travail bénévole comme **autre dimension de la carrière professionnelle** : avec le bénévolat de compétences, la personne peut continuer son activité professionnelle en donnant quelques heures de travail à une association ;

- **l'autre carrière** pour les personnes qui désinvestissent leur carrière professionnelle idéalement et font porter cette charge d'idéal à leur engagement bénévole ;

- **la part cachée de la carrière professionnelle** par l'activité bénévole qui permet d'outiller la personne en compétences, expériences, contacts, connaissances d'un réseau.

4. Modes d'engagement :

Les bénévoles s'engagent de différentes manières dans les associations solidaires et choisissent les organisations en fonction de la vision et du mode de travail développés en leur sein. Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos distinguent trois modes d'engagement qu'elles mettent en parallèle avec les méthodes opérées dans le travail social : les pratiques réparatrices, les pratiques visant l'émancipation individuelle et les pratiques visant l'émancipation collective.

Les pratiques réparatrices, héritées de la philanthropie, visent à être efficaces en se concentrant sur la réponse immédiate à apporter aux difficultés des personnes bénéficiaires, cela peut par exemple être des distributions alimentaires, une aide financière. Ces pratiques sont paradoxales : d'un côté, elles sont critiquées car perçues comme de l'assistance, d'un autre côté, elles produisent des résultats visibles et mesurables et permettent aux associations de faire valoir leur légitimité et aux bénévoles d'être confiants dans l'utilité de leur action.

Les pratiques visant l'émancipation individuelle, héritées de l'éducation populaire, ont pour objectif de restaurer les capacités d'action des individus et de leur donner les moyens de s'en sortir tout seul, comme par exemple via les pratiques d'éducation et d'empowerment. Elles supposent des relations et un accompagnement de longue durée. La solidarité est conçue entre des personnes inégales en fait mais égales en droit, autrement dit nous sommes tous égaux face à la loi mais en réalité certaines personnes subissent des injustices. Ces pratiques génèrent des résultats peu visibles sur le court terme et difficilement mesurables, donc délicates à soutenir face aux bailleurs de fonds qui exigent de plus en plus des résultats quantifiables. Comme dans les pratiques suivantes, l'accompagnement étant long et ardu, le risque d'usure est plus grand pour les bénévoles qui ont besoin d'être épaulés par les organisations.

Les pratiques visant l'émancipation collective, héritées du syndicalisme, prétendent conquérir des droits pour tous et transformer la société actuelle en usant de méthodes militantes, de lutte (plaidoyer, manifestations, pétitions...). La solidarité est pensée entre personnes égales opposées à d'autres groupes sociaux.

Le mode d'engagement dans l'activité bénévole peut aussi être vu sous un autre angle que celui des pratiques: soit comme le choix d'un engagement bénévole en cumul d'autres activités, soit comme une opportunité d'expérience professionnelle et de développement personnel, soit comme un renoncement temporaire à un travail rémunéré faute d'en trouver un (par exemple, dans certains cas de volontariat sur lequel nous reviendrons), soit, tel la figure du « militant total » étudié par Jacques Ion (cité dans Nicourd S., Havard Duclos B., 2005), comme un engagement entier où la personne bénévole et sa vie sont dévoués à l'organisation et à la cause desservie.

5. Construction du rôle bénévole par les associations

Les associations encadrent et forment les bénévoles en fonction des pratiques qu'elles souhaitent développer. Certaines mettent en place des procédures de recrutement, de sélection, de formations, de suivi. Elles inculquent aux bénévoles les types de relations et les postures qu'ils doivent, selon elles, entretenir avec les personnes bénéficiaires.

Le processus d'apprentissage du rôle de bénévole, le suivi et le contrôle exercé sur celui-ci se calquent de plus en plus sur les modalités et procédures mises en place dans le domaine du travail salarié. La multiplication des chartes de bénévolat et des guides rédigés par les grandes organisations associatives, telles que France Bénévole, influencent les associations par le management des bénévoles, management qui reproduit les méthodes observées dans les entreprises. Maud Simonet relève que ces pratiques managériales se diffusent notamment grâce à la présence accrue de cadres de grandes entreprises dans les conseils d'administration des associations et par les normes imposées par les bailleurs. Une attention particulière est, de plus, apportée aux rétributions symboliques et matérielles à apporter aux bénévoles pour les fidéliser et limiter leurs désillusions et leurs possibles défections : reconnaissance, sentiment d'utilité sociale, liens de sociabilité...

Malgré un rapprochement certain du management bénévole et du management salarié, il est nécessaire de souligner que l'activité bénévole, au contraire de l'activité salariée, n'est pas soumise juridiquement à la subordination de travail, c'est-à-dire le fait par un contrat de travail de se soumettre aux injonctions d'un employeur et de bénéficier des règles et des protections du droit du travail. Pourtant, dans la réalité, une subordination volontaire du travailleur bénévole est observée : respect des règles établies par l'association, du rôle attribué, des conduites recommandées. Ce lien de subordination est tangible dans les dimensions de suivi, de contrôle et de sanction possibles de la part de l'organisation. Cette subordination de fait, puisqu'elle n'est pas qualifiée juridiquement, ne s'accompagne ni de droits sociaux, ni de protections, ni de contre-pouvoirs pour les personnes bénévoles : grève, droit de retrait, comité d'entreprise...même si certains rares exemples ont pu attester d'une protestation possible des bénévoles, comme la grève efficace, puisqu'elle a porté ses fruits, des bénévoles des Restos du Cœur en 2001 qui ont refusé le remplacement de la distribution des repas chauds par des sandwiches.

B. Le bénévolat, les associations et l'État

Bien que n'appartenant pas au droit du travail et ordinairement pratiqué dans le monde associatif, donc privé non-lucratif, le bénévolat n'est pas exempt des interventions de l'État pour le cadrer, le réglementer et le faciliter. Nous regarderons dans un premier temps la chronologie récente des actions de l'État sur le bénévolat avant de nous pencher sur les dimensions économiques et politiques du bénévolat et de nous poser la question de l'utilisation qui en est faite.

1. L'État, l'acteur inévitable de la construction du travail bénévole

Maud Simonet a étudié la législation encadrant le bénévolat et le volontariat en France et aux États-Unis. En France, la pratique bénévole a commencé à être institutionnalisée par un cadre législatif dans les années 1980. Ainsi, en 1982, le premier grand projet de loi pour les associations, nommé projet de loi Henry, même s'il n'a finalement pas été voté, a posé les jalons de premières mesures de soutien au développement de la vie associative, notamment en

initiant la notion d'utilité sociale. Suite à l'abandon de ce projet de loi et face aux protestations des acteurs associatifs, le Conseil de la Vie Associative et la conférence permanente des coordinations associatives ont été mis en place en 1983 ; ils ont poursuivi les débats et les propositions sur la notion d'utilité sociale et sur les mesures législatives pouvant la soutenir, en particulier dans le domaine fiscal. A ce sujet, il est important de souligner la participation financière de l'État français à la vie associative : en réduisant les impôts des particuliers en fonction des dons effectués, l'État fait le choix de contribuer aux ressources des associations et de se priver d'apports directs au budget national. Par sa politique de soutien à la vie associative et les subventions délivrées, l'État influence les pratiques bénévoles en orientant la définition des publics et des secteurs prioritaires, des actions et des processus valorisés et en déterminant le cadre d'exercice des bénévoles.

Dans les années 1990, l'État commence à imaginer, en collaboration avec l'organisme Unis-Cité, le statut et les modalités de la pratique volontaire en étudiant le programme américain de service civil City Year. Différents programmes se succèdent : le volontariat associatif, le service civil et l'actuel service civique depuis 2010. Les missions de service civique sont partiellement financées et définies par l'État. Parallèlement, le service volontaire européen est élaboré fin 1995 et le volontariat de solidarité international est reconnu par la législation française en 2005, également avec des missions définies et financées en partie par l'État.

2. Les dimensions politiques et économiques du bénévolat

Avoir une pratique bénévole au sein d'une association ou d'un collectif témoigne d'une forme de participation à la vie publique tournée vers une cause collective et peut être considéré grâce aux principes de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, dans le champ économique, les mécanismes de l'économie non-monétaire sont à l'œuvre et dans le champ politique, la participation interne et externe et la démocratie participative peuvent être soulignées.

En s'impliquant dans la société civile, la personne bénévole prend part à la vie politique de la cité. Outre d'être une ressource importante à la vie des associations, plusieurs dimensions de la pratique bénévole se conjuguent avec les objectifs politiques des associations et des collectifs, tels que, par exemple pour le sujet qui nous intéresse : soutenir une certaine vision

de la solidarité envers les populations migrantes et du lien social dans la cité, participer au fonctionnement démocratique de l'association ou des collectifs au travers des conseils d'administrations, des réunions, développer un pouvoir d'agir collectif avec les autres personnes bénévoles, salariées et les jeunes migrants bénéficiaires des actions, révéler des demandes sociales émergentes et un public nouveau que le marché et les institutions publiques n'avaient pas repérés et auxquels ils ne parviennent pas à répondre seuls, construire des services au plus proche des demandes sur le terrain, donner une parole publique à certaines catégories de personnes invisibles ou déconsidérées par les pouvoirs publics (ici, les jeunes migrants invisibles, mais citons pour exemple à d'autres périodes les personnes malades du sida, les personnes sans-papiers, les personnes sans domicile...), interpeller l'opinion publique sur la cause défendue, l'accueil des jeunes migrants, influencer sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en direction des jeunes Mineurs Non-Accompagnés (MNA). Le monde associatif peut être perçu comme la possibilité d'une action politique concrète (Ferrand-Bechmann D., 2004), une voix alternative à celles de la sphère politique institutionnelle et une force d'initiatives et de créativité pour agir sur le terrain.

En référence aux trois principes de comportements économiques définis par Karl Polanyi (Laville J-L., 2016) aux côtés du marché où s'établit l'offre et la demande et de la redistribution supervisée par une autorité centrale, la pratique bénévole s'inscrit dans le principe de réciprocité : le don de temps est considéré comme une forme d'économie non-monétaire. Dans le don bénévole, ce qui circule est au service du lien social, de la relation entre les individus ou entre des groupes humains. La valeur relationnelle du don dépasse la valeur des biens, la seule pourtant comptabilisée en économie classique. Selon Lionel Prouteau, l'engagement bénévole est un moyen d'acquérir des « biens relationnels », mais cette dimension relationnelle n'est traditionnellement pas intégrée à l'analyse économique. Dans le même sens, d'autres auteurs, tels que Laurent Gardin et Edith Archambault, affirment que le bénévolat contribue aussi à la production d'une richesse monétaire, puisqu'il permet aux pouvoirs publics de faire des économies pour le développement de services. Afin de rendre visible cette dimension économique, ils proposent de valoriser monétairement le bénévolat dans les comptes de résultats des associations, en s'appuyant sur le coût que cela représenterait pour l'association si ces mêmes activités étaient effectuées par une personne salariée.

3. Glissement « vers une instrumentalisation du travail bénévole » ? (Simonet M., 2010)

Maud Simonet analyse le bénévolat comme du travail élargissant ainsi la notion de travail en incluant sous ce vocable une activité essentiellement perçue comme citoyenne. A l'instar de la notion de travail domestique introduite par les féministes dans les années 1970, elle souhaite ainsi rendre visible le contenu de cette activité non-salariée, ses dimensions sociales et politiques et ses rapports avec le travail salarié et les institutions.

Le bénévolat représente une activité politique, économique, un pouvoir démocratique accessible aux citoyens. Certains auteurs s'inquiètent néanmoins de l'utilisation qui en ait faite par les pouvoirs publics et de l'immixtion grandissante des impératifs gestionnaires qui s'imposent aux associations et pourraient restreindre leur autonomie, leur objectif de défense de bien commun et leur capacité d'action et de revendications.

Par exemple, en étudiant le processus de collaboration entre une préfecture et les associations de défense des personnes étrangères, Mathilde Pette souligne la tendance à la standardisation, à la bureaucratisation, à la normalisation des pratiques des associations selon les exigences du pouvoir public (Pette M., 2014).

De même, en développant des politiques publiques de bénévolat et depuis quelques années de volontariat, l'État institutionnalise des formes de travail bénévole dans services publics (tels que par exemple les nouveaux services civiques au sein des agences Pôle Emploi) et peut, en invoquant la citoyenneté et l'engagement, y avoir recours comme politique d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi. En France, depuis au moins deux décennies, les politiques de l'emploi en direction des jeunes généralisent des formes d'emplois très précaires auxquels le service civique pourrait être parfois assimilé.

Par ailleurs, depuis les années 90, aux Etats-Unis, des programmes de « workfare » se développent : en échange, en « remboursement », des aides sociales perçues, les bénéficiaires doivent accomplir des missions de service public. Maud Simonet utilise le terme de « travailleur semi-public » pour parler de ces personnes bénéficiaires et parle de travail quasi-gratuit. Dans le même sens, en France, Dan Ferrand-Bechmann, devant les propositions

renouvelées de certains départements de conditionner le Revenu Minimum d'Insertion et l'actuel Revenu de Solidarité Active à du travail bénévole, rappelle que l'une des conditions du bénévolat est son caractère non-obligatoire, volontaire ; si cela était en vigueur, il faudrait, selon elle, alors parler de travail d'intérêt général et pas de bénévolat.

La posture des associations face aux usages de la pratique bénévole et volontaire par les pouvoirs publics peut être globalement perçue comme ambiguë : elles ont besoin et elles vivent grâce au travail bénévole et au travail peu rémunéré pour défendre la cause et mettre en œuvre des pratiques solidaires et en même temps, elles participent à maintenir des formes d'emploi précaires, au nom de la citoyenneté et de l'engagement. Maud Simonet met en évidence à ce propos les injonctions sous-jacentes du milieu associatif social aux salariés d'être « engagé », de faire preuve de bonne volonté dans leur travail et d'accepter finalement une forme de « bénévolat salarial » (Ndiaye A. cité dans Simonet M.) contre des rétributions plus faibles que dans d'autres milieux de travail.

L'examen de la notion de bénévolat nous conduit à poursuivre la réflexion sur les ressorts de l'engagement auprès des Mineurs Non-Accompagnés et ses effets. A Lille, depuis quelques années, des personnes et des associations s'engagent dans l'aide et la mise à l'abri de ces jeunes qui, selon les textes législatifs français, dépendent des services départementaux de protection de l'enfance. Ce travail de recherche s'intéresse aux mobiles de l'engagement, à ses modalités et aux objectifs qui conduisent des personnes à s'impliquer bénévolement dans l'aide auprès de jeunes étrangers. Les lectures des travaux de Maud Simonet, Dan Ferrand-Bechmann, Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard-Duclos soulignent la combinaison d'une dimension individuelle et politique du bénévolat. Ainsi, dans le contexte de l'aide aux MNA à Lille, l'implication bénévole peut être considérée comme suppléant l'insuffisance de réponses mises en œuvre par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ne serait-ce que pour la mise à l'abri des jeunes.

Plusieurs questions orientent ce travail de recherches :

- Quels sont les éléments pouvant expliquer le début d'une implication bénévole ? Comment des personnes décident de venir en aide à des Mineurs Non Accompagnés ?

- Quelles sont les formes repérées des engagements bénévoles auprès des MNA à Lille ?
- Les personnes perçoivent-elles la dimension politique de leur engagement auprès des MNA ?
- Quelles sont les formes de participation à la vie publique résultant des différentes implications bénévoles ?

Ce travail d'enquête se situe dans le contexte actuel de l'aide apportée aux MNA à Lille. Il vise, à partir d'observation sur le terrain et du discours des acteurs impliqués, à comprendre et à approfondir les ressorts de l'engagement bénévole individuel et collectif, les pratiques développées et les modalités de participation à la vie de la cité qui en découlent. La posture de recherche adoptée s'appuie sur une approche ethnographique et sur les postulats du courant interactionniste, à savoir que les situations sociales s'expliquent par les interactions entre acteurs. Ainsi, dans ce travail de recherche, nous supposons que l'implication bénévole auprès des jeunes est suscitée, développée et entretenue par les différentes interactions entre mineurs non-accompagnés, personnes bénévoles, professionnels impliqués et services publics. L'objet de ce travail s'attache à répondre à la problématique suivante :

Comment l'engagement bénévole auprès des Mineurs Non-Accompagnés à Lille développe-t-il une forme de participation politique à la vie de la cité ?

Méthodologie

Ce travail de recherche s'intéresse à l'implication de personnes bénévoles auprès des jeunes Mineurs Non-Accompagnés dans la métropole de Lille. L'objectif est de pouvoir appréhender et mieux comprendre comment des personnes s'investissent dans cette activité bénévole d'accompagnement socio-éducatif de jeunes MNA et comment ils conçoivent cette activité bénévole au sein de la société.

I. Processus de l'enquête de terrain

A. Une inflexion dans l'objet de recherche

Initialement, le sujet de la recherche dans le cadre du mémoire de master de Sociologie et Travail social portait sur la situation des jeunes filles mineures isolées étrangères dans la ville de Lille. Intéressée par la catégorie des migrants mineurs non-accompagnés (MNA), je souhaitais approfondir la connaissance de la situation spécifique des jeunes filles. Elles sont en effet minoritaires (pour l'année 2016, 5,1% de jeunes filles recensées sur le territoire français par la cellule nationale d'appui à l'orientation des mineurs non-accompagnés de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse³⁵) et peu d'études portent sur leurs profils, leurs parcours, les causes de leur migration.

Souhaitant mieux connaître les jeunes filles, je me suis rapprochée des associations et collectifs qui œuvrent auprès d'elles. Soucieuse de prendre le temps d'observer, de comprendre le parcours des jeunes au sein des organisations impliquées auprès d'elles et privilégiant une approche progressive des jeunes filles, j'ai décidé de me présenter comme personne bénévole pour différentes activités. Au fur et à mesure de mes observations et de ma meilleure perception du public et des problématiques de sa situation à Lille, j'ai expliqué mon projet de recherches à quelques jeunes filles et ai sollicité des entretiens avec elles. L'objectif des entretiens semi-directifs était de saisir leur point de vue sur leur situation et de mieux

35 DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d'activité 2016, mission Mineurs Non Accompagnés*, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

comprendre comment elles perçoivent leur trajectoire. Cette modalité d'entretien permet de proposer un cadre d'échanges relativement souple, sur le mode de la conversation avec des sujets prédéfinis. Son caractère flexible permet d'affiner des sujets abordés spontanément par les jeunes filles, de relancer et de préciser à différents moments des questions qui mériteraient d'être approfondies. Cinq entretiens semi-directifs ont eu lieu avec des jeunes filles, originaires de la République Démocratique du Congo et de la Guinée (Conakry). Ils se déroulaient autour de thème biographique : le voyage, le contexte de l'arrivée en France, les liens maintenus au pays et ceux développés en France, les inquiétudes et les joies éprouvées en France.

Je me suis confrontée à une difficulté dommageable pour elles et pour moi : la posture de chercheur contrastait avec celle connue de personne bénévole. La relation, initiée par ailleurs, se trouvait quelque peu contrariée par le cadre plus formel de la recherche académique ; dans certains entretiens, la distance sociale, déjà existante du fait de la différence de position entre aidée et aidante, s'est accentuée. J'ai ainsi eu parfois l'impression au moment de l'entretien d'être considérée comme l'assistante sociale ou le juge en charge d'évaluer la minorité. En effet, la relative détente qui existait entre nous à d'autres moments s'est transformée en une épreuve difficile, faisant rejaillir des souvenirs douloureux et provoquant des positions crispées face à des questions sûrement similaires à celles déjà entendues dans des contextes plus stressants, notamment lors des entretiens avec des professionnels de l'action sociale ou du secteur judiciaire. Bien qu'elles se soient confiées librement sur certains sujets, quelques discours me sont parus très plaqués et répétés, en particulier ceux concernant les conditions d'arrivée en France et les raisons du départ. Comme elles étaient dans des situations administratives floues et risquées, je suppose qu'elles ne pouvaient pas s'aventurer dans des confidences potentiellement dangereuses pour la suite de leur parcours administratif. J'ai été moi-même embarrassée, ne souhaitant pas biaiser la relation initialement créée à cause du thème de la recherche.

Devant ces difficultés, j'ai donc fait un pas de côté et changé d'angle de recherche, tout en restant dans un sujet qui traitait de la question des jeunes MNA sur Lille. Ainsi, en prenant connaissance du rôle des associations auprès de ces jeunes, j'ai décidé d'orienter mon mémoire sur la mobilisation bénévole, mobilisation de la société civile auprès de ces jeunes migrants. Cela m'a permis de mieux négocier l'obstacle du double statut bénévole et

chercheuse en m'adressant à des personnes qui ne connaissaient pas personnellement les problématiques administratives complexes dans lesquelles se trouvent les jeunes MNA, avec lesquelles nous partageons un cadre culturel et de pensée similaire et qui occupaient la même position que moi, celle de bénévole auprès des jeunes MNA. L'approfondissement de la connaissance des jeunes et de leurs problématiques a continué d'une autre manière, grâce à mes engagements bénévoles, aux activités régulières avec eux et aux discussions informelles. Ces connaissances progressivement accumulées par ma propre implication sur le terrain m'ont permises d'accéder à des connaissances, des réseaux d'intervenants, de partager un cadre commun avec les personnes rencontrées et de me situer dans une certaine connivence avec elles, puisque nous vivions des expériences similaires.

B. Le choix de la méthode employée

Le sujet initial portant sur la situation des jeunes filles MNA à Lille, j'ai privilégié une dimension qualitative de l'enquête afin d'exploiter la perception de quelques jeunes filles sur leur situation, leur parcours, les problématiques rencontrées. Je souhaitais mettre à profit ma présence régulière auprès d'elles, les activités partagées et les entretiens semi-directifs pour accéder à un discours et des informations approfondis qui auraient été difficilement atteignables par une démarche quantitative. En premier lieu, mettant en œuvre une démarche inductive, c'est-à-dire en privilégiant une découverte progressive des données et des situations pour affiner peu à peu la problématique de l'enquête, je me suis rapprochée des associations et organisations travaillant auprès d'elles pour connaître ce qui se faisait pour elles localement et également pour me faire connaître comme personne par les acteurs professionnels et bénévoles ainsi que par les jeunes filles. Dès septembre 2016, je me suis proposée comme bénévole dans trois organisations travaillant avec les jeunes sur Lille. Mon idée de départ était de commencer ainsi à nouer progressivement des relations avec les jeunes filles afin de comprendre les caractéristiques et problématiques de leur situation et, en m'appuyant sur la potentielle relation développée avec elles, de pouvoir leur proposer au bout de quelques mois des échanges sur leur situation. Cette approche ethnographique du terrain m'a semblée adéquate pour m'imprégner des réalités sociales existantes. A raison de deux jours par semaine dans trois organisations différentes pendant 10 mois, je me suis peu à peu immergée dans le milieu associatif actif auprès des jeunes MNA. Tout en participant aux actions

bénévoles de soutien scolaire, distribution alimentaire, supervision des familles d'accueil bénévoles, j'ai observé, je me suis interrogée et j'ai essayé de discerner les points d'achoppement et les questions qui me paraissaient les plus pertinentes, appliquant la posture décrite par Olivier Schwartz dans sa postface « l'empirisme irréductible » du livre de Neil Anderson : « *le premier objet de l'enquête n'est pas de répondre à des questions mais de découvrir celles qu'on va se poser, et il faut, pour cette simple découverte du temps.* » (Schwartz O., 2011)

Ma première posture sur le terrain a été celle de participante complète, selon la catégorisation proposée par Ray Gold (Lapassade G., 2016), c'est à dire une présence intense sur le terrain et dans la durée et une observation cachée. Cette participation directe aux activités a facilité une immersion permettant de saisir des détails, des questionnements, des sentiments. Cette implication, qualifiée d' « *interactionnelle et intersubjective* » (Soule S., 2007), m'a permise de me positionner au plus près de la situation des jeunes filles afin de comprendre la manière dont elles vivent leur situation et le sens qu'elles y mettent.

Tel que décrit plus haut, au vu des difficultés relatives au double statut de bénévole et chercheur, des biais que cela a introduit dans la relation avec les jeunes filles et de la découverte de l'ampleur de l'action bénévole au sujet des MNA, j'ai modifié l'angle de vue du sujet d'enquête et me suis alors penchée sur l'implication des personnes bénévoles auprès des jeunes. J'ai donc adopté ce que Adler et Adler nomme une *observation participante complète par opportunité* (Lapassade G., 2016) : j'ai effectivement profité de mon statut de bénévole dans ce milieu pour étudier les implications des autres bénévoles et professionnels du milieu.

L'enquête a emprunté un cheminement itératif, fait d'allers et retours entre les échanges avec les jeunes filles, puis les personnes bénévoles, les observations de terrain et les informations et connaissances glanées dans les documents et les médias. Ce mouvement entre le terrain, les lectures et la progression des découvertes a permis une prise de distance avec mes présupposés et de modifier peu à peu le sujet et les questions de l'enquête. Il m'a donc non seulement offert des possibilités de prises de recul entre implication sur le terrain et réflexions ultérieures, mais aussi d'approfondir ce large sujet en concentrant mon approche et mon analyse sur une dimension spécifique : celle de l'implication bénévole.

En vue de nourrir ma réflexion et mes connaissances, j'ai été à plusieurs conférences et tables rondes sur le sujet des MNA et des politiques d'accueil concernant les personnes étrangères : une journée d'étude organisée par la Cimade à Lille le 03 juin 2016 sur le thème « Journée de décryptage. Frontières européennes : défense d'entrer ? », deux colloques du Syndicat des Avocats de France sur les droits des étrangers: le 23 et 24 septembre 2016, consacré aux politiques migratoires européennes actuelles et intitulé « Welcome, les migrants hors du droit » et le 30 septembre 2017 sur la thématique des mineurs non-accompagnés en France, intitulé « les 400 coups, les violences faites aux mineurs étrangers », une journée d'étude co-organisée par le Groupe de Recherches et de Réalisation pour le Développement Rural (GRDR) de Lille et l'association Rencontres Internationales des Femmes Noires Nord Pas de Calais (RIFEN) au sujet de l' « Insertion sociale des femmes immigrées -Représentations et réalités » le 13 septembre 2016 une après-midi de formation organisé par la coordination diocésaine Urgence-Réfugiés de Lille avec l'intervention de Karen Akoka sur le sujet « Préjugés et politique migratoire » et une journée de formation organisée par le Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-e-s (GISTI) sur la loi du 07 mars 2016 relative au droit des étrangers .

Finally, the survey developed in this work presents an ethnographic approach, such as described by Florence Weber and Stéphane Beaud, combining the three criteria defined in their book *Guide de l'enquête de terrain* (Beaud S., Weber F., 2010 [1ère éd.2003]) : a high degree of interknowledge in the environment studied, the actors know each other and are in relation with each other, the reflexive character of the survey work thanks to readings, questionnaires, written realizations and by the condition of long-term on the ground, or ten months of immersion on the ground in the volunteer activities.

II. La population étudiée

A. Des acteurs aux statuts différents

Suite au changement d'angle de recherche, passant de l'étude de la situation des jeunes filles MNA à celle des personnes impliquées auprès des jeunes MNA à Lille, je me suis d'abord concentrée vers les familles d'accueil bénévoles des jeunes MNA. Puis, afin d'élargir les

portraits de personnes bénévoles, les milieux d'implication et de diversifier les points de vue, j'ai sollicité des bénévoles ayant d'autres fonctions que celle de famille d'accueil. J'ai également sollicité des professionnels actifs dans ce champ d'intervention, certains de façon officielle, d'autres de façon officieuse, afin d'étendre mon panel d'enquêtés.

J'ai ainsi rencontré (cf annexe 3.) :

- 5 familles d'accueil bénévoles qui m'ont reçu en couple, sauf une dont le conjoint n'était pas disponible. Leurs citations sont codées comme F. suivie d'un numéro dans la suite du travail.
- 8 personnes bénévoles dans différentes organisations. Quatre entretiens ont eu lieu de manière individuelle et deux entretiens ont eu lieu avec 2 personnes en même temps. Leurs citations sont codées comme B.
- 8 professionnels travaillant soit explicitement auprès des jeunes MNA, soit de manière informelle en plus de leurs tâches de travail habituelles. J'ai rencontré individuellement 6 d'entre eux, et il y a eu un entretien avec deux professionnels en même temps. Leurs citations sont codées comme P.

B. Plusieurs organisations

Les personnes rencontrées sont actives dans différentes organisations, certaines s'investissent dans un seul milieu, d'autres personnes cumulent des implications dans plusieurs organisations.

Les organisations sont :

- le centre T., association sociale protestante rattachée à une église protestante ;
- le collectif des O., collectif de personnes et de jeunes MNA initié suite à l'occupation des jeunes dans un parc public ;

- l'association U.T.A., petite association locale active dans le domaine du développement environnemental dans un pays étranger et dans le domaine de l'éducation ;
- la délégation diocésaine pour une mission spécifique dédiée à l'accueil des personnes étrangères ;
- une association nationale défendant les droits des personnes étrangères.

Les professionnels interrogés travaillent dans :

- un accueil de jour pour personnes adultes et familles en difficultés sociales ;
- un dispositif scolaire et de remise à niveaux pour des jeunes placés dans deux foyers de l'ASE ;
- un club de prévention spécialisée ;
- un foyer d'accueil d'adolescents placés par l'ASE ;
- la défense judiciaire des enfants ;
- un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) ;
- un service temporaire d'accueil des personnes expulsées de la jungle de Calais.

C. Conditions de passation des entretiens

Afin de mener des entretiens, un premier contact a généralement été noué directement et de manière informelle sur les lieux des activités bénévoles ; néanmoins pour trois personnes, cette mise en relation s'est faite par l'intermédiaire d'autres personnes. Visant à ce que l'échange se développe de la manière la plus souple possible, souhaitant rester attentive,

disponible et faciliter les relances et pouvoir bénéficier ensuite d'un matériel plus riche et précis que la prise de notes, j'ai demandé à enregistrer les entretiens. Avec l'accord préalable des personnes et l'explication des conditions d'anonymisation et de destruction ultérieure des matériaux enregistrés, la majorité des entretiens a été enregistrée. Seul un entretien n'a pas pu être enregistré en raison de conditions qui ne s'y prêtaient pas : proximité d'autres personnes et tournure très informelle de conversation dès le départ, je n'ai donc pas requis l'enregistrement.

Une fois sollicitées, les personnes se sont montrées disponibles et ont accepté l'entretien, à l'exception d'une personne très militante qui craignait pour sa position professionnelle si elle témoignait, malgré les garanties d'anonymisation.

Les entretiens ont duré en moyenne entre une heure et une heure et demi . Nous nous sommes rencontrés, soit au domicile des personnes, soit sur leur lieu de travail ou d'activité bénévole, soit dans un lieu neutre (un café). Les échanges m'apparaissent avoir été fluides et nourris, sans perception de gêne particulière. J'imagine qu'ils ont été sûrement facilités par nos positions équivalentes d'activités auprès des jeunes MNA, en termes d'éducation, toutes les personnes rencontrées ayant suivi des formations dans le supérieur, et grâce à l'interconnaissance mutuelle. Néanmoins, le fait de parler sur le lieu de travail ou d'activité bénévole peut entraîner des biais, plus ou moins inconscients, tels que des non-dits. En effet, un lieu neutre prédispose plus facilement à parler sans crainte de sujets qui pourraient déranger ou mettre la personne interrogée en porte à faux.

III. Les limites de l'enquête de terrain

Plusieurs limites peuvent être relevées dans ce travail d'enquête.

La première limite, évoquée précédemment, concerne les biais dans la relation avec les jeunes filles introduit par mon double statut de chercheur et bénévole, par leur situation sociale et administrative complexe et risquée et par le temps imparti de la recherche. Une immersion prolongée sur du long-terme et un cadre d'étude longitudinale auraient peut-être pu dénouer un peu ces freins et ces résistances.

Ensuite, l'immersion prolongée dans le milieu bénévole engendre d'autres biais, en particulier la place de ma subjectivité. En effet, les activités et les principes d'action sont similaires, des sentiments semblables concernant la situation des jeunes peuvent naître et des relations se nouent entre nous. Néanmoins, j'ai pris soin de prendre du recul avec le terrain tout au long de ce travail grâce aux lectures, à la recherche documentaire spécifique à un travail de recherche, à la mise en perspective théorique, aux écrits réalisés et aux échanges avec ma tutrice mémoire. Cette distanciation régulière n'occulte pas totalement la subjectivité du chercheur mais elle permet de la tempérer et de prendre de la hauteur par rapport aux événements vécus sur le terrain.

Une deuxième limite repérée concerne le choix de la population. La majorité des personnes rencontrées s'implique de manière intensive. Il aurait été intéressant de confronter les points de vue de ces personnes avec des bénévoles plus ponctuels, intervenant sur une activité de manière moins régulière. Par ailleurs, alors que j'ai rencontré des personnes appartenant à des organisations chrétiennes qui affichaient ouvertement leur soutien aux jeunes, je n'ai pas mené d'entretien avec des personnes bénévoles de confession musulmane. Bien qu'existant, le soutien apporté aux jeunes de la part de la communauté musulmane n'était pas visible et publique. Ainsi, une association musulmane et des groupes de personnes musulmanes apportaient de la nourriture aux jeunes lors de leur occupation du parc et, en particulier pendant la période de Ramadan, leur offraient des paniers repas mais je n'ai pas pu les côtoyer de manière régulière.

De plus, des échanges avec les professionnels des services publics spécifiquement mandatés pour travailler avec les jeunes MNA (cellule MNA de l'Aide Sociale à l'Enfance, juges des enfants...) aurait donné une vision peut-être différente de la situation des jeunes MNA sur Lille. Deux personnes, l'un responsable de la cellule d'évaluation des jeunes, l'autre chef de service d'une MECS, ont été contactées à deux reprises mais elles n'ont pas donné suite aux demandes de rencontre.

Résultats

Avant de rendre compte de l'analyse du discours des bénévoles à propos de leur implication, présentons quelques éléments de contexte sur la situation de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés à Lille. Comme en témoigne la hausse des arrivées de MNA en France (cf. supra), le département du Nord connaît un accroissement de jeunes se présentant comme Mineur Non Accompagné³⁶. Alors qu'en 2015, 591 jeunes se sont fait connaître auprès des services chargés de l'évaluation de la situation des jeunes MNA, ils étaient 930 en 2016. Les estimations évaluent pour l'année 2017 une arrivée de 1300 jeunes. Ils sont originaires majoritairement de Guinée, du Mali et d'Afghanistan.

Le département constate par ailleurs un rajeunissement des jeunes arrivants : 45 % se présentant comme ayant moins de 16 ans. La clef de répartition nationale des MNA s'élève pour le département du Nord à 4,57 %, la plus élevée de tous les départements de France métropolitaine. L'estimation des jeunes MNA devant être pris en charge pour l'année 2017 dans le Nord se situe entre 550 et 600 jeunes. Ils étaient 359 en 2016. Au 31 mars 2017, il y avait déjà 561 MNA accueillis dans des services de protection de l'enfance et au 30 avril 2017, 118 jeunes majeurs isolés étrangers pris en charge par le département.

En juillet 2015, un campement de jeunes étrangers se déclarant MNA s'est constitué dans le jardin des Olieux situé dans un quartier de Lille. La plupart des jeunes était en attente de l'évaluation de leur situation et donc devant être mis à l'abri par les services de protection de l'enfance pendant cette procédure. La décision du Défenseur des Droits du 26 août 2016 constate l'absence de mise à l'abri de la part du département : *« Ces jeunes étaient pour la plupart d'entre eux, en attente de l'évaluation de leur situation conformément aux dispositions de la circulaire du garde des Sceaux du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers (NOR : JUSF1314192C). Il apparaissait alors que le dispositif d'accueil et d'évaluation des mineurs non accompagnés mis en place par le département du Nord était saturé et aucune mise à l'abri, ni recueil provisoire selon les*

36 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD, *Recueil des actes administratifs du département du nord, numéro 2017-2018, Août, délibération n°2.3 – DEFJ/2017/254* [en ligne] [<https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2017-08/r2017-18.pdf>]

termes de la circulaire précitée n'avait été mis en oeuvre par les services du département au titre de la protection de l'enfance et de l'article L.223-2 du code de l'action sociale et des familles.³⁷»

De quelques dizaines de jeunes signalés au défenseur des droits en août 2015, il y avait 137 personnes à occuper le parc en août 2016, dont 117 se déclarant MNA³⁸. En octobre 2016, le tribunal administratif de Lille ordonne l'évacuation du parc, occupés à cette date par 151 personnes³⁹. Les personnes sont alors envoyées dans trois lieux sur le département : auberge de jeunesse à Dunkerque, centre de répit temporaire à Cassel pour les personnes se présentant comme mineures, en procédure d'évaluation de leur situation et dans un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile pour les personnes majeures.

En janvier 2017, le groupement Trajet, porté par trois associations, reçoit la délégation de prise en charge de 350 MNA âgés de 16 à 18 ans et crée des places d'hébergement en semi-autonomie. Par ailleurs, lors de la séance plénière du 03 juillet 2017, le département décide de mettre en place un réseau d'accueil de proximité dans des familles bénévoles, en s'appuyant sur les dispositions d'accueil bénévole et durable chez un tiers mis en œuvre par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance. Les familles bénévoles seront indemnisées à hauteur de 380€ pour l'entretien des frais courants du jeune.

Bien que certains jeunes occupants du parc aient été mis à l'abri dans des structures et que le département ait développé de nouvelles modalités d'accueil (ouverture de places et accueil en famille de proximité), d'autres jeunes se présentant comme MNA continuent à arriver et sont confrontés à l'insuffisance de places d'accueil. Le réseau d'associations, d'églises et de personnes bénévoles continue à être actif pour répondre aux besoins des jeunes arrivants.

37 TOUBON Jacques, Décision du Défenseur des droits n° MDE 2016-230 , [en ligne] Défenseur des droits, 26 août 2016, https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=14993 consulté le 21/10/2017

38 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE, Ordonnance du 01 septembre 2016 , [en ligne], https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=15017 consulté le 21/10/2017

39 LE MONDE.FR, La justice valide l'évacuation d'un camp de migrants à Lille, 21 octobre 2016, http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/10/21/la-justice-valide-l-evacuation-d-un-camp-de-migrants-a-lille_5018066_1653578.html consulté le 27/10/2017

I. Implication personnelle des bénévoles

Les personnes rencontrées pour ce travail de recherche sont soit des bénévoles, soit des professionnels qui exercent une activité d'accompagnement des jeunes MNA. Pour certains professionnels, cette aide des jeunes MNA est informelle mais en lien avec leur activité professionnelle. Cette première partie s'intéresse ainsi à la trajectoire des bénévoles : comment des personnes sont amenées à se mobiliser et à s'organiser pour répondre à une situation sociale problématique qui concerne d'autres personnes, en l'occurrence des jeunes MNA ? Il s'agit ainsi de comprendre quels ont pu être les éléments concourant à un engagement bénévole pour cette cause et comment ces éléments ont été réfléchis et négociés pour soi-même, à plusieurs (en famille, entre amis, avec des voisins, en équipe de travail) pour aboutir à une certaine implication auprès des jeunes MNA. Les modes d'engagement, leur intensité, leur finalité et les lieux d'engagement constituent des paramètres d'attention qui éclairent sur les différentes formes que peut prendre le bénévolat.

A. Point de départ de l'implication auprès des jeunes MNA

Dans un premier temps, un bref portrait des acteurs permet de situer les personnes rencontrées : leur provenance, leur activité, leur classe d'âge, la composition de leur famille et les autres expériences d'engagement qu'ils ont pu connaître ou connaissent encore. Une attention est ensuite portée sur la manière dont les acteurs relatent le début de leur engagement : les éventuels événements, émotions et valeurs associées qui les ont décidés à s'engager dans cette activité bénévole.

1. Qui sont les personnes interrogées ?

Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 24 personnes, dont 13 femmes et 11 hommes, certains à plusieurs voix, notamment pour les couples accueillants et bénévoles et pour les professionnels travaillant ensemble. Les personnes rencontrées sont toutes investies de manière assidue, soit au quotidien, soit plusieurs fois par semaine.

Corroborant les résultats de l'enquête Vie Associative de l'INSEE de 2004 (cf. supra) qui soulignaient l'influence du niveau d'éducation dans la participation bénévole, les personnes interrogées, bénévoles et professionnels, ont toutes suivies des formations dans le supérieur (de bac +3 à bac +5) et appartiennent aujourd'hui à des professions et catégories socio-professionnelles allant des professions intermédiaires aux cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les tranches d'âge varient sensiblement selon que les personnes sont engagées comme professionnels, bénévoles ou familles d'accueil bénévoles. Ainsi, les familles d'accueil bénévoles ont toutes plus de 55 ans et des enfants adolescents ou adultes, hormis un couple d'accueil qui est âgé d'une quarantaine d'années et est parent d'un enfant de 2 ans et une famille d'accueil est retraitée. Les bénévoles oscillent entre deux tranches d'âge : trois ont entre 25 et 37 ans et cinq ont de 55 à 70 ans. L'un d'entre eux est retraité. Les professionnels sont en majorité âgés de 30 à 35 ans, seules deux personnes ont plus de 55 ans.

Les bénévoles et les familles d'accueil bénévoles comptent une majorité de couples mariés religieusement : trois couples sur cinq dans les familles d'accueil, quatre bénévoles sur neuf. Deux couples de familles d'accueil sont mariés civilement et deux couples vivent en concubinages parmi les bénévoles. Les familles d'accueil bénévoles ont toutes des enfants : une famille n'a qu'un enfant, les quatre autres en ont entre trois et cinq. Les bénévoles ont aussi tous des enfants, sauf la plus jeune âgée de 25 ans.

2. Expériences précédentes d'engagement

La grande majorité des personnes bénévoles interrogées est ou a été bénévole dans des associations sociales et/ou active dans le domaine religieux ou politique. Un couple accueillant a été candidat sur une liste électorale lors des dernières élections municipales. Plusieurs couples rapportent également des expériences de vie à l'étranger ou de rencontres et d'échanges avec des personnes étrangères. Ces engagements existants, dans le domaine social, religieux ou politique, apparaissent avoir joué un rôle dans leur décision et leur implication actuelle auprès des jeunes étrangers.

Que ce soit en faisant du soutien scolaire dans des quartiers difficiles, en allant chanter pour des enfants à l'hôpital ou en facilitant les visites des enfants à leurs parents incarcérés, la plupart des personnes bénévoles ont été ou sont encore actives dans des associations dans le champ social. Elles se disent sensibles et intéressées par les questions actuelles de société et la défense des droits.

Il est particulièrement intéressant de noter que toutes les familles bénévoles font part d'expériences précédentes d'accueil de personnes étrangères à leur domicile, souvent d'étudiants étrangers, via les associations d'échanges. Leurs enfants sont eux-mêmes partis vivre des années d'études à l'étranger. Les familles d'accueil sont déjà sensibles à la rencontre avec les personnes étrangères : quatre d'entre elles ont travaillé ou été volontaires dans des pays étrangers, d'autres se sont déjà impliquées dans l'accueil et l'aide à des familles étrangères (boat-people cambodgiens, famille irakienne, famille syrienne). Ces expériences précédentes alimentent une attention et une ouverture sur les problématiques liées aux migrations actuelles.

B4. témoigne ainsi de l'incidence de sa vie à l'étranger sur son bénévolat actuel : « *Le fait d'être à l'étranger, ça t'ouvre sur le reste, ici les engagements on les a repris d'une certaine façon, à la retraite.* ».

De la même manière, une famille a pendant de nombreuses années organisé et participé à des séjours de vacances avec des familles qui pour des raisons financières ne pouvaient pas partir en vacances. Pour cette dernière, il existe une continuité dans les choix d'engagements familiaux, elle affirme ainsi que les expériences précédentes les « *ont préparé à ce qu'[ils font] aujourd'hui avec les MIE, c'est une suite logique !* » (**F5.**).

La moitié des bénévoles interrogés se présente comme chrétiens. De plus, ils présentent la particularité d'être déjà très impliqués dans la vie de leur lieu de culte : animation d'équipes pastorales, animation des chants liturgique, coordination et/ou engagement dans des groupes de réflexions spirituelles. Plusieurs familles d'accueil se sont d'ailleurs investies dans l'accueil du groupe de jeunes MNA en paroisses ; cet événement a été pour elles le point de départ pour décider d'un accueil plus durable d'un jeune à leur domicile. Des personnes expriment avoir été touchées par l'appel du Pape du 06 septembre 2015 qui invitait à ce « *que*

chaque paroisse, chaque communauté religieuse, chaque monastère, chaque sanctuaire d'Europe accueille une famille »⁴⁰. Plusieurs autres font un lien direct entre leur foi, les valeurs chrétiennes et la mise en pratique de l'accueil des personnes étrangères, dans laquelle ils voient une dimension biblique.

B1. « *Les trois termes qui reviennent dans l'Ancien Testament c'est de se soucier des orphelins, des veuves et des étrangers, donc du coup en s'occupant des mineurs isolés étrangers, y a déjà deux catégories qui sont dans cette exhortation au souci des personnes les plus vulnérables* » ; « *tout est intrinsèquement lié pour nous, autant pour l'amour de tout le monde mais pour l'amour en particulier des gens qui en ont besoin, voilà forcément cela fait partie de l'ADN des chrétiens, et en tout cas de notre ADN à nous.* »

B5b. « *Pour moi, le lien chrétien a une valeur. Je suis pas venue ici au hasard, parce qu'il y avait des valeurs chrétiennes qui me correspondaient et qui me correspondent toujours.* »

Une autre partie des bénévoles s'appuie sur des valeurs citoyennes pour légitimer leur engagement. Par exemple, un couple se décrit comme « *citoyens du monde* » (**F4.**), tous deux se sentent concernés par différents mouvements sociaux, s'impliquent dans des manifestations ou des actions dans différents domaines : écologie, altermondialisme, soutien aux victimes de conflits et dans la continuité de leurs principes, ils se sont préoccupés de la situation locale de ces jeunes à la rue. D'autres personnes expliquent leur engagement en mettant en avant la situation d'injustice vécue par les jeunes. Il ressort de plusieurs entretiens aussi la perception d'une volonté collective d'agir pour une prise en compte effective des droits des jeunes étrangers.

B3. « *J'étais vraiment là comme habitante du coin et comme militante parce que ça me paraissait pas normal et complètement aberrant qu'on les laisse comme ça.* »

B5b. « *Ce que j'aime moi c'est toute la solidarité qu'il y a derrière, tu vois t'as des gens qui viennent de n'importe quel horizon en fait qui sont, qui souhaitent construire quelque chose ensemble.* »

40 SENEZE Nicolas, Le pape appelle "chaque paroisse d'Europe" à accueillir une famille de réfugiés, *La Croix*, 06 septembre 2015, <https://www.la-croix.com/Religion/Le-pape-appelle-chaque-paroisse-d-Europe-a-accueillir-une-famille-de-refugies-2015-09-06-1352745> consulté le 14/10/2017

Les personnes rencontrées impliquées auprès des MNA n'en sont pas à leur première expérience de bénévolat ou d'engagement dans une organisation collective pour un but social, que cela soit une association, un collectif, des manifestations ou un lieu culturel. Les valeurs chrétiennes pour une partie et des valeurs citoyennes pour l'autre sont énumérées pour justifier leur engagement auprès des jeunes MNA.

3. Le déclic

L'engagement actuel auprès des jeunes MNA débute de différentes manières selon la fonction choisie et occupée par la personne : famille d'accueil bénévole, bénévole ponctuel, bénévole militant ou professionnel. Pour la majorité des personnes interrogées la découverte de la situation des jeunes MNA et les sentiments qui en découlent constituent des points de départ notables d'une volonté d'engagement et conduisent à une rapide implication bénévole.

Les professionnels ainsi que les bénévoles de longue date au sein d'associations sociales ou de défense des droits des personnes étrangères ont connaissance depuis une dizaine d'années de l'existence de cette catégorie de population migrante sur le territoire français et dans la région. Sensibilisés, ils œuvraient déjà au niveau professionnel ou bénévole auprès des jeunes MNA, souvent sous la forme d'une aide ponctuelle, telle qu'une orientation. A cette époque, les jeunes étaient rapidement pris en charge par les services de protection de l'enfance, puisqu'ils étaient peu nombreux, comparativement au nombre actuel.

B4. : « *A l'époque, ils arrivaient, ils ne savaient pas trop où aller, on faisait partie des endroits où les gens les orientaient, les gens qu'ils rencontraient dans la rue.[...]On leur expliquait la situation, on les faisait prendre en charge par l'ASE. »*

P2. : « *On est un accueil de jour pour personnes majeures, on accueillait à la marge quelques mineurs. »*

Le début de l'accroissement du nombre de jeunes est difficile à cerner, mais les chiffres semble montrer une arrivée plus importante dès 2010. Ainsi, au niveau national, ils étaient estimés en 2004 à 2500, puis en 2010, entre 4000 et 8000, à 13 008 au 31 décembre 2016 et

avec une prévision de 25 000 jeunes MNA pris en charge au 31 décembre 2017⁴¹. Un nombre plus important de jeunes MNA a bénéficié de plus en plus tardivement de mise à l'abri et s'est retrouvé à la rue. Des initiatives associatives et personnelles ont alors émergé afin d'héberger des jeunes de manière provisoire. Pour certaines personnes, la découverte de jeunes à la rue a favorisé la prise de conscience d'une « *situation d'impasse pour ces jeunes-là* » (B1).

Une part importante des personnes bénévoles interrogées découvre par ailleurs la situation des jeunes MNA à partir du début de l'été 2015, lorsque les jeunes, de plus en plus nombreux, faute de places d'hébergement et suite à l'arrêt de l'accueil dans les lieux provisoires, s'installent pour dormir dans un parc au milieu d'un quartier lillois. Leur situation est alors rendue visible ; cela interroge et inquiète plusieurs personnes qui commencent à venir leur apporter nourriture et habits et à s'intéresser à leur situation. A l'évocation du premier contact avec cette réalité, les personnes manifestent des sentiments d'incompréhension, de tristesse et de colère.

B3. évoquant la découverte du parc « *J'ai un peu hallucinée, je débarquais un peu, je connaissais pas du tout les mineurs isolés...* »

F4. « *Ça a été un choc parce qu'on s'est dit mais ils ont vraiment faim quoi ! Non seulement ils n'ont pas même le minimum vital mais en plus, ils ne sont même pas nourris ! Moi ça m'a vraiment créé un choc profond.* »

D'autres personnes, au fur et à mesure de l'occupation du parc et des initiatives bénévoles qui se mettent en place, entendent parler de ces jeunes et sont sollicités par différents réseaux (amicaux, paroissiaux, associatifs, professionnels) pour s'impliquer dans l'aide aux jeunes migrants. Certains, plus émus et sensibles à la situation des jeunes filles, inquiets des risques auxquels elles peuvent être exposées, acceptent d'héberger des jeunes filles chez eux.

F1. : « *On a bien deviné que pour des jeunes filles on ne pouvait pas rester à la rue comme pour de nombreux garçons. Il y avait moins de filles mais plus de risques ! moi cela m'a semblé encore plus nécessaire.* »

41 DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

Les bénévoles rencontrés déclarent ne pas avoir eu d'inquiétude particulière concernant les éventuels risques légaux auxquels ils s'exposaient en hébergeant ou en aidant des jeunes aux situations administratives floues. Pour certaines personnes, une rencontre avec les jeunes a permis de dissiper des *a priori*, des méfiances initiales et a humanisé une situation administrative connue.

F4. évoque comment ses représentations sur les jeunes se sont modifiées : *« J'ai vu tous ces jeunes qui étaient là, qui avaient besoin de soutien, qui avaient l'air d'une part perdu et d'autre part tout à fait rassurants, des jeunes comme les autres finalement ! Aucune crainte à imaginer autour de ces intrus qui viennent, enfin rien à voir avec tout ce qu'on nous raconte... Des jeunes même plutôt peureux, plutôt effrayés, et aussi d'autre part assez joyeux car ils faisaient de la musique, ça m'a vraiment plu, ça m'a touché cette rencontre là ! »*

F5. : *« Tu vois, c'était une réalité administrative pour moi, c'était des chiffres, des pays d'origine... mais je n'en savais pas plus. Le jour où tu les rencontres, ben tu dis « c'est Mamadou, c'est Ali, c'est Bouba... ils ont un visage, ça prend une autre dimension. »*

La découverte de leur situation complexe au niveau administratif, l'état de dénuement dans lequel ils vivent au milieu du parc et les sentiments associés de compassion et d'injustice constituent des déclics d'engagement bénévole, tel que Maud Simonet les qualifie.

B5b. *« Je crois que j'agis parce que la situation des jeunes je ne la trouve pas tolérable, du coup j'agis pour ça. »*

4. Modalités de la prise de décision

La décision d'implication auprès des jeunes MNA, que ce soit pour les familles d'accueil ou pour les structures sociales, est discutée et prise collectivement. *A contrario* de certains professionnels qui exploitent individuellement une certaine marge de manœuvre dans leur activité, sans réel assentiment de la hiérarchie, ce que nous verrons plus tard, les structures ou les équipes qui interviennent auprès des jeunes de façon plus ou moins publique ont pris le temps de la réflexion collective en équipe et posent cette décision ensemble.

De la même manière, les familles qui hébergent ont fait ce choix ensemble, écartant les hésitations de départ et en informant les enfants et les proches. La dimension collective de la décision apparaît plus présente et plus discutée lorsqu'il s'agit d'un engagement d'accueil dans sa famille.

F1. explique ses premières réticences : « *Quand on en avait discuté avec F. on était, on l'a dit, IN-CA-PABLE d'envisager de recevoir ici une jeune fille heu... parce que du coup c'est adopté, même provisoirement mais heu, c'est faire entrer dans la famille... avec la... la... la...heu... le plein-temps... tout seuls heu... tout seuls, tous un peu peur !* »

Les trajectoires des personnes, leurs expériences précédentes ou concomitantes d'engagement, les circonstances de production du déclic d'engagement ainsi que les modalités de prise de décision se conjuguent de manière singulière pour chaque personne et débouchent sur des modes d'engagement qui peuvent se distinguer par leurs finalités, les activités entreprises et les attentes implicites des personnes bénévoles.

B. Comment les personnes s'impliquent ?

En pratique, les modes de participation et d'implication des personnes diffèrent non seulement en fonction du rôle assumé par la personne, professeur de français, famille d'accueil, accompagnateur dans les démarches administratives, militant et/ou instigateur d'un mouvement de manifestation, mais également en fonction de l'intensité de l'implication bénévole, des lieux et des espaces dans lesquels elles s'impliquent : collectif autogéré, lieu de culte, association sociale.

Les trois organisations bénévoles repérées comme les plus actives sont :

- le centre T. : association rattachée à une église protestante et à une plus grande association sociale locale. Le centre T. a mis à l'abri des jeunes à partir de 2013 au sein de la salle de culte. Des jeunes filles MNA ont aussi été hébergées dans des appartements de l'association en attendant qu'elles soient prises en charge par l'ASE. A partir de 2015, le centre T. a mis en place un réseau de familles d'accueil bénévoles pour accueillir les jeunes. Le responsable de l'association a, à la même période, développée des liens avec l'enseignement privé. Depuis

octobre 2016, deux personnes en service civique coordonnent le réseau des familles et appuient les jeunes dans leurs démarches de scolarisation.

- le collectif des O. : collectif constitué de personnes bénévoles et des jeunes. Il coordonne les activités pour répondre aux besoins vitaux des jeunes (nourriture, hygiène, santé, fournitures matérielles), a mis en place un programme de cours de soutien scolaire et d'alphabétisation assurés par des personnes bénévoles et essaie d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation en associant les jeunes aux prises de décision et aux actions réfléchies collectivement

- l'association U.T.A : petite association basée à Lille active dans le champ du développement environnemental dans un pays du Maghreb. Depuis 2015, les responsables de cette association ont mis en œuvre des activités de soutien en direction des jeunes, en particulier la collecte et la distribution de fournitures scolaires et vestimentaires et un réseau de parrainage local, un adulte pouvant soutenir plus spécifiquement un jeune aussi bien matériellement que moralement.

D'autres organisations bénévoles s'investissent dans des activités d'aide aux MNA et coopèrent de manière plus ou moins régulière avec les organisations citées : l'antenne locale de la Cimade, association nationale de défense des droits des personnes étrangères, des paroisses catholiques, le diocèse, une association musulmane pour la confection de repas hebdomadaires et des lieux qui mettent à disposition leurs locaux pour les cours de soutien scolaire ou des manifestations festives.

Divers types de pratiques sont développés et favorisés au sein de ces organisations, que ce soient des pratiques réparatrices, émancipatrices individuelles ou émancipatrices collectives (Nicourd S., Havard Duclos B. 2005). De même, les motivations qui renforcent l'engagement des personnes sont diverses mais s'inscrivent généralement dans une dimension symbolique : développement de liens affectifs, de relations sociales, sentiment d'être utile à la société...

1. Modes d'engagement dans les pratiques bénévoles

Les modes d'engagement des personnes dans leurs activités bénévoles peuvent être distingués à partir de deux dimensions qui interagissent entre elles : les finalités de la pratique bénévole et l'intensité, aussi bien temporelle que morale, de l'engagement.

a. Les pratiques bénévoles

Les personnes bénévoles s'impliquent et développent des modes d'engagements différents en fonction de leurs affinités et des associations ou collectifs dans lesquels elles sont actives. En s'appuyant sur les travaux de Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos, trois modes d'engagement, qui s'appliquent aussi aux méthodes opérées dans le travail social, peuvent être distingués dans cette étude : les pratiques réparatrices, les pratiques visant l'émancipation individuelle et les pratiques visant l'émancipation collective.

Les pratiques réparatrices, au sens où l'entendent Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos (cf. supra), sont les plus efficaces et rapides à mettre en place et répondent à des besoins d'urgence. Les bénévoles qui interviennent sur le parc apportent de la nourriture, des habits et des produits de première nécessité. De même, les paroisses catholiques et l'église baptiste proposent des mises à l'abri pour la nuit. Ce type d'interventions visent une réponse immédiate à un besoin de base : se loger, se nourrir, se soigner, se laver.

Les cours de soutiens scolaires délivrés par les différentes associations et le collectif peuvent être assimilés à des pratiques visant l'émancipation individuelle. Ces actions demandent un temps d'accompagnement long, elles permettent à chaque jeune d'acquérir et de s'entraîner à des enseignements dans les matières scolaires qu'il n'a pas reçues dans son pays ou la maîtrise de la langue française. Elles ont pour objectif l'accès à la scolarisation et/ou la formation des jeunes, donc son autonomie à long-terme. De même, l'accueil en famille bénévole, bien qu'il soit avant tout présenté comme une mise à l'abri durable, c'est-à-dire comme une pratique réparatrice, requiert finalement une implication quotidienne des bénévoles dans les différents domaines de la vie d'un jeune : hébergement, alimentation, démarches administratives et judiciaires, aide à la scolarisation, soutien moral... Les familles bénévoles se sont d'abord proposées à fournir un hébergement pour éviter la rue à un jeune, mais elles rapportent qu'elles s'investissent pleinement dans l'accompagnement éducatif du jeune accueilli.

F2. : « *On ne s'était peut-être pas rendu compte de l'implication qui va bien au-delà de lui donner à manger et de lui donner un toit. On est vraiment sa famille. Puis c'est vrai qu'on se démène !* ».

F1. « *On n'est pas ses parents mais pour autant elle n'en a pas d'autre ! Faut bien se dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas d'accompagnement précis pour elle. Donc ce n'est pas possible... donc faut faire comme si quoi... comme si on était les référents.* »,

Des liens affectifs se développent ; les familles manifestent un véritable souci pour le jeune accueilli, s'inquiétant de sa santé, de son moral, des traumatismes vécus, de la réussite scolaire, des longues démarches administratives. Les familles sont conscientes des relations très personnelles qu'ils entretiennent ensemble. Ils se placent et se décrivent d'ailleurs dans des rôles de parents.

F4. : « *Je stresse pour ses devoirs, le jour où elle n'a pas bien préparé, je me dis comment elle va se débrouiller pour faire son interro, c'est moi qui a plus peur qu'elle de cette interro ! Après, bien sûr que ça nous tient à cœur que son orientation soit réussie, parce que c'est son bien-être !* »

F4. : « *maintenant on est vraiment pris dans une relation très très personnelle, intime, familiale. [...] c'est un garçon qui aurait pu quelque part être notre fils. C'est un garçon auquel je me suis attachée avec toute la maternité qui va avec.* »

Ces pratiques requièrent une implication dans la durée et dans une relation individuelle. L'accompagnement socio-éducatif et les démarches administratives mises en œuvre au sein du centre T. ou de manière plus clandestine dans les associations sociales professionnelles s'inscrivent de même dans les pratiques visant l'émancipation individuelle du jeune. On peut inclure dans cette catégorie de pratiques bénévoles, l'accompagnement proposé par le centre T. et l'association U.T.A. en direction des familles d'accueil et de parrains potentiel. Par extension, il cherche à doter le jeune de capacités et de droits pour qu'il puisse avancer dans son présent et son avenir de manière autonome ; c'est donc une pratique visant l'émancipation individuelle avec une dimension collective.

La troisième catégorie de pratiques bénévoles, celles visant l'émancipation collective, c'est-à-dire visant la conquête de droits pour tous et une société égalitaire, est défendue par les actions mises en œuvre par le collectif des O. Une réunion hebdomadaire, l'« AG », réunit les jeunes étrangers et les personnes bénévoles, appelées dans ce collectif les personnes

« soutiens ». Elle a pour objet de faire le point sur les situations individuelles et collectives. L'idée est ensuite de décider ensemble de la manière de résoudre le problème individuel ou collectif afin de garantir les droits des jeunes. Différents types d'actions sont employés pour dénoncer la situation des jeunes et les soutenir : écriture de communiqués, d'un journal, réunions avec les pouvoirs publics, manifestations ou sittings devant les bâtiments publics, squat visible d'une maison, journée de fêtes, participations aux manifestations locales en groupe : comme par exemple stand à la fête du quartier ou à la braderie de la ville. La volonté de ce collectif est de s'organiser et de fonctionner de manière horizontale avec les jeunes, sans porte-parole, de ne pas détourner et s'approprier la parole des jeunes. Les décisions sont prises en commun, les journaux et les communiqués rédigés ensemble. Il y a un souci affiché de ne pas considérer les jeunes seulement comme des victimes mais comme des acteurs et de ne pas se mettre dans une posture de « sauveur » pour les bénévoles. Dans la pratique, des difficultés de mise en place de ce fonctionnement horizontal souhaité sont observées, elles peuvent s'expliquer notamment par l'asymétrie de la situation des « soutiens » qui comprennent et connaissent les procédures françaises et des jeunes étrangers qui arrivent dans un nouveau pays, ne maîtrisent pas la langue, ne comprennent pas l'organisation du système français et ont des problèmes administratifs complexes.

B3. : « *On essaie de faire que ce collectif ce soit les jeunes et les soutiens même si c'est difficile parce qu'évidemment, les soutiens y a plus de facilités à parler, à machin etc, mais c'est quelque chose... ne pas parler à leur place et ne pas... du coup tu vois que tu reproduis toujours le truc de parler à leur place comme si eux ils n'étaient pas capables de parler, ça les laisse dans une position de victime passive... puis y a toujours ce truc en plus du...assez... colon tu vois ! La personne qui vient aider le petit noir qui arrive et donc tu parles de leur situation alors que tu la vis pas leur situation, ben du coup, y a pas de chef, y a pas de porte-parole. »*

L'une des missions du collectif des O. est de rendre visible à tous, la situation des jeunes et les injustices ou les manquements aux droits qu'ils endurent. Cette fonction de plaidoyer est partagée aussi par l'association la Cimade, organisation renommée nationalement : elle développe une activité d'assistance juridique individuelle et une activité de réflexion et de plaidoyer pour dénoncer les situations vécues par les jeunes en France et déconstruire le discours de peur véhiculé par les autorités.

Dans la situation étudiée, les trois types de pratiques d'engagement bénévoles définis par Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard-Duclos sont mis en œuvre dans les différentes organisations, soit de façon exclusive, soit de manière concomitante.

b. L'intensité de l'engagement

Une autre variable de l'engagement peut également être considérée du point de vue de l'intensité : le temps et l'énergie dépensés dans l'implication bénévole.

Dans la situation étudiée, quelques bénévoles impliqués auprès des jeunes depuis l'occupation du parc remarquent ainsi un investissement intense de leur part sur plusieurs mois dans l'aide aux jeunes et dans la défense de leurs droits. Convaincus que cette situation ne pouvait pas durer sans une prise en charge des services publics, ils se sont investis à temps plein dans la cause. Cela a amené certains à une fatigue morale et physique importante et à un changement dans leur implication bénévole : soit en transformant son investissement bénévole en poste de service civique pour l'une, donc en légitimant son implication bénévole en un statut reconnu, soit à réajuster l'implication personnelle, ou encore soit pour d'autres à abandonner leurs activités bénévoles ou du moins à témoigner de désillusions fortes. La plupart des bénévoles rencontrés admettent une fatigue importante. Par exemple, après avoir accueilli pendant deux ans à tour de rôle les jeunes dans des salles paroissiales pour la nuit, le réseau des paroisses de la métropole lilloise a arrêté cet accueil de nuit le 18 septembre 2017, faute de réussir à continuer à mobiliser les paroissiens bénévoles dans cette action d'urgence qui finalement se poursuit depuis deux ans. La situation problématique, urgente dans un premier temps, se maintient et s'installe, ce qui impacte l'investissement des personnes sur le long-terme.

B3. *« Y a moins d'effervescence qu'il n'y avait au début... C'est moins régulier je pense qu'il y a une certaine fatigue de plein de gens. La durée fait aussi que tu déchantes, tu vois que faut tenir ! C'est un combat qui est énorme. »*

P5. reconnaît avoir arrêté son activité bénévole qui lui prenait trop de temps et d'énergie « *ça nous prenait énormément de temps et c'est pour ça qu'on n'a pas tenu sur le long terme je crois, en tout cas moi ça a été ça.* »

B5a. « Vers le mois d'octobre, je me suis rendue compte que je travaillais tous les jours de la semaine, le soir, le matin, n'importe quand, tout le temps, tout le temps, tout le temps, et que je faisais ça bénévolement ! »

P4. « Là on est tous à bout, on est épuisés, je ne sais pas des fois comment on tient ! »

B6. se rend compte de l'engagement intense et du nécessaire réajustement de leur implication : « C'est mon caractère et lui il est un peu comme ça, je me lance à corps perdu ! Après, je mesure ma fatigue, je mesure que je n'ai plus de vie à côté, j'en peux plus, donc c'est une succession de coups de colliers et de ralentissements, les coups de colliers sont de moins en moins forts parce que la fatigue est de plus en plus accumulée et c'est de moins en moins efficace ! » ; « ça nous implique tout notre temps libre et même un peu au-delà en fait. » ; « ça nous a pris notre temps de sommeil aussi, parce qu'en fait quand t'as des soucis, bah voilà, ça prend beaucoup de temps ! »

En ce qui concerne les familles d'accueil, elles déploient des manières de faire différentes. Certaines accueillent chez elles à temps plein et de façon durable un jeune, pouvant se positionner comme des parents de substitution. En fonction de la relation développée et de ce que recherche le jeune, les expériences sont plus ou moins bien vécues par les familles. En effet, certains jeunes décident d'un jour à l'autre de partir, continuer leur route ailleurs et de tenter leur chance dans un autre département ou une autre ville. Pour les familles qui ne se sont pas préparées à cette éventualité et ont investi émotionnellement l'accueil et la relation avec le jeune, le départ peut être très douloureux et incompris. D'ailleurs, une des bénévoles impliquées dans la supervision du réseau de familles d'accueil bénévole relate les fréquentes divergences de projets entre la famille et le jeune accueilli : un certain nombre de familles s'engage très fortement dans l'éducation du jeune et considère le jeune comme un de leurs enfants, alors que parfois, le jeune a besoin d'indépendance ou voyant que sa situation administrative ne s'améliore pas, décide de quitter la région pour essayer d'être reconnu légalement ailleurs. Une femme témoigne ainsi d'une certaine modestie à avoir et de la conviction à garder des bienfaits de cet accueil, même s'il est bref et qu'il ne se passe pas tel qu'escompté :

F5. : « du jour au lendemain il est reparti et son téléphone n'a plus répondu du jour au lendemain ; faut vraiment accepter que tu sois juste un... quelqu'un qui a servi à un moment ».

B4. et sa femme mettent très régulièrement à l'abri des personnes étrangères pour des périodes variables : *« au début on a accueilli les gens pendant une journée, puis un peu plus quand la décision du juge des enfants était négative, y a des gens qui sont restés 3-4 mois le temps de faire appel » ; « j'ai jamais fait l'inventaire mais depuis 10 ans, y en a une centaine qui sont passés ici, ne serait-ce que pour passer une nuit, la première nuit. »*

Certaines familles adoptent des stratégies d'accueil en roulement avec d'autres familles : chaque famille accueille un mois le jeune à tour de rôle. L'implication de chacun auprès du jeune est répartie sur des périodes entrecoupées et/ ou sur des tâches délimitées : une personne gère les relations avec l'établissement scolaire, une autre s'occupe des démarches administratives etc. Les personnes du réseau se partagent la charge émotionnelle, l'inquiétude, les différentes démarches et en accueillant temporairement sur une période définie, un mois à six semaines, les familles ne sont pas trop déstabilisées dans leur rythme familial habituel, se rassurent mutuellement et se sentent plus fortes à plusieurs.

F1. *« On sait qu'on va s'épauler, s'il y a un service à se rendre...quand on se pose une question, on s'interpelle ensemble. »*

F2. *« C'est vrai qu'avoir la jeune fille 6 semaines, je pense que cela permet d'être plus serein, vraiment on se consacre à elle, on fait le maximum, il n'y a pas de lassitude. »*

Outre l'intensité temporelle de l'investissement, la multiplicité des implications auprès des jeunes MNA est intéressante à souligner. Plusieurs bénévoles ont des engagements simultanés auprès des jeunes : famille d'accueil temporaire, famille d'accueil durable, professeur bénévole de cours de soutien scolaire, aide aux démarches administratives ou à la scolarisation. Les différents engagements se nourrissent les uns, les autres : c'est par exemple, en assistant les personnes dans leurs demandes de titres de séjour que l'un a commencé à héberger provisoirement puis durablement des jeunes étrangers chez lui, c'est en commençant à accueillir provisoirement chez elle un jeune étranger, qu'une autre a décidé de mobiliser des paroissiens et d'organiser dans sa paroisse l'accueil de nuit temporaire d'un groupe de jeunes étrangers. Pour certaines personnes, les limites de leur engagement bénévole ne sont cependant pas simples à poser. Émues par les situations de dénuement et de détresse des jeunes, elles sont prêtes à faire beaucoup de sacrifices pour les aider. Une des bénévoles

héberge des jeunes dès qu'un besoin apparaît ou qu'elle est sollicitée par l'une ou l'autre association. Son mari pose un cadre et tempère les accueils illimités. Deux familles prennent conscience que ces accueils peuvent déstabiliser l'espace de vie de leurs enfants.

F5. en parlant de son mari puis de ses enfants : *« Lui met quand même le frein, il sent que s'il ne met pas le frein, y en aurait plus ! Mais moi c'est vrai que quand je vois les appels de l'église, de S. etc mais moi je suis effondrée » ; « je ne pensais pas que ça pouvait la gêner et je m'aperçois que oui ! » ; « un jour y'a un de mes enfants qui dit « bah la maison c'est Calais bis »*

B6. *« J'en discutais hier hier avec ma fille, elle m'a reproché hier de ne faire que ça, de ne pas avoir de temps pour elle et je pense que c'est vrai. c'est ça qui est le plus difficile à gérer c'est de mettre ses limites et nous on ne les a pas mises. »*

Les deux citations ci-dessus nous invitent à prolonger la réflexion à propos de l'intensité de l'engagement, ses impacts sur la vie quotidienne et familiale des bénévoles, les motivations qui poussent les personnes à s'impliquer à tous les niveaux (alimentation, démarches judiciaires, logement), à la manière dont elles prennent conscience du changement à l'œuvre dans leur vie quotidienne initiale et les réajustements qu'elles opèrent dans leur engagement.

2. Motivations des bénévoles à leur implication

A l'issue de leur étude, Sandrine Nicourd et Bénédicte Havard Duclos détaillent quatre types de motivations qui produisent et pérennisent les implications bénévoles : être utile (faire une activité qui a du sens pour la société), faire sens par rapport à sa propre histoire et trajectoire, durer dans cette activité grâce aux rétributions et aux gratifications matérielles et sociales et exercer une activité en accord avec les normes sociales valorisées de l'époque.

A partir de cette catégorisation des motivations, nous pouvons nous pencher sur celles que les bénévoles interrogés mettent en avant ou repèrent lors des entretiens menés.

a. Se sentir utile

Les personnes interrogées expriment leur volonté d'agir pour une situation problématique dont elles ont pris conscience. Elles sentent qu'elles peuvent faire quelque chose à leur niveau pour que la situation s'améliore. Au carrefour de leurs valeurs, leurs sentiments personnels et du constat d'une urgence à laquelle répondre, elles apportent différents types d'aide à ces jeunes et perçoivent les bénéfices de leurs actions pour les jeunes.

F1. *« Et devant ce qui se passe au parc des O. et les garçons, particulièrement, qui étaient à la rue longtemps et tout le temps, que peut-on faire, que peut-on faire ? »*

B5b. : *« Je sentais qu'il fallait faire quelque chose, pour eux. J'ai décidé de prendre une année pour m'occuper, pour aider, pour être une présence pour les jeunes migrants, à mi-temps, avec le centre T. »*

Ils estiment que la situation est problématique, qu'elle ne peut pas continuer ainsi et qu'ils peuvent contribuer en partie à la résolution de cette situation. Les sentiments exprimés sont principalement tournés vers les jeunes, ils pensent pouvoir leur être utile, leur faire profiter de leurs compétences et connaissances, répondre à leurs besoins et peut-être aussi occuper une fonction sociale dans la société.

b. Faire sens par rapport à sa propre histoire

Les collectifs d'engagement (c'est-à-dire les différentes instances dans lesquelles les personnes s'investissent) constituent des « *caisses de résonance* » des trajectoires (Nicourd S., Havard Duclos B., 2005) : ils offrent des ressources identitaires qui permettent des mises en scène et des continuités biographiques. Tel que nous l'avons déjà vu précédemment, les bénévoles interrogés ont quasiment tous déjà exercé des activités bénévoles et eu, ou continuent à avoir, des engagements spirituels et sociaux. La plupart ont eu des liens avec des personnes étrangères, que ce soit en les accueillant chez eux ou en partant eux-mêmes travailler ou être bénévoles dans un pays étranger. L'implication auprès des jeunes étrangers s'inscrit dans une continuité cohérente, c'est une façon d'agir en accord avec leurs valeurs et leurs expériences passées et de poursuivre et de développer une dimension sociale de leur propre trajectoire. Par leurs actions, ils soutiennent ainsi un certain idéal de société, ils

dénoncent d'une manière plus ou moins ostensible et réparent ainsi des situations qu'ils considèrent comme injustes ou anormales.

B3. : « *Ça me paraissait complètement absurde comme situation, ça me paraissait pas normal et complètement aberrant qu'on les laisse comme ça.* »

D'autres personnes s'impliquent de manière à redonner à leur manière l'aide ou les opportunités dont elles ont bénéficié par le passé. En miroir de leur propre vécu et des personnes ressources qui ont été importantes pour elles, elles s'investissent à présent auprès d'autres personnes pour rendre cette « dette » et contribuer au bien-être d'autres personnes (Simonet M., 2010).

Une femme d'une famille d'accueil a exprimé très clairement ce sentiment de « rembourser » ainsi une aide perçue par le passé : en effet, elle-même étrangère, elle a pu suivre des études en France grâce à des hébergements en famille. « *C'est une manière de rendre la chance qu'on m'a donné à moi, j'ai été accueillie, on m'a donné la possibilité de faire des études, donc du coup je peux aussi un jour restituer cette chance à ceux qui en ont besoin.* » (**F4.**)

c. Les rétributions

Les rétributions d'une action bénévole ne se mesurent pas en termes financiers, elles se manifestent essentiellement dans une dimension symbolique. En effet, l'implication bénévole agit positivement sur l'estime de soi, elle nourrit l'attente de reconnaissance de tout un chacun et permet de développer des relations sociales avec des gens ayant le même engagement et avec des jeunes MNA.

Les rencontres et les relations entretenues avec les personnes bénévoles, salariées et bénéficiaires constituent des rétributions symboliques notables pour la personne bénévole. Au fur et à mesure des actions bénévoles, il se crée pour elle un espace de sociabilité complémentaire, ou en remplacement, des autres espaces de sociabilité de sa vie quotidienne (professionnel, familial, amical).

Les personnes interrogées insistent beaucoup sur le lien affectif et les relations amicales ou de sympathie créés avec les jeunes et les autres bénévoles. Des relations personnelles se mettent

en place et les bénévoles font des efforts pour les faire vivre. Cela les porte, leur procure beaucoup de satisfaction et les encourage à continuer leur engagement bénévole. Le fait de participer à un mouvement collectif, d'agir ensemble leur apporte aussi beaucoup d'élan, les soutient et les confirme dans l'engagement dans la cause des jeunes.

F1. « *Franchement y a rien de mieux pour se connaître que d'œuvrer ensemble à quelque chose et tout le monde y a mis beaucoup de cœur, beaucoup de cœur !* »

F3. « *On se sent tous dans ... pour un bien commun, il y a une force de solidarité !* »

Ce type de motivation, la dimension relationnelle et affective, se retrouve de la même façon chez les professionnels rencontrés. Ils évoquent les liens créés et les échanges avec les personnes aussi bien comme l'objet de leur action professionnelle que comme un carburant pour s'investir encore plus. Parfois le souci du professionnel et la relation créée avec un jeune débordent le cadre professionnel pour pénétrer le terrain personnel.

P2. : « *On discute pas mal, on fait beaucoup, on faisait beaucoup d'écoute avec elles.* »

P6. : « *Aujourd'hui je peux aller manger chez l'un, chez l'autre, parce que voilà les liens sont créés.* »

Dans les entretiens effectués, un seul couple évoque le rôle gratifiant de leur implication bénévole, tout en ayant bien conscience de devoir se prémunir du possible développement du sentiment de pouvoir.

B6. « *Je l'ai un peu fait parce que c'était valorisant comme travail mais en tout cas, tu fais des démarches, tu vas, tu les scolarises !* », « *à un moment quand tu arrives à des résultats de scolarisation, tu les sors comme ça de l'eau, y a un sentiment de toute puissance auquel il faut faire attention et il est absolument louche de penser qu'on a besoin de personne et que seul soi on sait ce qui est bien pour eux. [...] il faut toujours avoir une dose de méfiance, en se demandant « quelles sont mes intentions ? »* »

Néanmoins, cette attente de reconnaissance est dans les autres entretiens peu mise en avant ou même discernée par les personnes rencontrées. Elles parlent en premier lieu de la volonté d'agir pour la cause des jeunes sans avoir d'attente en retour.

F4. « Cela nous semblait évident de le faire aussi et sans autre volonté que d'aider quelqu'un qui en a besoin, parce qu'on en a les moyens, donc en fait...on n'a pas d'attente...pas de besoin de reconnaissance sur ce qu'on fait aussi, on reste présent à chaque étape, on n'a pas de projection, on ne sait pas où ça va, on ne sait pas où on va. »

Néanmoins, dans la citation ci-dessus, on perçoit qu'il y a, au-delà de la solidarité affichée, l'expression d'un devoir lié à la situation socio-économique correcte de la famille : on peut aider parce qu'on en a les moyens et qu'on se sent la responsabilité de faire quelque chose. Nous détaillerons ce point dans la sous-partie suivante.

Un autre type de rétribution à l'implication bénévole est souligné à maintes reprises dans les entretiens ; il est de l'ordre de la formation. En s'impliquant auprès des jeunes MNA, professionnels non-spécialisés et nouveaux bénévoles ont dû comprendre et apprendre le droit des étrangers, les procédures auxquelles sont soumises les jeunes, découvrir les différentes associations et instances existantes sur Lille pour les accompagner dans leurs démarches judiciaires, administratives, de scolarisation ou d'apprentissage. Aujourd'hui, la plupart des bénévoles connaît le vocabulaire technique à employer, les stratégies à déployer, les acteurs vers lesquels se tourner ou qui ont la responsabilité des jeunes et les subtilités du système judiciaire. Ils ont acquis cette expertise sur le terrain, en échangeant entre eux, en se documentant et dans la pratique lors d'accompagnement de jeunes.

P2. : « On s'est formé sur le tas et on se forme toujours [...]. Ce qui fait que maintenant on est des experts ! D'ailleurs régulièrement, quand je vais à des réunions SIAO, on m'interpelle... On est bien repéré pour ça ! »

B3. : « Je connaissais pas toutes les procédures, les machins, les droits, les OQTF, tout ça. C'est à force de se retrouver dans des situations, c'est à force de voir les jeunes, de discuter avec les gars, de gratter un peu, j'ai commencé à capter les différents stades de la prise en charge, pourquoi c'était compliqué, pourquoi... et quelles compétences tout le bordel autour de ces jeunes, dans quel parcours ils étaient inscrits de manière administrative... »

P5. : « J'ai découvert un aspect du travail social sur les MIE que je ne connaissais pas avant, je sais ce que c'est un titre de séjour, je sais ce que c'est le CASNAV, donc y a des choses que

j'ai appris, j'ai acquis des connaissances, de toutes façon à partir du moment où tu fais du militantisme, tu te formes. C'est une formation qui m'a aidée pour le travail actuel. »

Lorsque certaines attentes ne sont pas alimentées, les personnes peuvent éprouver de la désillusion, une baisse de motivation pour cette implication et revoir à la baisse ou interrompre l'activité bénévole. C'est le questionnement par exemple d'une famille d'accueil qui n'a pas développé de relation privilégiée avec la jeune fille accueillie :

F3. : *« On était un peu déçus du manque d'échange qu'on a eu avec elle... Si on nous demandait de réaccueillir M. bah, je pense qu'on se poserait la question... »*

Les rétributions d'une action bénévole apparaissent alimenter la conviction du bien-fondé de cet engagement et sa poursuite dans l'avenir. Bien qu'elles semblent implicites ou du moins pas formulées comme telles, si elles viennent à manquer ou à ne plus correspondre à une attente de départ, il est probable que leur absence débouche sur des défections de l'activité bénévole.

d. Être en accord avec des normes sociales

Exercer une activité bénévole dans une association solidaire est aussi une activité valorisée dans notre société, en accord avec des comportements sociaux attendus (Simonet M., 2010). Les personnes interrogées se situent la plupart comme des citoyens soucieux de ce qu'il se passe dans le monde et autour d'elles. Elles se sentent concernées et préoccupées par la situation actuelle, certes de plus en plus médiatisée mais aussi très visible et connue dans la ville de Lille, d'arrivées importantes de personnes qui fuient des conflits ou des conditions de vie difficiles.

Un couple de bénévoles ainsi qu'un professionnel pensent que l'horreur suscitée par la publication en septembre 2015 de la photo du corps de Aylan, l'enfant retrouvé échoué sur une plage turque suite au naufrage du canot dans lequel il était, a provoqué divers engagements bénévoles de la part de personnes qui ne se sentaient pas initialement proches de la cause migratoire.

B6. *« Il y a eu le syndrome Aylan, qui a fait que ça a déclenché toute une vague de bénévolat. Il y avait des gens qui n'attendaient que ça, que des gens s'organisent autour de cette cause, il y a eu un appel et ça a recruté des gens ».*

Il existe un sentiment de devoir ou de responsabilité, lié à la conscience des besoins existants et à la situation matérielle correcte de la famille. Plusieurs familles témoignent ainsi de ce besoin de rendre service au vu de leurs possibilités matérielles.

F1. *« Moi depuis toujours dans cette maison, je me dis bon on a 5 chambres, il faut rendre service »*

F4. *« Le camp était toujours surpeuplé, plus de place et voyant l'hiver arrivé aussi et ayant un troisième étage ici dans notre maison qui est aménagé pour pouvoir être autonome, on a commencé à se renseigner qui pourrait nous aider pour trouver quelqu'un qu'on allait pouvoir accueillir »*

D'autres personnes s'investissent bénévolement du fait de leur pratique religieuse et des principes d'accueil prônés par le Pape actuel. Cela correspond à une manière de mettre en pratique les préceptes évangéliques et de participer au mouvement d'accueil initié par le chef de l'Église catholique.

F2. *« C'est vrai qu'on est catholique pratiquant et tout le discours du Pape est quand même en ce moment très... enfin c'est fabuleux, ce qu'il dit ! »*

Un bénévole, très impliqué dans le diocèse, réfute néanmoins partiellement la volonté humaniste des catholiques qui accueillent, pensant qu'ils agissent plutôt pour répondre aux incitations religieuses et montrer à tous qu'ils mettent en œuvre la volonté papale. Il compare avec les protestants qu'il estime plus engagés de longue date dans des causes sociales.

B2. *« Ils le font par devoir alors que j'ai l'impression que les protestants sont sensibles à toutes ces questions sociales, et historiquement depuis longtemps ».*

B1. *« Les baptistes sont entre guillemets connus dans le monde évangélique en tout cas pour leur implication dans la société, implication au niveau politique, au niveau social, au niveau politique mondial enfin au niveau de la paix on va dire, au niveau de la défense de la*

conscience ... comment ça s'appelle... ah le nom m'échappe, la défense de ... la liberté de conscience c'est ça ! »

3. Au-delà de l'engagement bénévole, quelles répercussions sont observées ?

L'implication des personnes auprès des jeunes MNA a des répercussions sur leur entourage plus ou moins proche et sur des décisions d'engagement bénévole autre.

a. La mobilisations d'autres personnes dans cette activité bénévole

Les personnes bénévoles sollicitent leur entourage pour soutenir leur activité auprès des jeunes ou pour s'engager dans des accueils de jeunes. Les membres de la famille et les amis sont mis à contribution aussi bien dans la mise en œuvre de la vie quotidienne avec le jeune, pour aider à du soutien scolaire par exemple que pour assurer des relais d'accueil pendant des week-ends ou des vacances. Les personnes rencontrées sont souvent agréablement surprises des réactions positives que cela suscite dans leur entourage et de la mobilisation collective autour d'un projet commun d'accueil.

F4. *« Ma mère est venue passer une semaine, elle a passé une semaine à travailler le français avec G., elle est prof de français... ; on est allé pour Noël chez ses parents, ils ont accueilli G. comme un membre de la famille, donc ça c'est notre soutien. »*

F5. *« Mon père en a accueilli aussi, à des périodes où on était en vacances, donc mon père qui est un vieux monsieur de 88 ans, il en a accueilli plusieurs, au moins deux ou trois pendant des périodes très courtes et je trouvais cela extraordinaire car ce vieux monsieur de 88 ans et ces jeunes, cela se passait super bien ».*

Certains bénévoles ou certaines familles diffusent amplement ces possibilités d'accueillir chez soi pour que d'autres jeunes puissent être mis à l'abri. Ils en parlent à leurs amis, dans leur paroisse, à leur travail, dans leurs autres activités et n'hésitent pas à demander autour d'eux des services ou du matériel pour les jeunes. L'entourage se manifeste parfois spontanément pour donner un objet ou rendre service.

F2. *« On en a parlé et ça a fait un peu boule de neige. Il faut essayer de donner des idées à d'autres, il faut que ça diffuse, que ça diffuse... »*

F5. « *Je sens vraiment une vraie compréhension de la part de tout le monde autour de nous, même s'ils ne s'impliquent pas de la même façon, ils sont prêts à nous dépanner. Quand on les a accueilli à l'église, j'avais fait un appel au micro à l'église pour des téléphones et des chaussures, j'ai réussi à avoir 3-4 portables l'an dernier et les baskets au moins une douzaine de paires. y a vraiment une bienveillance générale !* »

Une famille se rend compte des répercussions que leur implication provoque sur d'autres engagements sociaux de la part d'amis, qui eux aussi, voyant ce qui se fait et ce qui est possible, veulent se rendre utile.

F4 : « *Il ne faut pas sous-estimer non plus ce que ça peut déclencher dans notre environnement : cet acte là d'accueil, il est devenu pour certains de nos amis très admirable, ce qui m'intéresse c'est que ça donne envie à d'autres soit de faire ça, soit de faire... d'avoir un engagement qui corresponde à ce que eux-même ils sont capables.* »

La mobilisation d'autres personnes concerne plus largement l'environnement des personnes accueillantes. Pour prendre en charge les soucis de santé du jeune, lui trouver une école ou un stage, ils activent leur réseau et mettent en lien le jeune avec des professionnels qui acceptent de rendre service gracieusement au jeune étranger.

F1. « *C'est vachement le souci d'avoir un réseau, tu vois. Y'en a une qui est médecin bon bah quand elle a eu des soucis de peau, des soucis de ceci... Bon ben on s'arrange, la pharmacie pareil, le dentiste pareil...* »

F1. « *L'école c'est nous qui lui avons trouvée pour l'année prochaine, c'est un des amis qui est lié avec la direction, qui en a parlé, ils lui ont fait une journée exprès pour elle de découverte.* »

b. D'autres formes d'engagement naissent

Tel que nous avons pu le voir auparavant, l'implication bénévole crée et compose avec d'autres engagements. Certaines familles expliquent leur implication actuelle en raison d'une prise de conscience précédente sur la situation des familles étrangères, pour d'autres cela est l'occasion de s'intéresser et de réfléchir aux conditions de vie et aux problèmes socio-politiques dans les pays de provenance des jeunes. Certains bénévoles réajustent leur

engagement initial de famille d'accueil à plein temps pour proposer un accueil seulement les week-ends ou pendant des vacances.

F1. *« Moi si cela me donne une envie c'est de pousser, de participer à ce que la formation, l'éducation progressent dans ces pays là, celles des femmes ! C'est ça la racine du mal et je trouve que c'est pas de généraliser ou de faciliter cet accueil ici qui est une solution à long-terme ! »*

F3. *« Quand les O. ont été démantelés, il a été envoyé à Cassel puis à Dunkerque, il a vécu une période assez dure et donc j'ai dit ce serait bien qu'on l'accueille de temps en temps, enfin nous on était d'accord pour l'accueillir. »*

Des professionnels, touchés par les rencontres de jeunes dans leur cadre de travail, décident de perpétuer ces relations dans un cadre personnel ou bénévole, en essayant de mettre la distance adéquate.

P6 *« ça m'était reprochée par mon employeur, mais je pense que c'est parce que on n'aime pas trop dans le travail social le mélange des genres, ce que je peux comprendre. Après, à partir du moment où le mélange des genres n'en est pas et que on sait bien cloisonner les choses et faire la part des choses. Voilà et après la rencontre humaine n'est pas, comment dire, quelque chose qui est, qui se range dans des cases. Voilà. »*

Les professionnels entretiennent avec les personnes des relations de proximité, notamment dans les structures d'hébergement et d'accueil. A travers les échanges, la construction de la confiance et le cheminement autour d'activités quotidiennes et de sujets touchant à l'intime, la dimension informelle des relations entre professionnels et personnes accompagnées se développe. Bien qu'elle puisse être désapprouvée, écartée et encadrée par les directions et les responsables associatifs, ces relations informelle, auxquelles se risquent travailleurs sociaux et personnes bénéficiaires peuvent constituer un socle à partir duquel le travail d'accompagnement socio-éducatif s'élabore et se met en oeuvre. (Tillard B., 2010)

Cette première partie permet de comprendre qui sont ces personnes mobilisées en faveur de jeunes étrangers isolés, quels sont les facteurs qui concourent au démarrage de cette implication bénévole et de quelle manière les personnes s'investissent auprès d'eux.

Au moment de la passation des entretiens, les personnes rencontrées, qu'elles soient bénévoles ou professionnelles, exercent toutes une activité régulière et assidue auprès des jeunes. En ce qui concerne leurs caractéristiques personnelles, toutes ont un niveau supérieur d'éducation et appartiennent aux professions intermédiaires ou aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Les professionnels sont majoritairement âgés de 30 à 35 ans et les personnes bénévoles s'inscrivent dans deux classes d'âges distinctes : de 25 à 37 ans ou plus de 55 ans. Toutes les personnes rencontrées ont déjà eu des expériences bénévoles ou des engagements militants, aussi bien dans des lieux culturels, des associations sociales que dans des partis ou collectifs politiques. De même, toutes semblent avoir une sensibilité particulière vis-à-vis des personnes étrangères, soit parce qu'elles ont déjà vécu et travaillé dans un pays étranger, soit parce qu'elles se sont déjà engagées dans des expériences d'accueil de familles ou d'individus étrangers.

Le déclic de l'engagement bénévole auprès des MNA se produit au moment de la découverte de la situation dans laquelle survivent ces jeunes à Lille. Perçue comme injuste, elle provoque des sentiments de colère, de tristesse, d'incompréhension et d'indignation qui poussent les personnes à vouloir agir pour la résoudre. Les personnes s'investissent alors de différentes manières, déployant des pratiques allant de la réponse aux besoins urgents de base au développement de l'émancipation individuelle et/ou collective des jeunes. Certaines personnes multiplient les engagements et le temps passé auprès des jeunes ; quelques-unes ont du mal à mettre des limites à leur investissement, entraînant des remarques de leur entourage qui se sent alors délaissé.

Les motivations à l'engagement bénévole mentionnées dans les travaux de Sandrine Nicourd, Bénédicte Havard Duclos et Maud Simonet se retrouvent dans les discours des personnes. Ainsi, la combinaison de divers facteurs converge vers l'entrée et le maintien dans une activité bénévole : se sentir utile, occuper une certaine fonction sociale dans la société, continuer sa trajectoire biographique, nourrir son identité, bénéficier de rétributions symboliques telles que la reconnaissance, l'estime de soi, des relations sociales et affectives et

agir en accord avec ou selon les normes sociales auxquelles on tient. Lorsque ces différentes attentes implicites ne sont pas suffisamment satisfaites, les personnes peuvent éprouver alors des désillusions et réajuster ou se désengager de l'activité bénévole.

Plusieurs personnes constatent que leur implication se diffuse et se répercute sur la volonté d'autres personnes de leur entourage d'agir à leur niveau pour les jeunes. De même, cette activité peut amener les personnes bénévoles et professionnelles à d'autres engagements, réflexions ou à maintenir des relations avec les personnes aidées dans un cadre extra-professionnel.

Cependant, les personnes rencontrées témoignent d'une fatigue physique et morale devant cette situation qui dure depuis plusieurs années et devant l'absence constatée de relais de leurs actions par les services publics, pourtant compétents pour prendre en charge les MNA. C'est pourquoi, nous allons poursuivre l'analyse du discours des personnes impliquées pour discerner la dimension politique de ces activités bénévoles.

II. Dimension politique du bénévolat

L'implication dans une activité bénévole dans une association de solidarité ou une organisation ayant des finalités sociales comporte une dimension personnelle que nous avons étudiée à travers ses mobiles, ses motivations, ses modes d'engagement. Elle suppose aussi une forme d'intervention dans l'espace public indiquant une volonté de participation en faveur de l'amélioration d'une situation jugée problématique ou injuste, la mise en acte de valeurs ou de principes que les personnes estiment importants, tels que l'égalité, l'accès aux droits, la bien-traitance de jeunes, et la défense d'une prise en charge convenable pour les jeunes MNA par la société dans son ensemble. L'attention s'est portée dans cette partie sur différents paramètres de l'action bénévole relevant d'une dimension politique : la structuration en réseau de travail informel, la proposition de modalités alternatives d'accueil des jeunes, les liens avec les services publics, la négociation de marges de manœuvre de travail pour certains professionnels.

A. Un réseau

Des bénévoles et des organisations se sont rapprochés, ont échangé et ont progressivement constitué un réseau de travail en vue d'un but commun : l'amélioration de la situation des jeunes MNA non pris en charge par l'ASE. Ils échangent des connaissances et compétences, agissent collectivement dans certains domaines, attribuent tel champ d'action ou telle responsabilité à l'une ou l'autre organisation. L'existence de ce réseau apporte une ressource supplémentaire aux jeunes MNA et aux personnes impliquées auprès d'eux. Il existe cependant parfois des limites, des désaccords et des points de tension sur des revendications ou des manières de faire. Par ailleurs, le réseau a développé depuis 2015 l'accueil des jeunes en famille bénévole. Alors que le réseau a l'impression d'avoir inventé cette modalité d'accueil, elle était déjà actée et mise en œuvre par le Conseil Général du Nord sous le nom d'accueil en famille de proximité.

1. Constitution du réseau

Dans le paysage bénévole qui œuvre auprès des jeunes, différentes organisations se sont constituées pour répondre aux besoins des jeunes et leur permettre d'accéder à leurs droits. Les compétences des organisations peuvent être délimitées, à la faveur de décisions collectives entre les organisations ou en fonction des affinités pour certains modes d'actions, par exemple le centre T. supervise l'ensemble des familles d'accueil bénévoles, le CAARUD coordonne le planning et la gestion des mises à l'abri dans le réseau de paroisses accueillantes tandis que le collectif des O. mène des actions de lutte et de contestation au pied des bâtiments des services publics et devant le tribunal administratif. Certaines organisations, sans s'engager concrètement dans l'action auprès des jeunes, montrent une sensibilité envers leur cause en prêtant des bâtiments pour les cours de soutien scolaire ou pour des événements festifs.

Au fur et à mesure des arrivées croissantes des jeunes, les organisations se sont mises en lien les unes avec les autres pour essayer d'harmoniser leurs modalités d'action, leur champ de compétences et éviter que les mêmes actions soient répétées en doublon. La composition du réseau est évolutive, en fonction des décisions de chaque organisation de maintenir ou de développer des activités en direction des jeunes.

B1. *« Comme on était impliqué et très sous pression, et que je voyais au bout d'un moment, on voyait qu'il y avait différentes associations qui s'en occupaient mais c'était un peu chacun dans son sens, du coup on a fait plusieurs rencontres de coordination alors à partir de quand, je me rappelle plus mais je dirai à partir de 2014... »*

P2. *« En gros on était à 3 : [le CAARUD], [le responsable du centre T.] et ici, et puis ça a évolué, maintenant y a le Secours Catholique, la Cimade, la Cimade a toujours été un peu là en parallèle, mais tous avec différentes possibilités, on essaie de travailler en collaboration, depuis quelques temps on a des réunions régulières, sur certaines thématiques aussi : la scolarisation, l'hébergement... »*

B4. *« La Cimade a été moins partie prenante parce que les jeunes ont été pris en charge par d'autres structures... »*

B3. *« On s'est mis en lien avec X. [le responsable du centre T.], parce qu'on avait appris qu'il y avait [X.] dans l'histoire qui était très actif et tout ça, on l'a rencontré » ; ça a été tout d'un coup un réseau complètement informel qui s'est créé. »*

Les bénévoles découvrent peu à peu l'existence d'autres personnes ou organisations qui gravitent autour des jeunes et commencent à s'associer pour œuvrer ensemble. Ils expriment cette construction progressive d'une entité autonome, parallèle aux institutions existantes, capable d'actions communes et de prises de position concertées.

Les compétences sont parfois transversales, par exemple l'accès à la scolarisation et les cours de soutien scolaire sont mis en œuvre aussi bien par le centre T., le collectif des O. et des bénévoles ponctuels rattachés à des accueils de jour. Dans ce cas, des sous-groupes en fonction de la thématique ou du domaine sur lequel les personnes travaillent sont mis en place pour coordonner les actions et s'échanger les informations.

Les différentes personnes rencontrées soulignent les bénéfices à agir en réseau : cela permet de mettre en œuvre l'intelligence collective face aux problèmes rencontrés, de profiter des compétences, des connaissances et des ressources des uns et des autres pour avancer collectivement sur un sujet ou pour résoudre un nœud dans la situation d'un jeune, de s'échanger les informations et de continuer de cette manière la formation et la connaissance du droit et des procédures qui s'appliquent aux jeunes. Pour les familles d'accueil, à une autre échelle, elles sont rassurées de savoir qu'il y a une structure qui porte la coordination de l'accueil en famille et vers laquelle elles peuvent se tourner en cas de questions ou de problèmes. La supervision et l'organisation de cette activité bénévole peuvent être mises en parallèle avec les fonctions d'un service de placement familial spécialisé qui accompagne professionnellement les assistants familiaux accueillant des enfants placés par l'ASE. Globalement, les personnes rencontrées perçoivent facilement les avantages de cette mise en réseau.

B1. *« Ça permet d'avancer sur les différents problèmes qu'on rencontre, ça a permis ce qui se passe aujourd'hui, qu'il y ait plusieurs églises et associations qui prêtent leurs locaux pour une trentaine, quarantaine de jeunes toutes les nuits, depuis 2015, depuis fin 2015 jusqu'à maintenant ; ça a permis plein d'avancées diverses, même quand le parc des O. a arrêté, ça a*

été quand même bien qu'il y ait le collectif d'associations qui soit présent pour suivre un petit peu les jeunes. »

P2. *« On est toujours obligé d'être en contact régulier avec le réseau parce que dès qu'il y a une info qui sort, on se la diffuse, c'est aussi ça le réseau : du partage d'informations, de compétences... Ce qui fait que maintenant on est des experts ! »*

Les professionnels sont aussi bien conscients de ce qu'apporte cette mobilisation collective, cela participe à améliorer la qualité des accompagnements proposés en offrant des étayages complémentaires, comme par exemple de séances de soutien scolaire, l'accompagnement physique pour une démarche, un soutien moral pour les jeunes etc. Les échanges et les liens entre le réseau informel et les professionnels ouvrent des perspectives sur les possibilités de revendications collectives et de dénonciation auprès des autorités publiques. En effet, non seulement la présence de plus en plus importante de personnes donnent plus de poids aux interpellations des pouvoirs publics, mais aussi le réseau bénévole, au plus proche des jeunes, parfois plus disponible que les professionnels, collecte des éléments et des informations sur la situation des jeunes qui peuvent ensuite appuyer une action judiciaire ou une contestation.

P6. *« Ça a été vraiment plein de petites compétences multiples sur l'extérieur qui sont venues s'ajouter à celles qu'avaient les gens à l'intérieur, à celles qu'ils développaient sur l'extérieur, puis à celles que l'équipe avait à l'intérieur et ça fait vraiment une super mayonnaise. »*

B3. *« Toute la mobilisation à la première expulsion fin août l'année dernière ça a été assez fort, du coup, le fait qu'on soit allé beaucoup voir les habitants pour essayer d'avoir, les voisins proches, plein de témoignages, on a fourni plein plein de trucs à l'avocate, donc je pense que le fait, que du coup nous on soit vachement sur le terrain, en lien avec les jeunes, prêts à réagir, ça a vachement aidé je pense. »*

Cette dernière citation exprime bien la pertinence de coordonner les actions entre les professionnels et les bénévoles pour essayer d'avoir plus d'impact.

Progressivement, différents acteurs bénévoles et professionnels qui gravitent autour de la situation des jeunes se sont rapprochés afin de mutualiser des pratiques, partager des connaissances, pouvoir faire appel les uns aux autres en fonction des ressources et

compétences de chacun et avoir ainsi une action plus efficace auprès des jeunes. Un partage des tâches a été réalisé pour travailler de concert à l'amélioration de la situation des jeunes. Une évaluation positive des bénéfices de la mise en réseau est rapportée dans les entretiens.

2. Limites et freins du réseau

Les bénévoles et professionnels reconnaissent la portée et les effets de certaines actions défendues par les organisations plus revendicatives. Bien qu'admettant l'impact au final positif de ces actions, certains n'adhèrent pas aux méthodes de luttes employées. Ils craignent aussi une culture de la colère et de la rage des jeunes MNA qui ne soit pas porteuse et bénéfique pour eux.

B1. *« Le collectif a été un veilleur, c'est lui qui a suivi les jeunes, qui a suivi en préfecture ce qui se passait après, du coup je pense qu'il y a des choses qui se sont faites qui ne se seraient pas faites s'il n'y avait pas eu ce collectif là... » ; « Avec le collectif des O. se développe une revendication, une colère, voire peut-être une amertume par rapport à ce qu'ils vivent, parce qu'ils se rendent compte que leurs droits ne sont pas respectés. Je trouve que c'est normal qu'on soit en colère en quelque sorte parce qu'on trouve que les droits ne sont pas respectés, par contre, on fait reposer sur des très jeunes quelque chose dont je ne sais pas s'ils ont la capacité pour le gérer. »*

B4. *« Je trouve qu'ils font un sacré boulot, je trouve ça vraiment très bien et je trouve qu'il faut leur donner un coup de main, mais c'est aussi très difficile parce que... on risque de se mettre à dos les pouvoirs publics qui ont effectivement cette responsabilité là mais on ne peut pas non plus rester passif, donc faut trouver l'équilibre entre les deux ... Parce qu'on a des choses à dire qui sont normales ! faut pas le dire sur un ton trop violent, c'est pas possible parce qu'après on aura du mal à travailler avec eux, faut trouver l'équilibre c'est pas évident. »*

Sur les actions de lutte (manifestations devant le tribunal, devant la cellule ASE en charge des MNA etc.), les professionnels ont moins de marge de manœuvre, ils restent à distance pour ne pas se mettre en porte à faux ou en difficultés au niveau professionnel. Contrairement aux bénévoles, du moins ceux qui ne travaillent pas dans les services publics contestés (ASE,

justice), les professionnels essaient de préserver des relations correctes avec ces services pour continuer à travailler.

F5. *« Quand c'est trop anti-département, je ne suis pas très présente parce que je ne peux pas ! Les manifestations devant le département, je ne pouvais pas ; même si je peux comprendre, je comprends qu'au bout d'un moment les gens râlent. »*

P5. *« Faut pas que je mélange les genres ! Faut pas que mon côté militant mette en péril les jeunes de mon travail, si à un moment je vais faire une manif et que la référente je la vois le lendemain en rdv, je perds toute crédibilité clairement ! »*

B3. *« On s'est mis en lien, après tu vois vite les limites parce qu'eux ils ne peuvent pas se mouiller non plus sur des actions, par exemple quand on a squatté la maison cet hiver, eux ils ne pouvaient pas... »*

Par ailleurs, un des acteurs, un peu extérieur au réseau d'action envers les jeunes MNA, plutôt actif dans les accueils de personnes ou familles étrangères, conteste la méthode employée pour recruter des familles d'accueil, qui selon lui, vise à les apitoyer sur la situation des jeunes plutôt qu'à avoir une vue d'ensemble sur les difficultés des personnes migrantes en général à leur arrivée en France. Il déplore par ailleurs les stratégies de mise à l'abri développées à très court-terme par le réseau d'églises et le fonctionnement individualiste des groupes paroisses qui prennent soin de la personne migrante accueillie sans envisager d'action collective plus engagée. Il regrette un manque de positionnement politique de l'ensemble du réseau, au sens d'une absence de construction collective et concertée de réponses à des besoins repérés dans la société.

B2. *« J'ai participé à plusieurs rencontres et je vais pas dire qu'il y a des moments on a la larme à l'œil mais c'est un petit peu ça, il tire sur la corde sensible et y a des gens que ça émeut les mineurs ; tout le monde s' imagine que c'est son enfant. Mais est ce que c'est juste d'être plus sensible à cette question là qu'à la question plus générale des migrants ou des mamans avec enfants qui sont dans la rue ? »*

B2. *« Toutes ces petites associations qui travaillent avec des migrants, on a envie de rencontrer notre migrant, et c'est vraiment ça, on va le bichonner, on va bichonner les quelques-uns mais on ne s'inscrit pas dans une action collective qui pourrait avoir un sens.*

En gros quand ils ont des choses à demander, ils les demandent mais ce n'est pas ce que j'appelle un travail d'ensemble. »

B2. *« Je regrette que sur cette question de l'accueil des mineurs, on ne fasse que répondre sur de l'urgence et donc solliciter des paroisses ; alors que ce serait intéressant de se regrouper et de se dire, bon ben voilà, les paroisses qui font quelque chose, le Secours Catholique, le responsable de la situation, de dire bah cette situation qu'est ce qu'on en fait quoi ! A mon avis la question elle est politique, au sens noble du terme. »*

Quelques personnes rencontrées font aussi état des méfiances existantes vis-à-vis du domaine religieux : un éducateur ne s'est pas mis en lien avec les associations chrétiennes, ayant un *a priori* de possible prosélytisme de ces dernières et des groupes chrétiens manifestent aussi des craintes à accueillir des personnes musulmanes. Ces inquiétudes religieuses sont par ailleurs balayées par d'autres personnes qui se reconnaissent d'abord des valeurs humaines communes.

P3. *« S'il y a un truc trop religieux derrière, j'ai toujours une petite inquiétude... »*

P4. *« Je trouve ça génial que des riverains travaillent avec l'Église, alors qu'ils n'ont pas du tout la même religion ! Les gamins sont la plupart musulmans, je trouve ça beau, personne dans tout le tissu local ne s'est jamais marché dessus, personne ne s'est jamais engueulé depuis des années, je trouve ça beau ! »*

Malgré les bienfaits soulignés en premier lieu de la mise en réseau des organisations, les personnes rencontrées évoquent aussi des limites et des désaccords sur les façons de travailler d'une autre organisation ou d'un groupe de personnes : certaines revendications ne sont par exemple pas admises par tous ou ne peuvent pas être défendues publiquement par tous, en particulier pour les professionnels, ou encore l'absence de positionnement politique clair et de réflexion sur le long terme est critiquée. Cependant, trois organisations ont développé des initiatives de mise à l'abri et ont mutualisé leurs pratiques à ce sujet.

3. Des propositions de mise à l'abri alternatives

Afin de mettre à l'abri les jeunes, deux modalités d'accueil sont développées par des organisations du réseau bénévole : l'accueil nocturne dans des salles paroissiales en roulement sur des périodes de 15 jours et l'accueil dans des familles bénévoles sur lequel nous nous sommes concentrée dans le cadre de ce travail.

a. Le réseau de familles d'accueil bénévoles

L'église baptiste accueille dès 2015 des jeunes filles MNA dans des chambres qui lui appartiennent au-dessus de la salle de culte. L'association fait dans un premier temps appel à son réseau de fidèles pour héberger les jeunes filles dans des familles qui seraient une présence quotidienne auprès d'elles pour répondre à leurs besoins de base (hébergement, alimentation) et pour leur apporter une attention particulière. Peu à peu, les besoins augmentant, d'autres réseaux sont sollicités pour diffuser un appel à famille d'accueil bénévoles : les paroisses catholiques, les maisons des associations. La demande de familles d'accueil disponibles circule dans différents réseaux. Parallèlement, le collectif des O., très présent dans le parc dans lequel vivent les jeunes, met aussi en place son réseau de familles d'accueil bénévoles. Peu après le démantèlement du parc en novembre 2016, le collectif des O. et le centre T. mutualisent les listings de familles d'accueil et mettent en place des procédures communes pour l'accueil en famille : priorisation de certains profils de jeunes pour l'accueil en famille (les jeunes filles, les jeunes ayant des problèmes de santé et les jeunes scolarisés), harmonisation des modalités d'accueil et suivi des accueils en famille et des questions afférentes. La supervision générale du réseau de familles d'accueil est par la suite déléguée complètement au centre T. et réalisée par une personne en service civique et une personne bénévole, toutes deux aidées d'une équipe de personnes bénévoles référentes par secteur d'habitation. Par ailleurs, il est important de souligner que des personnes s'engagent aussi sans passer par le réseau informel et sans appui de sa part dans l'hébergement de jeunes MNA :

B1. « *On fait que par bouche à oreille, après c'est souvent des opportunités...une famille l'a fait, en parle à d'autres ou alors une paroisse se soucie... tu vois à L. c'est typique pour ça, une paroisse qui se soucie des mineurs et qui va faire appel à son réseau paroissial... »*

Au mois d'octobre 2017, le répertoire des familles d'accueil coordonné par le centre T. recense 200 noms de familles et permet l'accueil de 80 jeunes, certaines familles s'organisant à plusieurs pour accueillir un jeune à tour de rôle (cf supra). Plusieurs retombées positives de l'accueil en famille sont repérées pour les jeunes.

b. Les bénéfices de l'accueil en famille

Les acteurs interrogés recensent différents bénéfices de l'accueil en famille pour les jeunes. Il permet une mise à l'abri rapide de jeunes qui paraissent en avoir le plus besoin : les jeunes filles, considérées comme plus vulnérables aux risques d'être exploitées dans des réseaux de prostitution, les jeunes ayant des problèmes de santé et les jeunes scolarisés pour qu'ils puissent suivre convenablement leur scolarité. La définition de profils prioritaires, décidée par l'équipe bénévole du centre T., a été nécessaire du fait du nombre important de jeunes sans solution d'hébergement. L'accueil en famille permet aux jeunes d'entamer un parcours plus stable, de se détacher de la recherche de moyens d'assurer sa survie (alimentation, vêtements, hébergement) et de se projeter dans les démarches à réaliser, en particulier dans une formation et une scolarisation.

Un autre élément sur lequel insistent les personnes interrogées est la possibilité d'intégration qu'offre l'accueil en famille. Le jeune bénéficie du soutien et de l'attention des membres de la famille, il partage leur vie quotidienne et peut ainsi mieux comprendre les usages et les habitudes en France. En outre, il profite du réseau amical, de voisinage, professionnel des familles pour trouver peu à peu son inscription dans la ville. Les échanges entre les jeunes et les familles peuvent être autant porteurs et bénéfiques pour les uns que pour les autres. Un des bénévoles remarque que l'accueil d'un jeune à domicile peut participer à modifier la perception de certaines familles sur les raisons de la migration et les modes de vie différents.

F5. *« Je pense que vraiment la plus-value de la famille d'accueil est énorme par rapport à tout ce qu'on peut leur proposer par ailleurs. L'accueil familial c'est une des meilleures solutions qu'on peut leur proposer parce qu'il y a du soutien éducatif, y a du soutien financier et y a du soutien affectif. Y a des vrais liens affectifs qui se créent et je pense vraiment qu'ils ont besoin de ça, même s'ils ne le disent pas. Vraiment à chaque fois que je les vois dans les familles, je les trouve transformés, ils sont bien, ils se posent, même si effectivement ce n'est pas ce à quoi ils aspirent en premier. »*

B1. « *Après quand ils ont pu être intégrés dans des familles, le regard change complètement et inversement y a des familles qui sont très limites et finalement après, tu les vois changer d'avis !* »

Les avantages de l'accueil en famille sont soulignés et permettent aux jeunes de bénéficier d'un cadre sécurisant pour commencer leur intégration en France. Cette initiative d'accueil, provoquée par l'absence de mise à l'abri, a été aussi une réponse proposée par l'ASE du Nord. Cette dernière a peu à peu officialisé cet accueil avec une partie des familles bénévoles pour des jeunes reconnus mineurs qui lui étaient confiés.

c. Liens avec l'Aide Sociale à l'Enfance

Plusieurs acteurs pointent l'intérêt de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les systèmes d'accueil familial mis en œuvre par le réseau bénévole. Les déclarations discordent quant au début officiel des conventions d'accueil de proximité. D'après un des bénévoles de la Cimade, cette modalité d'accueil avait déjà été évoquée et discutée dans le cadre de groupes de travail entre des associations et des administrations sur la question des MIE entre 2008 et 2013 mais cette modalité n'avait pas été retenue par l'ASE à cette époque.

Alors que le responsable du centre T. et une professionnelle compétente dans le domaine juridique s'octroient chacun l'initiative de l'accueil familial et situent l'attention de l'ASE pour les familles d'accueil bénévoles après l'été 2015, il s'avère que le conseil départemental du Nord avait convenu auparavant de la possibilité de cette modalité d'accueil, peut-être à la suite des groupes de travail dont parle le bénévole de la Cimade entre 2008 et 2013. Lors de la réunion du conseil général du Nord du 15 décembre 2014⁴², l'accueil de proximité est mentionné comme une réponse à développer, en particulier pour les Mineurs Isolés Etrangers et les enfants confiés à l'ASE dans le cadre de mesures de tutelle ou de délégation d'autorité parentale. Le conseil général s'appuie sur l'article L.221-1 alinéa 6 modifié par la loi de réforme de protection de l'enfance du 5 mars 2007 pour motiver l'accueil bénévole chez un tiers d'un enfant confié afin de « *veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés dans son intérêt supérieur* »⁴³. Le suivi éducatif continue à être exercé par l'ASE et une allocation d'entretien mensuelle de 380 € est versé à l'accueillant de proximité. Par la suite, la loi du 14 mars 2016,

42 CONSEIL GENERAL DU NORD, *Réunion du 15 décembre 2014*, Rapport n° DEF/2014/1201

43 ARTICLE L221-1 modifié par la loi n°2010-297 du 14 mars 2016-art.12, Code de l'action sociale et des familles,

relative à la protection de l'enfance, dans son article 13, légitime cette possibilité d'accueil bénévole chez un tiers par décision de l'ASE pour les enfants confiés sur décision de délégation de l'autorité parentale, de tutelle d'État ou en tant que pupille de l'État⁴⁴. Le décret du 10 octobre 2016 relatif à cet accueil durable et bénévole encadre les modalités de cet accueil mais ne fait pas référence à une indemnisation des frais d'entretien⁴⁵, chaque conseil départemental statuant sur cette question-là.

Bien que cette modalité d'accueil était déjà prescrite par les services de l'ASE du Nord en décembre 2014, avant sa mise en œuvre par le réseau bénévole, les personnes interrogées pensent que l'administration a pris cette décision en ayant constaté l'intérêt de l'accueil développé par le réseau bénévole. Elle aurait, selon eux, décidé de poursuivre l'accueil bénévole et de l'officialiser lorsque le jeune était reconnu mineur et placé à l'ASE.

P4. *« Ce statut n'est que dans le Nord, c'est moi qui ai eu l'idée mais après l'ASE a refusé de m'inviter aux réunions de préparation. y'a deux ans, au moment du parc en fait, on s'est rendu compte que les jeunes étaient bien chez certains bénévoles et qu'en plus les gens entre eux ils s'attachaient et que ça pouvait aussi être un bon moyen de soulager l'ASE dans certains cas quand c'était possible, du coup on a évoqué créer un contrat entre la famille et l'ASE mais le jeune reste pris en charge à l'ASE. »*

B1. *« Je pense d'ailleurs que c'est à ce moment-là que l'Aide Sociale à l'Enfance a trouvé ça intéressant les familles de proximité, dans les familles avec lesquelles ça c'était bien passé avec un jeune, une fois qu'il était reconnu mineur, il pouvait éventuellement rester dans la famille donc c'est là qu'a commencé la réflexion à ce niveau là, au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait ça s'est mis en place, presque un an après parce que...non pas un an après, 6 mois après... »*

Malgré cette confusion à propos de l'initiative bénévole pour l'accueil de proximité, les différents acteurs rencontrés soulignent les nombreux avantages de l'accueil en famille pour

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782)

[cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782) consulté le 31/10/2017

44 OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, *Note d'actualité, Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant*, [en ligne] mars 2016,

[https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315_notedactu_loipe.pdf]

45 DECRET n° 2016-1352 du 10 octobre 2016 relatif à l'accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers, prévu à l'article L. 221-2-1 du code de l'action sociale et des familles, JORF n°0238 du 12 octobre 2016 texte n° 44

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/10/FDFA1620943D/jo/texte> consulté le 01/11/2017

un jeune MNA. Bien que les personnes rencontrées rapportent un relatif hermétisme de la sphère publique, il apparaît que services publics et réseau bénévole imaginent des réponses similaires pour l'accueil des MNA.

B. Rapports avec les collectivités et l'État

Le réseau bénévole a développé différentes connaissances et compétences ainsi que des réponses alternatives pour les jeunes MNA face aux manquements constatés des services publics : cours de soutien scolaire, mises à l'abri, accueil en famille, aide alimentaire, accompagnement dans les démarches socio-administratives... Les personnes rencontrées font état d'une complexification, d'un allongement et d'une judiciarisation des procédures pour les jeunes MNA, comme si les politiques de régulation des flux migratoires prenaient le pas sur celles de la protection de l'enfance. Sur le terrain, les rapports entre le réseau bénévole et le réseau institutionnel varient du sentiment d'indifférence à l'impression d'un étouffement des actions mises en place, de la sensation d'un déchargement des services publics de leur responsabilité sur le réseau bénévole à la collaboration informelle. Par ailleurs, certains professionnels développent dans leur organisation une activité officieuse d'accompagnement des jeunes MNA en plus de leurs tâches de travail et coopèrent avec le réseau informel.

1. Avant d'être reconnu mineur : la condition d'étranger prime sur la minorité

Une évolution dans les procédures mises en œuvre à l'encontre des jeunes se présentant comme MNA est abondamment soulignée dans les entretiens. Les bénévoles et professionnels qui connaissent ce public depuis plusieurs années rapportent un allongement important et une complexification des procédures destinées à reconnaître la minorité des jeunes. Ils constatent un changement dans les modalités de premier accueil, non seulement les juges pour enfants délivraient auparavant beaucoup plus rapidement les ordonnances de placement provisoire, mais une importante méfiance s'installe à propos de l'authenticité des documents d'identité présentés. A l'heure actuelle, des expertises documentaires à la Police aux Frontières sont pratiquées automatiquement, voire des demandes de tests osseux en cas de doute.

A partir de 2008, l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord avait à l'époque réfléchi en concertation avec les différentes instances étatiques concernées et les associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et dans la défense du droit des étrangers à la procédure de premier accueil des jeunes MNA. Ils ont ensemble élaboré un parcours d'accueil, l'ASE finançant trois foyers d'accueil d'urgence destinés au premier accueil, à l'évaluation sociale des jeunes et à la construction d'un projet socio-éducatif. A l'issue de cette période de quatre mois de premier accueil, le jeune était alors orienté dans un foyer ordinaire de la protection de l'enfance. Ces trois foyers d'urgence spécialisés dans le premier accueil des MNA ont été fermés en 2016, pour faire des économies selon un des bénévoles.

P4. *« Je perçois la situation sur Lille dégradée, très dégradée, en 10 ans il y a un désengagement totale de l'A.S.E envers les MIE. Avant, on ne voyait pas de gamins dans la rue, avant le gamin il arrivait, 8 jours après il voyait le juge et en attendant la police l'emmenait au foyer et il était hébergé. »*

B4. *« A l'époque on n'avait pas trop de problème, le Juge des enfants, on lui envoyait un fax le matin, on avait la réponse le soir, avec un placement provisoire. On est passé d'une journée où il y avait une prise en charge par un des foyers d'accueil d'urgence à... on a vu ça se dégrader petit à petit... après la prise en charge, le juge ne répondait plus dans la journée mais mettait une semaine et puis pour arriver à la situation actuelle... depuis la circulaire Taubira, qui n'est pas respectée, puisque la détermination de la minorité dans les 5 jours + 11 en cas d'urgence est loin d'être le cas, c'est beaucoup plus long... voilà où on en est ! »*

Tel que l'exprime le bénévole cité au-dessus, la loi prévoit un accueil provisoire de 5 jours, auxquels peuvent s'ajouter 11 jours en cas de besoin. Les personnes rencontrées rapportent cependant une absence de mise à l'abri des jeunes pendant cette période d'évaluation qui finalement dure bien plus longtemps que ce que la loi prévoit. En 2016, elle aboutissait dans au moins 60 % des cas à un refus de reconnaissance de minorité au niveau national, et le taux de refus montait à 85 % dans certains départements⁴⁶. Beaucoup de jeunes sont alors amenés à introduire des recours en justice. Les professionnels et les bénévoles rapportent une judiciarisation systématique de la procédure de reconnaissance de minorité. Cela provoque de nombreuses préoccupations chez les jeunes et les maintient dans des situations très précaires,

46 DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, Rapport du Sénat, 28 juin 2017, consulté sur <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-598.html> le 28/09/17

puisque pendant cette période d'entre-deux administratif, ils ne sont pris en charge ni par les structures pour enfants, ni par les structures pour adultes. A plusieurs reprises dans les entretiens, les personnes soupçonnent une lenteur administrative intentionnelle pour le traitement des dossiers afin de retarder le début de la prise en charge d'un jeune et de compliquer sciemment ses démarches de régularisation à la majorité.

P2. *« Actuellement les procédures sont extrêmement longues, on bat des records de durée sur les jeunes en recours, on est sur du minimum trois mois. Il y a maintenant obligatoirement une analyse à la PAF des documents, même par le juge et même par la cour d'appel, ce qui n'était pas le cas avant, les juges ne demandaient pas systématiquement une expertise maintenant c'est fait... et ce qui fait que c'est ça qui bloque, ça prend énormément de temps et c'est une impression ou un a priori peut-être que ils ont aussi la commande d'aller plus lentement...ben oui, comme on attend cela obligatoirement, moins on prend en charge les gens et il y a l'enjeu aussi sur les titres de séjour car s'ils sont pris avant leurs 16 ans ou après leurs 16 ans par l'ASE, cela change tout, donc si on peut gagner du temps par rapport à cela, c'est ça de gagné... sauf que c'est d'une débilite profonde mais on n'a pas les mêmes, le même point de vue et c'est encore léger comme terme... »*

Bien que les professionnels et bénévoles soient conscients que certains jeunes majeurs essaient de bénéficier de la prise en charge dédiée aux mineurs, ils déplorent et critiquent l'accroissement des attitudes suspicieuses de la part de l'administration, un climat de méfiance généralisée et des mises en doute continuelles du discours du jeune et de l'authenticité de ses documents.

P4. *« Les discours, c'est pas du tout des discours de protection de l'enfance ! On fait une chasse à l'homme, on chasse le mensonge, on traque le mensonge mais on n'est pas du tout dans la bienveillance, pas du tout ! C'est même de la maltraitance institutionnelle ! »*

Par ailleurs, les personnes rencontrées portent un regard très critique sur les discours des hommes politiques à propos du nombre croissant de personnes étrangères en France et les inquiétudes qu'ils entretiennent dans la population. Elles déconstruisent la notion d'appel d'air et sa manipulation insidieuse, reflet des politiques actuelles de régulation des flux d'immigrés. Selon elles, ce discours, largement véhiculé dans les médias, permet de justifier des politiques migratoires restrictives et de maintenir une préoccupation latente de la population devant les arrivées de personnes étrangères. A contrario de ce discours inquiétant,

elles rappellent les raisons qui peuvent pousser les jeunes à prendre la lourde décision de partir de chez eux et elles démontrent une empathie certaine à leur égard.

B2. *« Ce mot appel d'air, il revient tout le temps, alors que moi je ne pense pas qu'il y ait un appel d'air ! Les gens ne quittent pas leur pays parce qu'il y a un appel d'air ! Ils quittent leur pays parce qu'ils ne peuvent plus y rester ou parce qu'ils ont un projet. »*

B3. *« Si, à un moment, ils se barrent de chez eux, qu'ils traversent tout ce qu'ils traversent pour en arriver là, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond ! Il y a le discours « plus tu les aides, plus ils vont venir » qu'on veut faire croire aussi donc toujours ce truc de l'appel d'air, qu'il ne faut pas trop aider, car sinon tu les fais venir, alors qu'à un moment, les gens ils sont dans la merde. »*

P4. *« Dans l'opinion publique c'est pas très clair, c'est pas facile pour un gamin de se dire « moi j'abandonne ma famille, j'abandonne tout », le temps d'arriver ici, déjà c'est la merde, quand il arrive ici, c'est encore plus la merde et en plus c'est son point de destination, l'arrivée sur son parcours c'est la seule chose qui a permis qu'il survive intellectuellement pour pas s'effondrer, il arrive ici et puis il est traité comme un moins que rien, même à un chien on donne à bouffer ! »*

Les bénévoles rapportent une modification des pratiques judiciaires et institutionnelles qui traduit selon elles une absence de volonté d'accueil des jeunes MNA par l'État : allongement, complexification, judiciarisation des procédures, fermeture des lieux d'accueil spécifiques aux jeunes MNA et diffusion large de la notion d'appel d'air et des inquiétudes afférentes.

2. Reconnu mineur, la suite de la galère

Beaucoup de jeunes et de bénévoles expriment un rapide désenchantement suite à la reconnaissance de minorité, pourtant activement recherchée. En effet, bien qu'ils soient reconnus enfants en danger et qu'une mesure de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance ait été prononcée par le juge des enfants, les embûches continuent à se dresser sur leur chemin. La principale difficulté est l'absence de prise en charge immédiate dans une structure. Même si la mesure de placement a été ordonnée, l'accueil effectif peut prendre en réalité plusieurs mois avant d'être réalisé. La raison avancée par l'ASE est le manque de places libres dans les

structures. Le réseau bénévole continue donc à être sollicité pour l'hébergement alors même qu'officiellement la responsabilité de la prise en charge a été déléguée à une administration d'État. Les personnes rencontrées déplorent largement cette absence de solution pour les jeunes et ont des difficultés à la comprendre et l'admettre.

B1. *« On accueillait tous ceux qui venaient, donc à cette époque là il y en avait 20-25 avec à chaque fois la moitié de ces jeunes-là qui dépendaient du département, soit parce qu'ils étaient en évaluation, donc théoriquement ils auraient dû être mis à l'abri, soit ils étaient déjà reconnus mineurs mais ils n'étaient pas encore pris en charge par l'ASE. »*

B3. *« J'ai l'impression que depuis l'année dernière c'est un peu pareil, là il y a une centaine de jeunes qui n'ont pas de solution, qui sont dans les parcours, qu'ils soient en évaluation, confirmés ou que ce soient en recours, y'a une centaine de jeunes qui sont dehors... »*

P4. *« Pendant des semaines, voire des mois, le département n'assumait plus son rôle et sa mission prétextant qu'il y avait un manque de places et de structures. »*

Des recours en justice ont lieu régulièrement pour exiger le placement effectif des jeunes et rappeler au département ses responsabilités. Depuis le début de l'année 2017, à plusieurs reprises le tribunal administratif de Lille a condamné le département à verser des indemnités d'astreinte par jour de retard du placement des jeunes.

Malgré cette décision, comme les placements tardent à être mis en place, une des familles d'accueil se demande si le département ne s'est pas lancé dans des calculs financiers sordides pour évaluer ce qui coûtait le moins cher : l'accueil en foyer ou la sanction financière. Un réel désaveu de l'administration est perceptible dans la parole des personnes rencontrées.

F5. *« Je ne sais pas comment le département va pouvoir faire face à cette décision-là ! Est-ce qu'ils ont ces moyens-là ? Pour permettre l'accueil de ces jeunes ? Et qu'est-ce qui revient le plus cher ? Y'a sûrement quelqu'un qui doit penser sur le plan financier : est ce qu'il vaut mieux les indemniser ou est ce qu'il vaut mieux ouvrir des places ? C'est terrible. »*

Dans la continuité du questionnement de cette famille, plusieurs personnes critiquent le traitement différentiel qu'elles remarquent entre les jeunes MNA placés et les autres jeunes placés. En effet, elles énumèrent plusieurs éléments pour soutenir ce constat : l'absence de

mise à l'abri des jeunes tolérée par les pouvoirs publics, le placement en containers de jeunes MNA à cause du manque de places en structures, un accompagnement socio-éducatif supposé inexistant pour les jeunes approchant de la majorité et le manque de formation et d'intérêt de certains référents ASE pour les problématiques de ce nouveau public.

P5. à propos de l'installation dans le parc public des jeunes : *« l'installation des tentes, c'était par dépit : il faisait deux degrés dehors et puis voilà... j'aurai jamais cru que ça allait passer l'hiver et encore moins l'année. Pour moi les pouvoirs publics, la mairie, qui que ce soit, allait faire un truc pour l'hiver, ce n'était pas possible de les laisser là ! »*

B2. *« Y a un espèce no-man's-land, y a un espèce de sas entre 16 et 18 ans où l'État ne les prend pas en charge ou en tout cas fait tout pour ne pas les prendre en charge, en ne les reconnaissant pas, enfin en mettant des trucs pas possibles, de toute façon dès qu'ils ont 17 ans ou 17 ans et demi, on ne s'en occupe pas, on attend qu'ils aient 18 ans, et à 18 ans qu'est ce qu'ils se passent ? Il y a quelque chose de mal-ficelé, une vraie démission de l'État je trouve ça absolument scandaleux, par rapport aux droits élémentaires ! »*

P6. *« Des référents ASE qui partent un peu du principe que bah les mineurs isolés sont des mineurs perdus et que bah ils arrivent pas, ils arrivent pas quoi, on va pas chercher après. On va pas chercher après, on a plein de travail, on va pas chercher à faire des ordonnances recherche conduite [...] Même si j'ai beaucoup entendu, ils seront jamais autant en danger que de là d'où ils viennent, oui mais c'est pas parce que ils étaient plus en danger y a deux ans, qu'il ne faut pas les protéger aujourd'hui. C'est à un moment donné il faut que le danger il s'arrête et si on met jamais la limite, ça va pas. »*

Plusieurs professionnels s'inquiètent de la prise en charge au rabais des jeunes MNA comparé à celle des jeunes Français placés. L'une évoque aussi bien le placement en containers de jeunes à défaut d'une chambre dans un bâtiment que la baisse des prix de journée pour les structures accueillant des MNA. Une autre redoute le placement dans des structures différenciées pour les jeunes MNA et pour les jeunes Français, alors que non seulement elle observe une richesse des échanges et de la vie quotidienne commune entre eux, mais qu'aussi cela signifierait une prise en charge spécifique pour les jeunes étrangers, à l'antipode de la conception universaliste de la protection de l'enfance.

P4. « Ils viennent de passer un marché publique disant que pour les MIE aujourd'hui on va payer, je sais pas 50 ou 53€ par jour, mais ce tarif là n'a pas changé pour les Français ! Pour les Français, c'est toujours 180, à peu près et pour les MIE, par contre c'est 50 balles, moins de 60 ! Donc déjà c'est très discriminant ! Au-delà de la qualité de la prise en charge qu'on peut faire avec 50 balles il y a un principe de discrimination qui est derrière tout ça et qui est un peu gênant. Qu'est-ce qui justifie qu'un Français soit mieux pris en charge qu'un étranger ? Rien. C'est discriminatoire surtout concernant des enfants. »

P4. « Je trouve ça absurde qu'on les ait mis dans des containers à Wormhout, c'est des containers... comme à Calais ! Ça c'est hyper inquiétant... donc là y a des containers à Wormhout gérés par l'A., pour des gamins confiés à l'ASE, c'est sûr que c'est pas les Français qu'on va mettre dans des containers, donc là tu vois la discrimination elle est réelle ! »

P5. « A chaque fois le département, expliquait qu'à terme, il n'y aurait plus de MIE dans les foyers classiques, c'est peut-être la prochaine étape à craindre ! mais pour le moment y a rien qui est sorti, y a rien d'officiel, c'est juste des rumeurs. Ils seraient dans des trucs spécifiques avec des prix de journée moins importants, et moins de places aussi. »

Dans la même veine, une professionnelle s'indigne de l'orientation en Centre d'Accueil et d'Orientation pour majeurs d'un jeune reconnu mineur, contraire à la protection des enfants.

P6. « Ils ont même accueilli des mineurs au CAO, S. il était mineur, alors que c'était pas réglementaire. Là j'étais en colère contre Mme X., parce que, en gros il fallait une place donc elle l'a mis là. L'ASE n'en voulait pas, il était reconnu mineur par EMA, et l'ASE n'en a pas voulu parce qu'il ne s'est pas présenté à l'audience. Donc moi j'avais refait une note au juge des enfants, pour expliquer la situation et que ce n'était pas parce qu'il ne s'était pas présenté à l'audience qu'il n'en était pas moins en danger, puis il avait 16,5 ans, il n'avait pas 18 ans. »

Même lorsque le jeune est reconnu mineur et qu'un placement a été prononcé, le répit espéré et les projets solides tardent à pouvoir se concrétiser. La prise en charge peut en effet mettre plusieurs mois à être effective. Il est de plus possible qu'elle soit de moins bonne qualité que pour des mineurs français : prix de journée revus à la baisse et hébergement dans des containers au lieu de chambres en bâtiment. Les personnes rencontrées critiquent fermement cette différenciation, que certains qualifient de discrimination. La délimitation des

compétences entre le département chargé de la protection de l'enfance et l'État chargé des politiques migratoires freine, selon eux, la possibilité d'une prise en charge sensée des jeunes et donne des prétextes à chaque institution pour ne pas s'engager.

3. L'impression de dissension entre le département et l'État

Les professionnels et les bénévoles perçoivent des complications liés aux chevauchements de compétences entre le département et l'État. Ils s'irritent des renvois entre les différentes institutions. Que ce soit la mairie qui ne veut pas reloger les jeunes habitants du parc puisque leur prise en charge dépend du département, ou le département qui cherche l'appui de l'État dans le cadre de l'application des politiques migratoires, les limitations de compétences des institutions semblent être mises en avant pour se dédouaner de l'absence d'action pour l'accueil de ces jeunes. Les professionnels rapportent une inquiétude quant au possible transfert de compétences de l'ASE vers l'État pour la prise charge des jeunes MNA, qu'ils soient d'abord et seulement considérés comme des étrangers, plutôt que comme des jeunes en danger. La crainte est que la protection de l'enfance perde son caractère universel.

P4. « Ça va pas aller en s'améliorant du tout, je pense que c'est un problème plus global sur l'immigration. Si on les considère comme étant juste des mineurs effectivement c'est l'ASE, et si on se concentre juste sur leur qualité d'étranger du coup c'est l'Etat, et les départements en général disent « je ne peux plus, ce n'est plus de ma compétence, c'est trop », je pense qu'ils demanderaient une modification législative. »

D'autre part, les personnes interrogées s'inquiètent de l'arrêt progressif d'octroi de contrats d'Accueils Provisoires Jeunes Majeurs pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans accueillis à l'ASE jusqu'à leurs 18 ans. Ils estiment que cela s'est arrêté vers l'été 2016. Pour eux, cela atteste d'une volonté du département de renvoyer vers l'État la responsabilité et la prise en charge des jeunes majeurs issus des circuits ASE. Cette mesure concerne aussi bien les jeunes MNA que les jeunes Français. Selon une professionnelle rencontrée, la situation complexe des jeunes MNA est le symptôme visible d'une situation générale déplorable des politiques de protection de l'enfance dans le département. Cela traduirait une visée essentiellement économiste qui ne tient pas compte des problématiques des enfants placés. Elle appréhende

que ce moindre accompagnement des jeunes ait des conséquences néfastes pour les jeunes : retour à la rue, chômage, exploitation dans des réseaux criminels...

P5. « Je pense que les MIE c'est l'exemple flagrant d'un truc peut-être plus global ! Quand ils suppriment l'accueil des 18-21 ans et quand ils suppriment des places, ce n'est pas que les MIE qui sont en train de morfler. Je ne comprends pas la logique du département, en fait pour moi, c'est une logique à court-terme, financière, mais à long-terme, ça va être une catastrophe ! Un gamin ASE, c'est un gamin qui a des complications, des difficultés, des problématiques et arrêter l'accompagnement à 18 ans, c'est être sûr qu'il finisse dans la merde pour la plupart, parce qu'en fait il leur faut deux ou trois ans de plus, peut-être pas tous jusqu'à 21 ans, mais à 18 ans pile, c'est complètement illusoire de penser qu'ils peuvent s'en sortir... sinon ils ne seraient pas là ! Dans quelques années, soit y aura des nouveaux trucs, soit ils vont revenir en arrière, puis les autres ça ira mais là on arrive à une génération de sacrifiés ! »

Le statut particulier des jeunes MNA, étrangers et mineurs, complexifie leur accueil et les procédures les concernant car ils dépendent de deux domaines juridiques distincts : la protection de l'enfance et les politiques migratoires. Chaque entité responsable d'un domaine renvoie à l'autre sa responsabilité, mettant en avant soit le caractère d'extranéité de la personne, soit sa minorité. De manière plus générale, les décisions récentes de l'ASE, notamment en ce qui concerne l'arrêt des APJM, sont interprétées comme des choix économiques à court terme visant à se défaire de certaines compétences afin qu'elles soient prises en charge par l'Etat.

4. Un parcours du combattant potentiellement dommageable pour les jeunes

Les différents éléments rapportés précédemment sont considérés comme des obstacles disséminés au fur et à mesure du parcours des jeunes à leur arrivée en France. Plusieurs conséquences négatives de ces entraves à leur reconnaissance de minorité et à leur prise en charge par le département sont soulignées par les personnes interrogées : du nonaccès à l'école ou à une formation jusqu'aux répercussions psychologiques pour les jeunes. Les jeunes rencontrés expriment d'ailleurs régulièrement leurs angoisses, inquiétudes et évoquent très souvent l'attente, le temps qui s'étire avant que leur situation ne soit clarifiée, qu'ils puissent aller à l'école, être hébergés...

Pendant toute cette période d'entre-deux administratif, les jeunes accèdent en effet difficilement à une scolarité dans l'enseignement public, alors que c'est leur rêve, la première demande qu'ils formulent. Suite à un mot d'ordre du rectorat, les services chargés de l'évaluation du niveau des jeunes et de leur orientation n'acceptent que les jeunes ayant été reconnus mineurs par l'administration. Il est parfois fait état dans les entretiens d'une mauvaise volonté de la part des employés de ces services, qui semblent faire de la rétention d'informations et compliquent les démarches pour les jeunes se présentant seuls à leur guichet. Les directeurs d'établissement refusent pour la plupart de scolariser un jeune non-reconnu. Les quelques-uns qui le font quand même restent discrets sur cette action. Il est néanmoins important de rappeler que l'inscription à l'école en France n'est pas dépendante de la présentation ni d'un titre de séjour ni d'une reconnaissance de minorité, cela ne fait en effet pas partie des compétences de l'Éducation Nationale de vérifier la régularité administrative de la personne. Aux engagements internationaux ratifiés par la France défendant le droit à l'éducation pour tous les enfants et définissant le droit à l'école comme une liberté fondamentale s'ajoutent les textes législatifs qui garantissent l'accès à la scolarité sans discrimination⁴⁷.

B4. « *Ça m'a toujours étonné au départ, et ça étonne toujours beaucoup les gens, que la première demande c'est pas d'avoir un logement, un toit, c'est d'aller à l'école.* »

P1. « *Les écoles font frein pour les prendre, c'est terrible, c'est terrible ! Il y a quelques années, ce n'était pas comme ça et ça s'est beaucoup durci dans les écoles.* »

P3. « *Quand il n'y a pas de reconnaissance (de minorité), cela bloque pour tout, tout, tout, tout, je sais pas si c'est un truc de la préfecture ou je ne sais pas quoi, s'il n'y a pas de reconnaissance, tout bloque, au niveau de la scolarité..., au niveau de tout...* »

47 Article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ; article 2 du protocole additionnel de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ; Préambule de la constitution du 27 octobre 1946, intégré dans la Constitution de 1958 ; art. L. 111-1 du Code de l'éducation ; circulaires du ministère de l'éducation nationale du 6 juin 1991 et du 20 mars 2002, cités dans RONGE Jean-Luc, « La prise en charge des mineurs non accompagnés /mineurs isolés – principales dispositions actualisées – novembre 2016 », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 358, 359 et 360, octobre, novembre, décembre 2016, pp.63-70

B4. « On a vécu toute l'évolution de la position du rectorat : au départ on n'avait pas trop de problème pour prendre directement les rendez-vous au CASNAV pour les scolariser, on scolarisait sans problème ceux qui avaient moins de 16 ans et aujourd'hui, c'est bloqué ! »

Au-delà de l'accès à l'école et à une formation, les jeunes survivent tant que bien que mal sans hébergement. Malgré l'aide apportée par le réseau bénévole, ils peuvent être plus vulnérables pendant cette période nébuleuse et être amenés à commettre des infractions pour se nourrir, avoir un peu d'argent pour se vêtir, téléphoner etc. Les personnes interrogées repèrent cette fragilité qui peut les amener à se faire exploiter par des réseaux criminels. Certains jeunes sont eux-même déjà arrivés par des réseaux d'exploitation, en particulier les réseaux de prostitution pour les jeunes filles. Les personnes rencontrées soulignent à plusieurs reprises la nécessité qu'ils soient accueillis dans des lieux qui leur assurent protection et projection dans l'avenir.

P5. « Je suis un gamin dans un pays, à la rue, je vole pour manger... ça c'est un truc aussi, ça reste des gamins en difficulté et comme tous les gamins en difficultés, il n'est pas à l'abri de voler. »

F5. « C'est cette période là qui est plus fragile, parce qu'ils n'ont rien, ils n'ont aucune solution, la pire période c'est le moment où ils arrivent à Lille, cette période là est très fragile. »

P5. « Les MIE sont des cibles pour les réseaux quels qu'ils soient, trafic de drogues même radicalisation. Une fois qu'ils sont en foyer, qu'ils ont des éducateurs, qu'ils ont un projet scolaire, ils sont déterminés, ils ont leur projet quoi donc ils ne se laisseront pas trop influencer, c'est dangereux plus pour les MIE un peu paumés qui... sont encore sous le choc ou des choses comme ça ou on sent qu'ils sont un peu fragiles.»

P6. « On interdisait l'accueil des filles parce que là pour le coup au niveau des agréments, on n'était vraiment pas bon. Y a beaucoup de situation où les femmes finalement trouvent hébergement, mais qu'elles monnaient de leur corps et ça on savait bien qu'en disant aux gamines : « écoute tu peux pas rester », on leur propose rien d'autre... »

Lorsqu'ils arrivent finalement en foyer, le répit apparaît de courte durée, comme le témoignent les professionnels interrogés et certains bénévoles. Il leur faudra rapidement

entamer les démarches de régularisation à l'approche de leurs 18 ans. Les personnes rencontrées signalent qu'au vu des procédures de demande de titres de séjour actuel, les jeunes doivent en plus apporter des preuves de leur intégration, de leur réussite scolaire, de leur formation en cours... La crainte de certains bénévoles est que l'évolution législative future ne favorise plus que ceux qui réussissent au détriment de ceux qui ont plus de difficultés scolaires ou ont vécu plus de traumatismes.

P5. « *C'est dès 17 ans et demi qu'un titre de séjour ça se prépare, il faut qu'il ait un bulletin de ouf, il n'a pas le droit au trou, ça veut dire aussi qu'il doit pouvoir subvenir à ses besoins à 18 ans. La galère elle continue c'est clair ! A part ceux qui sont placés à 13 ou 14 ans, eux ils ont le temps de souffler mais les autres honnêtement pas... et puis ça se durcit, tout se durcit. Ils n'ont pas le droit à l'erreur.* »

B4. « *Ma crainte, c'est que les plus paumés, ceux qui arrivent illettrés etc, ceux là on les laisse plus tomber, qu'ils fassent un tri implicitement... moi c'est ce que je crains... que ceux qui font preuve de bonne volonté et qui bossent bien, ça s'améliore pour eux mais pour que les autres, pour les plus fragiles, ça se dégrade...* »

B3. « *J'ai vraiment vu à quel point c'était vraiment de la fabrication de sans-papiers quoi, que tu laisses ici, qu'ils se retrouvent sans situation.* »

Cette absence d'accueil des jeunes et l'ensemble des procédures complexes auxquelles ils sont confrontés sont préjudiciables à leur processus d'intégration dans ce nouveau pays. Selon, un des bénévoles, il y a un déficit d'explications sur les usages du pays, les habitudes, les manières de penser etc. Il estime que si les jeunes étaient pris en charge rapidement, cela leur permettrait de faire ce travail d'adaptation et de recul sur leur propre parcours.

B1. « *Ce qu'ils font avec les mineurs provoque un problème d'intégration, ça c'est évident ! s'ils les prenaient tout de suite, là où ils sont, s'ils les formaient tout de suite, s'ils leur expliquaient où est ce qu'ils sont arrivés, dans quel État, qu'est ce que c'est la France, qu'est ce que ci, qu'est ce que ça... s'ils les cocoonaient dès le départ, ça créerait quelque chose de vraiment positif ! Mais là non !* »

L'ensemble de ces difficultés a des impacts psychologiques sur les jeunes : l'inquiétude liée aux démarches administratives, à la situation précaire, le dédale pour pouvoir suivre une

scolarité ou une formation... Ces éléments s'ajoutent à la peur et aux potentielles horreurs subies pendant le voyage jusqu'en France et aux situations de pauvreté, de conflits, d'absence de droits vécues dans leur pays d'origine. Certaines personnes reconnaissent la charge psychologique que cela représente et appréhendent les possibles conséquences morales et défections que cela peut provoquer chez les jeunes dans un avenir plus ou moins proche.

P5. *« Ils ont toujours l'angoisse des 18 ans, l'angoisse de l'OQTF, l'angoisse de tout ça qui plane quoi, l'angoisse de devoir repartir au pays alors qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas y aller, l'angoisse d'avoir fait tout ça pour rien... ils ont toujours ça qui traîne au-dessus d'eux comme une épée de Damoclès. »*

P4. *« Pour gagner le titre de séjour à 18 ans, ils prennent sur eux, ils prennent sur eux, j'ai peur qu'un jour quand ils deviennent eux-mêmes parents, ils explosent en vol, parce que tout va resurgir ! Là ils encaissent mais ils encaissent trop pour leur âge et même trop pour un cœur humain. »*

B3. *« Les mecs t'en a qui pètent les plombs complètement... »*

Les personnes rencontrées constatent les effets négatifs des procédures et des contraintes d'accès aux droits sur la motivation et la résistance morale des jeunes. Ils regrettent et critiquent fermement les politiques et leur application parfois abusive, notamment en ce qui concerne la restriction de scolarisation des jeunes non-reconnus mineurs. Néanmoins, en regardant plus finement les rapports entre les collectivités et le réseau bénévole, ces condamnations se tempèrent : l'éventail des liens s'étend aussi bien d'une indifférence manifeste qu'à une collaboration institutionnelle et personnelle informelle.

5. Les liens avec les pouvoirs publics en pratique

Les rapports pratiques entre le réseau bénévole et les pouvoirs publics se distinguent au niveau institutionnel avec les prises de position officielles et informelles des collectivités et au niveau personnel avec des employés qui peuvent s'écarter des directives et agir en lien avec le réseau bénévole dans des intervalles de relative autonomie.

a. Au niveau « institutionnel »

Les personnes rencontrées rapportent globalement une absence de relations avec les administrations concernées par la prise en charge de ces jeunes : préfecture, mairie, service de l'ASE. Malgré les nombreuses sollicitations (appels téléphoniques, courriers, emails, déplacements au guichet de mairie et de l'ASE) qu'ils disent avoir faites pour signaler la situation des jeunes et demander de l'aide, les services administratifs semblent avoir fait la sourde oreille. Certains ont reçu des groupes de bénévoles et de jeunes sans donner de suite à ces réunions, se renvoyant la responsabilité entre eux, tel que nous l'avons vu ci-dessus. De l'amertume se dégage de plusieurs entretiens, traduisant l'incompréhension et la colère face aux silences et prétextes avancés des personnels administratifs pour se dédouaner de la résolution de cette situation problématique. En raison des problèmes de salubrité posés par l'occupation du parc et devant l'absence de solution, une organisation humanitaire est venue installer des toilettes chimiques dans le parc au printemps 2016, en avertissant la mairie sans succès. Une personne met en lien le manque de volonté des services publics locaux sur la question des MNA avec le climat général ambiant créé par les politiques migratoires actuelles et le manque d'implication des pouvoirs publics sur le sujet de l'accueil des personnes étrangères.

B1. *« Globalement ils s'en fichaient c'est à dire que on avait beau leur signaler la situation des jeunes, ils n'en tenaient absolument pas compte quoi ! Y avait pas de souci des jeunes. »*

B3. *« On a été reçu par le département avec des jeunes mais bon bref, en gros il n'y avait jamais de... tout le monde travaille toujours beaucoup pour que ça s'améliore... mais au final rien ! C'est des clopinettes ! »*

P5. *« On avait des gamins qui partaient à l'hôpital parce qu'ils ne mangeaient plus parce qu'ils n'avaient pas d'endroits pour aller aux toilettes, donc je ne sais plus comment, d'où c'est venu, des gens ont mis des toilettes sèches et la mairie les a enlevées, et c'est là où Médecins Sans Frontières était en train de lancer une mission sur Calais, sur le littoral et donc aussi sur Lille en disant bon bah nous on va mettre des toilettes ! Pour une mairie, ça fait moyen que Médecins Sans Frontières débarque chez soi ! C'est quand même pas glorieux. »*

B6. *« Aucun lien avec les services publics... et ça c'est valable pour toutes les associations qui travaillent avec les migrants ! »*

Une certaine opacité sur les activités de la cellule en charge des MNA à l'ASE est rapportée à plusieurs reprises. Par le passé, les professionnels parlent de collaboration avec les services de l'ASE, mais aujourd'hui l'équipe en charge des MNA apparaît difficilement joignable et entoure son activité d'un épais silence. Néanmoins, cette absence de collaboration ne s'effectue que dans un sens, puisque l'équipe de l'ASE contacte facilement l'une ou l'autre personne en cas de besoin.

P4. *« Je n'ai plus aucun contact avec le Département, j'envoie tous les jours des mails, je n'ai jamais de réponses, jamais, jamais, jamais ! Quand ils ont besoin d'infos, par exemple des numéros de téléphone, là ils vont me contacter mais quand moi je leur demande une info c'est non, c'est pas de réponse ! Ils me connaissent depuis un bon nombre d'années avant on se parlait, on s'appelait. »*

F5. *« De toute façon ils en disent le minimum, le peu de liens que j'ai avec le service MNA c'est très laconique, ils ne veulent pas trop lâcher d'informations, de toute façon ils n'en lâchent aucune, parce que moi je demande de temps en temps mais j'en ai pas... ils sont très très prudents. »*

Malgré ce silence, l'administration de l'ASE, connaissant les activités du réseau bénévole, a communiqué à l'ensemble de ses services la possibilité d'orienter les jeunes filles migrantes en fin de prise en charge ASE vers le centre T. pour bénéficier d'un hébergement informel. De même, les services chargés de l'évaluation de la minorité des jeunes distribuent aux jeunes qui viennent d'arriver à Lille un petit guide des lieux ressources dans la ville réalisé par le collectif des O. Il n'y a pas eu de concertation préalable entre le collectif et les services administratifs concernant cet outil et sa diffusion.

P1. *« C'est la grande directrice de l'ASE qui a téléphoné au chef de service du foyer où était cette jeune, en disant : « on arrête, on ne peut plus la garder parce que sa minorité a été remise en question, donc ça s'arrête, il faut que vous la mettiez dehors, je n'ai qu'une solution pour vous, c'est X. [le responsable du centre T.]. J'étais scotchée que par les hautes autorités, il soit connu. »*

P1. « *Il y a eu deux jeunes filles de ce foyer là et une autre jeune fille de l'autre foyer, ça a été le déménagement [au centre T.] et là pour la dernière, c'est une éducatrice qui a fait le déménagement [au centre T.]* »

Une évolution dans la prise en compte des jeunes est notée suite au changement d'équipe préfectorale dans le courant de l'année 2016, sans être qualifiée d'amélioration mais plutôt d'application des textes de loi. La nouvelle équipe préfectorale a organisé le démantèlement du parc en envoyant les jeunes dans des structures d'évaluation et de mise à l'abri pendant la période hivernale 2016-2017.

B1. « *Quand l'autre équipe est arrivée, bon je pense que c'est par rapport à la loi, plutôt que par rapport aux..., enfin c'est le sentiment que j'ai, je peux me tromper, je pense que c'est par rapport à la loi et pas forcément par rapport à la miséricorde, c'est à dire que par rapport à la loi ils voulaient être en conformité.* »

De même, certains bénévoles déplorent les limites des actions judiciaires pour condamner les services de l'ASE qui ne remplissent pas leurs obligations de prise en charge. Ils ont conscience que les décisions se jouent à un niveau supérieur, au niveau des orientations de l'État concernant la politique migratoire d'accueil.

B3. « *C'est macro quoi, c'est difficile d'avoir des prises dessus ! Même l'avocate... C'est pas parce qu'ils sont condamnés que ça change les choses, donc on voit bien les limites du juridique !* »

Les rapports entre les institutions et le réseau bénévole sont teintés d'ambiguïtés : d'une part, les bénévoles n'ont pas l'impression d'être entendus sur leurs nombreuses sollicitations et revendications, ils relèvent de plus une absence de transparence sur les activités de l'ASE et, d'autre part, les services du réseau bénévole sont mis à contribution de manière informelle par les services de l'ASE pour orienter les jeunes vers des solutions alternatives d'accueil.

b. Au niveau « personnel »

Les rapports entre les institutions et le réseau bénévoles sont sources de nombreux désaccords et tensions dans les discours. Les propos sont cependant plus tempérés lorsqu'on évoque la perception des individus travaillant dans ces institutions et les éventuels liens développés de

manière plus individuelle. En effet, les personnes rencontrées expriment de l'indulgence à propos des missions difficiles des travailleurs sociaux sur le terrain. Ils comprennent les états d'âmes dans lesquels ils peuvent se trouver lorsqu'il s'agit de mettre un jeune dehors et le soulagement de trouver une solution annexe pour les jeunes, que ce soit le réseau des églises ou le parc lorsque cela est malheureusement la seule issue.

B1. *« Par rapport aux filles, on a eu des contacts avec les foyers qui étaient dans l'obligation de mettre les filles dehors suite à l'évaluation et à un refus, donc là c'était pour eux très compliqué, donc ils étaient très contents d'avoir une possibilité de recours, pour un hébergement autre que ...la rue... »*

P1. *« Savoir qu'il y a une solution, t'imagines du jour au lendemain t'as une jeune qui est avec toi et qu'elle va être dans la rue ! c'est insupportable ! ça rassure énormément. »*

P5. *« Quand j'étais au collectif, j'ai eu des potes éducateurs qui m'ont appelé en me disant : ça fait un mois qu'on le garde, on ne peut plus, est-ce que t'as une solution, est-ce que t'as un truc ? Les éducateurs ils le vivent extrêmement mal. Je crois que c'est une porte de secours que les éducateurs avaient en tête en dernier, dernier, dernier recours pendant 2 ans... »*

Il y a pu avoir quelques réticences au début de cette collaboration informelle avec les lieux culturels, les travailleurs sociaux se montrant apparemment circonspects par rapport à l'identité religieuse des lieux et craignant un éventuel prosélytisme ou une manipulation des jeunes accueillis. Une fois cette méfiance dépassée grâce à des rencontres, des échanges et à la constatation de la convenance des activités développées, des liens sont mis en place de manière informelle.

P1. *« La première fois que le chef de service m'a appelé quand c'est arrivé, il avait peur que ce soit une secte. [...] Ça a permis aux gens de découvrir un peu un autre monde que celui du social et qu'on fait des choses bien aussi ailleurs, donc ça a permis aussi de sortir un peu les idées que les chrétiens sont un peu enfermés dans leur monde. »*

Certains bénévoles et professionnels utilisent ces liens personnels pour résoudre des situations complexes de jeunes ou pour répondre à une aide précédemment fournie et se donner des coups de pouce mutuels.

B4. « *J'ai appelé le gars qui s'occupait de l'unité judiciaire, le lundi suivant elle a fait toutes ses démarches avant d'être majeure alors qu'on avait à peine un mois. Il a fait accélérer les choses oui parce que je le connaissais... »*

P3. « *Je travaille avec la CPE... tu vois elle va accepter plus d'élèves qu'elle ne devrait en parcours plus et ainsi de suite et de l'autre côté, elle va me renvoyer des jeunes qui sont en difficultés, souvent qui sont en difficultés de papiers, difficultés administratives et là moi je vais lui donner un coup de main... c'est des échanges de bon procédés. »*

De la même manière, même si le rectorat a posé son veto pour la scolarisation des jeunes en procédure de reconnaissance de minorité, quelques chefs d'établissements prennent la liberté de les scolariser par conviction et, peut-être d'après des bénévoles, par absence de crainte de sanctions de la hiérarchie. Les bénévoles tirent avantage de ces liens informels et de la posture engagée de ces chefs d'établissement et des employés des services d'orientation qui vont dépasser le cadre et les consignes de l'institution.

B5a. « *Les directeurs qui sont prêts à partir à la retraite, ils n'ont plus rien à perdre donc ils disent pas de problème. Là y a une école publique pour la rentrée, le proviseur adjoint m'a dit je vais partir à la retraite de toute façon, voilà. »*

B5a. « *J'ai pas l'impression d'avoir un lien avec un service public, j'ai l'impression d'avoir un lien avec des directeurs d'établissement qui décident. J'ai quelques liens avec des personnes du CIO, notamment une dame qui est hyper sympa, qui essaye de faire un peu tout ce qu'elle peut pour scolariser les jeunes. »*

B6. « *C'était des actions plus militantes qu'autre chose, le chef d'établissement il savait qu'il filait de travers mais il y allait quoi parce qu'il l'avait déjà fait et qu'il n'avait pas peur. »*

Ainsi, des échanges ont lieu entre le réseau informel et des individus appartenant à des institutions. Lorsque l'employé est convaincu du bien-fondé et des impacts positifs de l'accueil de ces jeunes, la collaboration se met en place de manière plus ou moins informelle. Un phénomène de « contamination » peut opérer : l'employé va communiquer et enjoindre ses pairs à agir dans le même sens que lui et sera considéré comme une ressource pour le réseau informel. C'est ce qui a été notamment relevé dans les relations avec certains directeurs d'école.

B5a. « Y en a une directrice à X, elle, elle est à fond, elle en parle à tout le monde, aux autres directeurs, à chaque fois y a plein d'écoles où j'étais et on m'a dit « Ah Mme X, oui elle m'a bien dit que pour elle c'est incroyable », elle a pris, je sais pas 7 jeunes, donc avec elle par exemple si j'ai un problème, je peux toujours lui dire est-ce que vous connaissez un directeur qui serait prêt à prendre un jeune dans telle situation et puis elle essaye de voir si elle en connaît. »

B6. « L'histoire de la scolarisation c'est une drôle d'histoire. On est parti avec des noms chacun, trois quatre noms, on est parti avec nos noms de jeunes qu'elles nous avaient attribué et le niveau du gamin en disant « puisque ce n'est pas possible de scolariser les non-confirmés, on vous demande un certificat », y avait des gens qui nous disaient « on ne donne pas de certificat » et on avait des gens qui nous ont reçu ; et en nous recevant, ils nous disaient « on va les scolariser » ! c'était un hasard en fait ! c'est vraiment un hasard s'ils ont été scolarisés. »

La découverte de l'autre milieu, institutionnel ou informel, de la réalité du travail des autres et des réalisations effectuées génère des reconnaissances réciproques. Les éducateurs sont agréablement étonnés des capacités du réseau informel à scolariser des jeunes et à mettre en œuvre des réponses alternatives aux besoins des jeunes. Les bénévoles et professionnels actifs dans le réseau informel prennent conscience des conditions de travail épuisantes des éducateurs et des changements récents, de plus en plus dénués de sens éducatif, de la protection de l'enfance. Ils mesurent les marges de manœuvre avec lesquelles certains jouent pour être en accord avec leurs principes, à l'encontre des directives de leur institution.

P1. en parlant du réseau informel « Il y avait quelque chose d'incroyable, c'est que toutes les jeunes qui sont accueillies là-bas, ils trouvent des familles mais ils trouvent des écoles et alors que nous, qu'est-ce qu'on galère pour les écoles ! »

P5. « Y a une espèce de désenchantement des éducateurs très impliqués, très motivés... [...] Là je crois qu'il y a certains éducateurs qui se fatiguent parce qu'ils ont l'impression d'être toujours en confrontation avec l'État, les démarches de papiers prennent énormément de temps, ce n'est plus vraiment du travail éducatif et je crois qu'il y a une perte de sens du travail. Quand tu passes ton temps à faire des procédures et plus vraiment de l'accompagnement avec un jeune... et où en plus à 18 ans tu te dis que tu ne peux plus vraiment l'accompagner alors que tu sais très bien qu'à 18 ans, c'est impossible d'être autonome, d'avoir un CDI et tout. On

n'est plus dans une logique de parcours, y a une rupture, y a une mise en péril du projet alors qu'à 2 ans près ça aurait pu marcher quoi ! »

P6. *« Je suis allée voir à EMA les conditions de travail. Ah punaise. C'est maltraitant, pour les éduc, parce qu'on les force finalement, on les oblige à être maltraitant avec les gamins. [...] Je leur tire mon chapeau parce que c'est un stress sans nom, ils bossent tous les jours, sauf le dimanche, ils bossent le samedi aussi, ah ouais et jusqu'à pas d'heures et ils font un nombre d'heures, c'est hyper violent. Et du coup y a pas de prise en considération de la qualité de leur travail et de la charge de travail qui leur est demandée. »*

B6. *« C'est les employés de la ville, maintenant la politique de la ville elle est celle qu'elle est mais les employés ont leur conscience personnelle, mais ils le font, ils exploitent leur espace de liberté ! »*

Les personnes rencontrées différencient ce qui relève de l'institution, de sa politique affichée, des directives appliquées et ce qui relève de la volonté propre des employés de ces institutions, de leur disposition à jouer avec les limites instaurées par leur cadre de travail en faveur ou non de la situation des jeunes MNA. Les échanges de services et la reconnaissance mutuelle entre certains employés des institutions et les bénévoles traduisent une forme de travail collaboratif. Ce dernier semble néanmoins stagner au niveau individuel sans encore parvenir officiellement à entraîner des concertations et des coopérations entre institutions et réseau bénévole.

6. L'expertise (in)exploitée du réseau bénévole

L'implication des personnes dans l'accompagnement au plus près des jeunes leur permet de développer une connaissance fine de la réalité du terrain, au contraire des institutions, plus éloignées, pour lesquelles il apparaît que le repérage et la compréhension des besoins prennent plus de temps. De même, la capacité de réponses aux besoins détectés sera moins réactive que pour les organisations bénévoles directement en prise avec le terrain.

P2. en parlant du responsable du centre T. et des relations avec la préfète déléguée à l'égalité des chances *« Il s'est fait tacler à l'époque par la préfète, elle ne savait pas qu'il y avait des jeunes filles au début, bah oui forcément elles ne sont pas dans la rue et tout ça . »*

Les personnes rencontrées ont acquis au fur et à mesure de leurs actions une bonne connaissance du droit et des procédures concernant les mineurs isolés. Plusieurs familles d'accueil s'étonnent et s'exaspèrent à plusieurs reprises du manque de savoirs spécifiques des travailleurs sociaux de l'ASE, supposés accompagner familles et jeunes dans l'accueil de proximité.

B6. *« L'assistante sociale qui vient ici discuter le bout de gras, voir si tout va bien, elle n'y connaît rien, elle est complètement incompétente sur le sujet ! Peut-être sur d'autres pas, parce qu'elle suit des familles avec ... mais sur ce problème là elle est incompétente ! »*

Les familles d'accueil et les bénévoles ont de plus en plus l'impression que ce statut de famille de proximité, mis en œuvre par l'ASE, est dévoyé. En effet, au lieu d'en faire une réponse alternative bénéfique, structurée et accompagnée, cela leur apparaît plutôt comme une réponse décidée en raison d'impératifs économiques, un accompagnement au rabais aussi bien pour les jeunes que pour les familles qui estiment faire le travail de l'ASE. Plusieurs bénévoles semblent prendre conscience et regrettent que le travail qu'ils réalisent compense les manquements de l'ASE.

B1. *« Ce qui est pas normal c'est quand après, la solution bâtarde, la solution à défaut devienne la solution tout court ! »*

F5. *« Je suis assez méfiante par rapport à ce statut-là, parce que c'est le département qui a créé ça, très sincèrement c'est parce qu'économiquement ça les arrange et je trouve qu'on ne met absolument pas les moyens derrière, sur le plan éducatif et financier. L'ASE ne sera pas derrière toi ! Ils vont nommer un référent mais le référent il ne passe pas beaucoup, il fait le minimum, il compte vraiment sur toi pour tout faire ! Non seulement le département ne répond pas, ne met pas de moyens derrière mais en plus ils l'ont casé : « je ne m'en occupe plus ! »*

B6. *« Franchement, c'est la belle arnaque ! Non seulement les 400 balles au lieu des 1000 euros d'un foyer c'est tout bénéf pour eux ! Humainement y a aucun soutien ! Aucune aide, aucun soutien, y a des bâtons dans les roues pour obtenir le numéro de sécu, le numéro de CMU, des dossiers qui traînent pendant 3 mois parce qu'on les a oublié ! En novembre on s'aperçoit qu'il a la CMU depuis mai mais qu'eux ils ont oublié d'envoyer le papelard ! Je*

l'ai vraiment amère quoi ! Parce que c'est pas mon métier, je ne suis pas éducateur, je suis parent, mais je ne suis pas sa mère et... j'ai dû me substituer au travail des éducateurs, j'avais vraiment l'impression de me substituer au travail de l'État ! »

Dans le même esprit, les personnes rencontrées critiquent de manière acerbe l'utilisation qui leur semble être faite des activités du réseau bénévole par les services de l'État. Elles ont la nette impression que les institutions se déchargent de leur travail et de leurs responsabilités, puisque le réseau bénévole est là pour les suppléer. Elles condamnent à de multiples reprises le dédouanement intentionnel des institutions. L'existence de ce réseau informel d'accueil est connu largement, certains magistrats le mettant même en avant pour justifier des prises de décision et ne pas qualifier d'urgente la situation des jeunes.

B1. *« Jusqu'au juge qui va dire « ah oui, vous êtes à l'église donc il n'y a pas de caractère d'urgence quoi ! » donc à la fin, effectivement, il y a toujours une ambiguïté, comment dire... on fait un boulot qui n'est pas le notre et qui devrait être fait par ailleurs, et les personnes qui devraient le faire, finalement sont très contentes qu'on le fasse, se défaussent sur nous et en rajoutent, c'est à dire que « ah pour l'instant, il est là où il est, c'est très bien ». C'est là où il y a un problème ! »*

P2. *« EMA a pris le pli depuis longtemps maintenant de nous envoyer tous les jeunes ici, tous les jeunes qu'ils n'arrivent pas à mettre à l'abri quand ils sont en évaluation, en leur disant « allez à X, vous aurez une place pour dormir »... C'est juste aberrant ! »*

P4. *« Je pense qu'ils sont fatigués, ils en ont marre aussi, et plus ils font et moins fait le département. Y a un moment, on ne peut plus suppléer la carence des administrations. Là ça tourne depuis quelques années mais là on est tous à bout ! C'est un peu le piège de trop suppléer la carence, du coup ce n'est plus urgent : un gamin qui est en famille bénévole, qui a un repas 3 fois par jour avec un toit et une douche, ça c'est sûr que, on facilite la vie du gamin par humanité mais ça ne le rend pas prioritaire, ça c'est clair. »*

F5. *« Il y a de cela très longtemps, j'avais été voir Mme X. (responsable de la cellule MNA à l'ASE) pour un jeune qu'on accueillait ici et elle m'a dit « il est chez toi, je l'oublie » ! Alors je ne sais pas s'ils ont fait des piles de jeunes urgent, c'est possible, urgent, moins urgent, famille d'accueil, je ne sais pas peut-être ».*

B5a. *« Je suis de plus en plus énervée, notamment, ce qui m'a vraiment, ce qui a déclenché le truc, c'est vraiment l'audience de la semaine dernière en fait. Y avait trois avocats qui représentaient l'État, donc la préfecture, le département et la mairie, les 3 avocats ont dit la raison pour laquelle il faut pas réquisitionner un bâtiment à Lille, c'est que les jeunes, de toute façon, sont pas dans des situations d'urgence parce qu'ils sont dans des familles. Et, sans mentionner le fait que voilà c'est des familles bénévoles, qui font ça ! C'est à la fois, se débarrasser complètement de ce qu'ils savent pas faire et ce qu'ils ne veulent pas faire donc en gros le travail qu'on fait ça les arrange vraiment, vraiment bien et en même temps de dévaluer complètement tout ce qu'on fait. »»*

Au-delà de ces aigreurs manifestes, les personnes reprochent aux services de l'État de ne pas travailler intelligemment avec le réseau bénévole. A ce propos, notons que les personnes rencontrées utilisent fréquemment le terme « État » pour parler indistinctement de la préfecture, du rectorat de Lille ou des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est arrivé à plusieurs reprises que les décisions des institutions pour la situation de tel ou tel jeune démolissent ce qui avait déjà été mis en place par le réseau bénévole : scolarité ou formation dans tel établissement, stage dans telle entreprise... Elles sont conscientes de la force et du dynamisme de ce réseau bénévole et ont l'impression d'avoir développé et mis en œuvre des réponses pertinentes devant les insuffisances des institutions. Elles regrettent de ne pas être appuyées dans leurs actions et consultées sur les perspectives possibles de prise en charge et de travail avec et pour les jeunes.

B5a. *« En fait nous, y a personne qui parle pour nous, et y a personne qui dit notre point de vue alors qu'en fait ceux qui sont les plus concernés par cette situation et qui font le plus de choses, concrètement au jour le jour, c'est quand même nous, les écoles, les familles d'accueil, les associations, tous ces gens-là et pour moi, y a très, très peu de reconnaissance. C'est presque insultant quoi tellement c'est, c'est une espèce de condescendance à notre égard. »*

B1. *« Quand le parc des O. a arrêté, le collectif des associations est venu avec des solutions et bien la préfecture a pris une solution complètement autre [...] sans profiter finalement du potentiel de bénévolat, d'activités de soutien qu'il y avait sur la métropole de Lille, donc c'est ça que je trouve vraiment dommage »*

B2. « C'est quand même dingue, il y a quelque chose qui existe là qu'on pourrait accompagner humainement. [...] finalement le but c'est que les choses ne soient pas visibles mais ce n'est pas parce que les choses ne sont pas visibles qu'elles n'existent pas ! »

B6. « Ici les associations ne sont pas des interlocuteurs des pouvoirs publics, pas du tout, pas du tout...y a un schisme carrément ! Les associations travaillent en parallèle mais les pouvoirs publics décident ! Ils vont jusqu'à, par exemple, même si un jeune était scolarisé par nos soins, par les soins des associations et si elles ont trouvé un hébergement, ils vont le déscolariser de là où il est pour qu'il aille ailleurs ! Non y a pas du tout de collusion entre associations et pouvoirs publics, c'est même plutôt en tensions ! »

Cette pratique du placement dans un lieu différent de celui dans lequel l'enfant a déjà des attaches (école, formation, réseau amical, entourage) reproduit celle pouvant déjà exister pour les enfants retirés à leur famille.

L'absence de concertation et de coopération réfléchie entre le réseau bénévole et le monde institutionnel génère une poursuite des complications pour le jeune. Des raisons administratives, en l'occurrence le placement dans une ville sans prise en compte des réalisations en cours (scolarité, formation, stage) et des attaches développées par le jeune dans un lieu, continuent à entraver son parcours d'intégration et à peser sur son état moral.

Les différentes personnes rencontrées regrettent unanimement l'absence de travail commun avec les institutions pour une meilleure prise en charge et considération du jeune et elles se désolent de l'utilisation qui leur semble abusive des activités et services du réseau bénévole par les services de l'État, qui reflète, selon eux, un dédouanement de ses responsabilités.

7. L'« à-côté » de l'activité professionnelle

Des associations et des professionnels de la métropole lilloise ont développé une activité parallèle d'accompagnement des jeunes MNA qui, soit ne correspond pas à leurs missions initiales, soit occulte tacitement des modalités particulières de travail, considérées comme spécifiques au public accueilli. Les professionnels rencontrés travaillent : dans un foyer scolaire rattaché à des MECS (1), un accueil de jour (1), un club de prévention spécialisé (1), le milieu libéral (1), une MECS pour adolescents (1), un lieu temporaire d'accueil des jeunes

MNA et des personnes étrangères issues de la jungle démantelée de Calais (1) et un CARRUD (2).

Les professionnels exercent des activités dans lesquelles ils sont amenés à rencontrer des MNA. Certains n'ont pas de mandat spécifique pour les accompagner. Cependant, devant les insuffisances des institutions habilitées à les prendre en charge, plusieurs équipes décident collectivement dans le courant de l'année 2014-2015 en accord avec leur hiérarchie d'aider ces jeunes. Ces professionnels essaient alors d'allier leur mission de travail initiale et la nouvelle mission spécifique d'accompagnement des jeunes MNA.

Néanmoins, dans ces associations qui exercent « hors mandat », près d'un an et demi après le début de cette activité, un épuisement progressif des professionnels est relevé dans les entretiens. Il serait dû à l'accumulation de la charge de travail, à la pérennisation de la suppléance informelle d'autres institutions et à la transformation progressive du public accompagné. Certains lieux d'accueil ont donc pris en 2017 la décision de limiter leur capacité d'accueil des jeunes MNA en établissant des critères (accessibilité du lieu seulement pour les jeunes en recours et plus aux jeunes en cours d'évaluation ou reconnu mineur). Cet ajustement des critères du public accueilli a été décidé afin de continuer à accueillir le public habituel du lieu, d'éviter des sanctions financières de la part des bailleurs de fond, bien au fait de cette activité « hors mandat » mais aussi pour rappeler leur responsabilité aux institutions concernées par l'accueil de ces jeunes qui utilisent, selon les professionnels, à mauvais escient ce réseau parallèle. Des professionnels rapportent également des difficultés d'ordre éthique : la surcharge de travail et les nombres croissants de jeunes en demande ne leur permettent plus d'être dans la bienveillance éducative. En effet, cette activité à côté s'est développée en plus des activités initiales de l'équipe sans financement supplémentaire, ce qui induit des charges de travail accrues pour les professionnels et une affluence excessive de public dans les locaux.

P2. « Officiellement, on n'a accueilli que les jeunes en recours, parce qu'on a des grosses subventions de la préfecture qui nous finance pour des personnes majeures ; donc les jeunes en évaluation et les jeunes reconnus mineurs dépendent du département et pas de la préfecture. Donc on ne les accueillait pas officiellement, après ça se savait très bien qu'on les accueillait mais du coup on bottait en touche en disant que c'était de l'accueil fait uniquement par des bénévoles sur des dons propres... mais on va dire que l'étau se resserre un peu, s'est resserré un peu et on était à chaque fois un peu visé par la préfecture. » ;

P7. « *On n'y arrive pas, on commence à rentrer dans le mur. J'ai demandé une rencontre avec l'ASE pour voir les difficultés ensemble, mais pas de suite donnée par la direction. A un moment donné, ça ne va plus être possible, on ne peut pas accueillir tous les publics. On n'a plus les moyens d'être dans la protection, on n'a plus le temps, c'est de l'abatage éducatif ! Le jeune a de quoi péter les plombs, c'est inhumain !* »

L'équipe en charge d'un accueil de jour a proposé une mise à l'abri pendant la période hivernale pour quinze jeunes dans un local de l'association afin de leur éviter de dormir à la rue. Faute d'agrément, cette activité s'est déroulée à l'insu des autorités. En manque de personnels pour gérer cet accueil d'urgence, l'équipe a fait appel à deux personnes bénéficiaires-bénévoles, sans logement, bénéficiaires de l'accueil de jour, pour encadrer les jeunes la nuit. Le travailleur social interrogé est conscient des limites et des risques potentiels de cette décision qu'il justifie par la nécessité de mettre à l'abri les jeunes.

P2. « *En termes éthiques, c'est moyen, ça pose question en tout cas, mais c'était une façon de pérenniser un peu le truc et c'était des personnes qui n'accédaient pas au 115 qui étaient découragées par rapport à ça, qui galéraient à la rue ou chez des tiers et du coup des personnes en qui on avait confiance et cela s'est très bien passé.* »

D'autres professionnels développent cette activité d'accompagnement sans véritable accord de la hiérarchie, soit qu'elle l'ait déconseillée à mettre en œuvre pendant les horaires de travail, soit qu'elle l'ait explicitement interdite, le professionnel s'arrangeant alors plus ou moins avec son chef direct. Des stratégies sont alors déployées pour légitimer l'accompagnement dans le cadre du travail. Les professionnels continuent en sus leurs missions initiales pour éviter les reproches. Ces professionnels justifient l'aide apportée aux jeunes par leurs principes de solidarité et par leur refus de cette restriction d'accueil imposée.

P3. « *Je peux pas dire non à quelqu'un, quelqu'un qui vient qui est un peu en galère. On m'a dit que notre chef ne voulait pas qu'on les accompagne. Ils veulent que j'accompagne les jeunes qui ont entre 11 et 25 ans et qui sont du quartier ? Dans ce cas je les domicilie en mairie de quartier !* »

P1. « *Normalement, je n'ai plus le droit, une fois que la jeune fille est mise dehors, je n'ai plus le droit de gérer quoi que ce soit. C'est à faire sur mon temps personnel, donc*

maintenant, quand ça revient, c'est tout je fais cela sur mon temps personnel, je ne préviens pas mon travail, par contre le foyer sait que je vais faire quelque chose, ils sont au courant mais cela s'arrête, cela reste entre nous. »

Certains professionnels développent ainsi une prise en charge et un accompagnement socio-éducatif en sus de leurs tâches de travail définies, en déplaçant les marges de leur cadre professionnel grâce à diverses stratégies et justifications. Le personnel hiérarchique essaie dans certaines situations d'avoir une petite prise sur cette part du travail « à-côté » enchevêtrée avec les tâches habituelles des professionnels, en, par exemple, l'excluant du temps de travail salarié et en le cantonnant à un travail bénévole accessoire.

A côté de cet espace de manœuvre négocié par les professionnels, une autre méthode alternative a émergé dans le réseau bénévole en vue de la scolarisation des jeunes : la sollicitation de l'enseignement privé. Puisque globalement le secteur public résistait à scolariser les jeunes en attente de reconnaissance, les acteurs bénévoles se sont tournés en mars 2016 vers la délégation diocésaine de l'enseignement. L'engouement pour scolariser les jeunes et la réactivité des établissements privés ont permis de scolariser gracieusement plusieurs dizaines d'élèves dans toute la métropole et le département.

B1. *« J'ai exposé les choses et puis dans la réunion même, ils m'ont dit « faut foncer, allez-y ! Nous on envoie des mails pour encourager à l'accueil etc. » et puis 15 jours, après, 3 semaines après, c'est peut-être juste avant les vacances, deux, trois semaines après, toutes les filles étaient scolarisées ! »*

P2. *« Avant ce n'était pas possible pour un jeune non-reconnu mineur d'être scolarisé, ça c'est quelque chose qui avance beaucoup dans les réseaux associatifs ... C'est quelque chose qui marche vraiment bien par rapport à avant où c'était à la marge quoi... »*

P5. *« C'était plus simple. En fait, le privé a plus de marges de manœuvre et au tout début alors que le public bloquait directement, le privé, eux, ils avaient l'air beaucoup plus ouvert, ce qui fait que les premiers ça a été dans le privé, parce que c'est eux qui décident, ils n'ont pas d'affectation. »*

Cette possibilité d'inscription gracieuse a néanmoins des limites de nombre. Les établissements privés fixent des quotas. Lorsque toutes les places sont occupées, la situation

devient à nouveau critique pour les jeunes en attente de reconnaissance de minorité. Certains acteurs bénévoles envisagent alors de continuer à faire bouger les lignes en contactant à nouveau les établissements publics grâce à l'intermédiaire de professeurs qui y travaillent et sont aujourd'hui sensibilisés à la situation des jeunes

B5a. *« Par contre les lycées publics, y en a beaucoup qu'on n'a pas contactés parce qu'on s'est dit ah c'est pas possible, mais effectivement s'il y a des profs dedans, par exemple, ça peut plus facilement débloquer. »*

Aux côtés du réseau bénévole, des équipes et des professionnels isolés ont développé un accompagnement socio-éducatif et des mises à l'abri pour répondre à un besoin insuffisamment pris en charge par les services publics. Les marges de manœuvres sont négociées avec l'accord plus ou moins explicite de la hiérarchie. Cette activité supplémentaire n'est pas clairement visible dans les rapports destinés aux autorités et aux bailleurs de fonds, mais elle est connue officieusement par ces mêmes entités qui n'hésitent apparemment pas à orienter les jeunes vers ces services informels. Dans les entretiens, les limites de ce travail caché, d'abord initié dans l'urgence, semblent atteintes et il apparaît qu'une collaboration avec les services publics pourrait être judicieuse pour soutenir ces activités développées à la marge et assurer un relais officiel.

C. Suites de l'implication bénévole dans l'aide aux jeunes MNA

Les personnes rencontrées se positionnent de manière incertaine sur l'avenir de la mobilisation bénévole auprès des jeunes MNA. D'un côté, ils relèvent un épuisement du réseau bénévole et un manque de coopération entre les initiatives bénévoles et les pouvoirs publics. De l'autre, plusieurs personnes constatent que le grand public est de plus en plus au fait et indigné de la situation des jeunes et ils espèrent que cela peut jouer en faveur des jeunes.

Dans plusieurs entretiens, la saturation du dispositif bénévole est mentionnée, aussi bien en termes de nombre de jeunes à prendre en charge, qu'en termes de capacités à continuer à s'investir et à mobiliser des bénévoles sans relais et soutiens des pouvoirs publics.

P2. « Les paroisses, et bien ça s'essouffle, parce que c'est lourd, parce qu'il faut des bénévoles, il faut des lieux, machin, y a une logistique aussi importante, du coup c'est pas simple et qu'il y a toujours un afflux de jeunes. »

P3. « Ils sont aussi dépassés, toutes les associations qui vont accompagner ces personnes, ce public sont dépassées actuellement, surtout avec la vague qui est arrivée ces derniers temps, notamment de Guinéens et compagnie... »

B3. « Y a un truc qui est assez vain...qui n'est pas glorieux comme lutte, c'est dur... c'est pas gratifiant... c'est long, c'est beaucoup de trucs je trouve et après les trucs qu'on faisait, y a moins d'effervescence qu'il n'y avait au début... c'est moins régulier je pense qu'il y a une certaine fatigue de plein de gens, plein de gens qui sont arrivés à différents moments et puis... les problématiques elles sont énormes ! »

Malgré ces doutes sur la forme et l'existence d'une possible poursuite des activités et de la mobilisation bénévoles, les acteurs rencontrés expriment néanmoins des avancées de la prise de conscience du grand public. L'installation des jeunes dans le parc a rendu visible leur existence et les problématiques auxquelles ils sont confrontés et les rencontres entre personnes bénévoles et personnes non-bénévoles contribuent à diffuser la connaissance de la situation de ces jeunes et éventuellement à motiver d'autres personnes à s'impliquer. Les personnes rencontrées rapportent l'impression d'une attention plus soutenue de la population à la situation des jeunes et d'un mouvement de volonté d'accueil. Ainsi, certains acteurs restent dans l'attente de possibles évolutions de la mobilisation bénévole.

P2. « Comme certaines choses changent, ben du coup le réseau s'adapte et on sait aussi que des fois le changement vient du bas, des jeunes, c'est à dire que les jeunes eux-même se sont réunis dans un parc, la création du parc ; de là s'est créé le collectif qui les a aidés. On ne sait pas comment ça va évoluer... peut-être demain il y aura d'autres associations qui vont se greffer à ce réseau lillois et d'autres personnes vont partir, voilà... »

B2. « Je pense que les choses vont continuer, le mouvement il est lancé, en fait je sais pas, je pense qu'il y a tout un travail de conscientisation qui existe et quoi qu'on en dise, même si parfois je suis un peu frustré, je sens qu'il y a quand même pas mal de gens qui ont entendu les appels et qui sont sensibles à la question. »

P5. *« C'est de plus en plus médiatisé, y a de plus en plus de gens sensibilisés aussi, ou alors c'est moi qui me trompe mais j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus de gens qui savent les MIE ce que c'est. »*

P1. *« Y a des gens qui ouvrent leurs yeux et leur cœur, beaucoup plus qu'avant je dirai... en tout cas dans le milieu que je vois, j'ai l'impression de ça. Je pense que les réseaux d'aide se multiplient, qu'il y a de plus en plus de gens qui se mobilisent, ça je trouve ça super, y a beaucoup de gens qui se réveillent. Je ne sais pas ce qu'il va se passer, je ne sais pas... mais dans cette boue là, je vois jaillir des fleurs... c'est vrai les fleurs on les voit ! »*

P2. *« J'ai l'impression, à chaque fois qu'on en parle à des personnes qui ne sont pas au courant, que ça touche, ça fait des émules et donc ça grossit, ce qui fait que c'est toujours en mouvement. »*

Néanmoins, les personnes insistent sur l'importance de rendre visible aussi bien la situation des jeunes que les initiatives développées dans le réseau bénévole. L'idée est de jouer sur un autre mode que les médias et les discours politiques inquiétants en dédramatisant la figure des jeunes arrivants et en montrant les dimensions positives des actions bénévoles et les richesses produites : facilité d'intégration par les cours de soutien scolaire, l'accueil en famille, etc.

F1. *« C'était bien sûr pour certains une découverte, pouvoir parler avec des migrants, parce qu'ils ont une image forcément très négative dans la société française, et voir que c'était des jeunes qui parlaient français pour la plupart et que c'était des jeunes extrêmement respectueux et pas du tout l'image heu... caricaturale qu'on s'en faisait ! »*

C5a. *« Le fait d'avoir scolarisé des jeunes dans des écoles où les jeunes, les familles, les professeurs, tout ce qu'ils entendent parler des migrants, c'est ce qu'il y a à la télé, Calais, etc., je sais que ça change forcément des choses. C'est sûr que des gens qui se seraient jamais engagés, et bah ils se sentent concernés et c'est, c'est vraiment des gens, quand je vois les bénévoles, y a des gens, c'est vraiment pas des gens qui se seraient investis dans des causes comme ça et pourtant ils le font. »*

P6. *« Je trouve que ça souvent on le voit pas souvent, on le voit pas dans la presse, dans à la télé, et c'est vrai qu'on montre les conteneurs, les violences là policières à Calais, c'est horrible, mais on va pas montrer ce qu'on arrive à faire de bien, pour donner un peu de courage, un peu d'enthousiasme et leur dire bon bah voilà... Je trouve que si on montrait plus*

ces possibles-là et ce qui marche, on arriverait plus à sensibiliser l'opinion publique sur le fait que le problème on peut le résoudre. »

Les perspectives sur la continuité de cette mobilisation citoyenne semblent troubles pour les personnes rencontrées. Les sentiments se partagent entre la sensation d'une limite et d'un épuisement du réseau bénévole face au silence et à l'inaction des services publics et entre l'espoir que le grand public, de plus en plus au fait de la situation problématique des jeunes MNA, réagisse, s'investisse également et continue l'engagement auprès des jeunes.

Cette seconde partie a permis d'étudier les différents aspects de la dimension politique de l'implication bénévole auprès des MNA : la constitution d'un réseau de travail informel, la mise en œuvre de réponses alternatives aux besoins des jeunes, les rapports officiels et officieux avec les services publics et leurs employés, la perception des consignes et des tensions à l'œuvre dans les institutions.

Les bénévoles et les organisations se sont structurés en réseau de travail pour agir collectivement en vue de l'amélioration de la situation des jeunes non pris en charge par les services de l'ASE. En échangeant leurs connaissances, en harmonisant leurs modalités d'actions, en délimitant les champs de compétences de chaque organisation et en se soutenant mutuellement, ils ont créé une véritable entité informelle réactive et capable de répondre au moins partiellement aux besoins repérés des jeunes. Les bénévoles n'approuvent pas toutes les manières d'agir d'autres organisations mais ils semblent composer avec ces discordances.

Le réseau informel entretient des rapports complexes avec les services publics. D'une part, il développe une grande amertume et parfois de la colère devant ce qui est perçu comme un manque de volonté pour l'accueil des jeunes, l'observation d'un traitement différentiel entre jeunes français et MNA placés et l'impression du dédouanement de l'administration de ses compétences sur le réseau bénévole. D'autre part, les acteurs perçoivent les difficultés auxquelles sont confrontés les employés des services publics, leurs conditions de travail pénibles et les contresens entre leur mission de protection de l'enfance et les directives et décisions actuelles des institutions. Une forme de collaboration est perceptible entre certains

employés et des acteurs du réseau bénévole par les échanges de services et d'informations. Par ailleurs, quelques professionnels négocient le cadre de leur travail et leurs marges de manœuvre pour agir en faveur des MNA selon leurs principes. Leur hiérarchie valide dans certains cas cette forme d'activité à côté du mandat initial ou alors, ferme les yeux tant que cette activité est effectuée en dehors des horaires de travail.

Les différents acteurs du réseau informel expriment des sentiments ambivalents quant à la suite de la mobilisation en faveur des MNA : ils constatent aussi bien une saturation et une fatigue du dispositif bénévole qu'une prise de conscience et un intérêt grandissant de la part de la population dont ils attendent une possible implication.

Conclusion

L'implication bénévole auprès des MNA comporte une dimension politique

Ce travail de recherche s'est attaché à comprendre comment l'engagement bénévole dans une situation concrète, à savoir l'aide aux jeunes MNA à Lille, pouvait s'inscrire comme une forme de participation politique à la vie de la cité. La démarche d'enquête a employé une approche ethnographique d'implication longue sur le terrain et repose sur les discours des personnes rencontrées qui, toutes, ont une implication régulière et assidue.

Dans un premier temps, l'attention s'est portée sur les facteurs contribuant au début d'un engagement bénévole auprès des jeunes MNA et sur les modalités de sa mise en œuvre. Nous avons ainsi mis en relief les caractéristiques socio-professionnelles similaires des personnes interrogées (niveau d'étude supérieur, catégories socio-professionnelles intermédiaires et cadres et professions intellectuelles supérieur), l'existence d'engagements bénévoles antérieurs dans des associations sociales, des lieux culturels, des collectifs et partis politiques ainsi qu'une sensibilité particulière pour les personnes et les pays étrangers. L'implication auprès des jeunes prend racine dans un intérêt déjà présent pour les questions sociales, une trajectoire existante d'engagements et une intention d'agir latente. Le déclic (Simonet M., 2010) catalyse ces dispositions et se produit à l'occasion de la découverte de la situation des jeunes et des sentiments d'injustice, de colère et d'incompréhension associés. L'engagement bénévole se développe alors sous différents modes ayant des finalités distinctes : pratiques réparatrices, pratiques d'émancipation individuelle et/ou collective (Nicourd S., Havard Duclos B., 2005). Il s'entretient grâce aux rétributions symboliques découlant de l'action : se sentir utile, occuper une certaine fonction sociale, nourrir sa trajectoire biographique et son identité, développer des relations sociales et des liens affectifs, agir en accord avec des normes sociales.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à la dimension politique de cette action bénévole auprès des MNA, au sens de participation à la vie publique et de construction collectives de réponses à une situation sociale donnée. Différents éléments composent cette implication politique : la constitution d'un réseau informel et coopératif entre plusieurs

organisations, les actions développées dans l'espace public pour répondre aux besoins des MNA allant de la contestation, l'interpellation des services publics à la mise en œuvre d'activités alternatives de soutien, d'accompagnement socio-administratif et d'hébergement, les rapports de collaboration officieux sur divers sujets avec les employés des institutions publiques, la démarche de sensibilisation et d'information de la population sur la situation des jeunes, les répercussions implicites d'actions sur l'entourage des personnes bénévoles et la négociation de marges de manœuvre de la part de certains professionnels pour s'impliquer auprès des MNA sans mandat particulier. Cependant, la situation étudiée de prise en charge et d'accueil des MNA par un réseau bénévole et les discours des personnes rencontrées laissent apparaître les limites d'une action bénévole dissociée d'une prise en compte par les services sociaux professionnels. Les personnes bénévoles rapportent à maintes reprises un certain épuisement ainsi que des questionnements continus sur les démarches administratives, les besoins et les projets des jeunes étrangers qui peuvent différer des attentes et désirs des familles d'accueil, les parcours de migration et leurs potentielles conséquences sur l'état de santé physique et moral et les comportements des jeunes, l'adaptation à trouver dans le rythme de vie et le fonctionnement familial. Elles manifestent aussi des inquiétudes fortes pour la situation instable et précaire des jeunes, en particulier celle des jeunes femmes, perçues plus vulnérables aux risques d'exploitation dans les réseaux de prostitution. Elles expriment du découragement devant l'absence de réponses ou de relais par les services professionnels. En effet, la bonne volonté manifestée se trouve parfois affaiblie par le sentiment de se heurter en permanence à un manque de considération aussi bien de la situation des jeunes que des actions entreprises par le réseau bénévole, voire à une annulation des réalisations effectuées, telles qu'une scolarisation, un stage, des liens affectifs avec une famille d'accueil qui sont mis à mal lors d'un placement ASE dans une autre ville.

Les actions bénévoles étudiées dans ce travail traduisent une véritable implication politique dans l'espace public. Elle appelle à une prise en compte des positions et des réalisations mises en œuvre par la société civile, à une coopération avec les institutions et les acteurs de l'action sociale ainsi qu'à une forme de participation à la vie démocratique.

La participation conjuguée aux principes de l'économie sociale et solidaire

Une conception élargie de la vie politique et démocratique

En dépassant la conception la plus répandue de la démocratie, à savoir la démocratie représentative, et le seul domaine politique institué (gouvernement, hommes politiques, assemblées élues, partis politiques), la palette des actions politiques s'élargit et prend alors en compte une grande diversité de moyens et de voies d'interventions dans l'espace public : « *le politique, entendu au sens large, tend de plus en plus à déborder le cadre strict de la sphère politique instituée* » (Ion J., 2012). Jacques Ion a étudié ces dernières années les transformations des modes d'implication des individus dans les collectifs. Il constate notamment une déconnexion progressive de la scène politique des mouvements sociaux de terrain et un déclin des grandes organisations politiques et syndicales qui auparavant encadraient les mobilisations, les personnes s'engagent autrement, dans d'autres formes de collectifs. Il met ainsi en lumière le caractère politique d'une multitude d'implications aujourd'hui visibles et possibles dans la sphère publique, comme par exemple les associations de patients, de chômeurs, les activistes de Greenpeace ou le mouvement des Enfants de Don Quichotte dont les actions ont abouti au vote de la loi DALO en 2007.

La construction de réponses alternatives comme participation à la vie de la cité

Aspirant à un idéal de démocratie délibérative ou participative, les individus qui s'engagent dans des collectifs défendent l'idée que la vie démocratique est faite de débats, de conflits, de tensions et que tous les citoyens peuvent exprimer librement leur choix sur tous les sujets qui les concernent et prônent des démarches de participation, inséparables de la mise en pratique de la vie démocratique. Nous retiendrons cette définition de la participation : « *la possibilité pour chacun de prendre une part active au système social dans son ensemble comme dans ses composantes* » (Bennour A., 2006). Depuis les années 60, en réponse aux mouvements sociaux urbains, les autorités publiques développent des dispositifs et des instances de participation, en priorité à destination des habitants des secteurs dépendants de la politique de la ville ou des personnes bénéficiaires des aides sociales, comme par exemple le Fonds de Participation des Habitants ou la présence de bénéficiaires de RSA dans les équipes de consultation pour la réduction ou la suspension de l'allocation pour d'autres bénéficiaires. Cette forme de participation instaurée et gérée par les pouvoirs publics est considérée comme une participation gestion par Abdelmajid Bennour ou comme une injonction participative par

Marion Carrel. Selon eux, d'après la manière dont elle est considérée et mise en place, elle pourrait être avant tout fonctionnelle, voire instrumentale, ne visant qu'à maintenir et réguler une certaine paix sociale sans réellement concéder d'espace de débat et de prise de décision.

La situation étudiée dans ce travail de recherche et les discours des personnes rencontrées témoignent d'une autre forme de participation à la vie publique. En reprenant les paramètres de la typologie d'Albert Meister (dans Bennour A., 2006), nous pouvons la décrire comme spontanée, volontaire, issue de petits groupes non-structurés dans lesquels des liens inter-individuels sont présents et qui visent à adopter des logiques d'action communes. Elle croise deux modes de participation identifiés par Abdelmajid Bennour (Bennour A., 2006) :

- la participation solidarité comme « *processus d'identification [c'est-à-dire, selon lui, un renforcement du sens de la communauté dans l'esprit de l'individu] qui permet de créer ou de renforcer des liens de solidarités entre individus et groupes* » : en aidant, hébergeant et soutenant les jeunes MNA et
- la participation contestation comme « *un moyen de s'opposer au système social dominant* » : en interpellant les pouvoirs publics sur la situation des jeunes, en informant et sensibilisant le grand public aux difficultés d'accès aux droits pour les jeunes.

La mise en œuvre de cette participation volontaire et la construction de réponses alternatives pour l'accompagnement des MNA peuvent se rapprocher, tel que les a décrit Jean-Louis Laville, des principes d'action des associations pionnières et de la solidarité démocratique : en ayant une grande action dans la sphère politique « *en tant qu'action collective et de revendication, dans la sphère économique en tant qu'impulsion d'un mode d'organisation du travail et du secours mutuel* » (Laville JL., 2016). Les activités et le mode de fonctionnement de ce réseau informel semblent s'inscrire dans une conception de la société s'approchant du courant de l'économie sociale et solidaire. Cette dernière, à côté du domaine dominant de l'économie marchande et à côté de la dimension de l'action publique d'État, se définit, selon Jean-Louis Laville et Bernard Eme, comme l'« *ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel* » (Eme B., Laville JL., 2006).

La mise en œuvre de principes de l'économie sociale et solidaire

Des principes de l'économie sociale et solidaire sont appliqués aussi bien dans les activités menées par le réseau informel que dans son organisation. Ainsi, dans le domaine économique, les ressources sollicitées par le réseau informel sont issues des mécanismes de l'économie non marchande et de l'économie non-monétaire. Plusieurs associations qui accompagnent officiellement et officieusement les jeunes, financées par des subventions publiques et les familles d'accueil de proximité qui reçoivent l'allocation d'entretien mobilisent des ressources issues de la redistribution. Les dons de temps, d'argent, de fournitures, les hébergements gratuits, les prêts de locaux, les inscriptions gracieuses dans les établissements scolaires privés s'apparentent à des ressources économiques provenant du mécanisme de réciprocité, les prestations échangées alimentent et renforcent le lien social. Tel que le décrit Alain Caillé, le don agit comme « *un opérateur sociologique, créateur d'alliance, d'amitié et de solidarité* » (Caillé A., 2006). Il appelle une construction de relations sociales et symbolise la volonté de toutes les personnes impliquées à un changement de considération et d'accueil pour les jeunes. Dans le domaine politique, les participations interne et externe peuvent être soulignées. Le réseau informel d'aide aux jeunes met en lien les organisations et les personnes les unes avec les autres, il a une fonction de communication, d'information, de formation et de mutualisation des ressources et compétences. Il a mis en place des espaces communs de discussion, de concertation et de prise de décision, des « *dispositifs d'expression directe* » (Laville JL, 2016) favorisant la participation interne. Les jeunes participent aussi, en particulier via la réunion hebdomadaire du collectif des O. La participation externe, c'est-à-dire les « *formes de prises de parole dans les débats publics* » (Laville JL., 2016), se concrétise par les interactions officieuses entre le réseau informel et les services publics, par la communication publique sur la situation des jeunes à travers des articles de journaux, la rédaction de communiqués, d'un petit journal mensuel avec les jeunes, par des interventions dans des maisons des association, des lieux de culte et par la présence et la sensibilisation lors de manifestations culturelles locales.

L'approche de l'économie sociale et solidaire offre la possibilité d'effectuer un pas de côté par rapport aux conceptions dominantes de l'économie et de la politique. En nous permettant ainsi de comprendre et d'inclure dans une réalité concrète et théorique les activités et le fonctionnement de ce réseau informel, majoritairement bénévole, de soutien à des jeunes migrants isolés, elle nous permet de reconnaître son encastrement politique et social et donc

ses liens inévitables avec les autorités publiques, les institutions et la société dans son ensemble. L'implication bénévole auprès des MNA correspond à une forme d'implication politique locale quotidienne : elle joue aussi bien un rôle dans le rapport des personnes bénévoles à leurs principes, leurs idéaux et avec la société, dans la révélation de capacités et d'initiatives issues de la société civile que dans la promotion d'une participation concrète des personnes à l'organisation et au fonctionnement de la cité. Tel que l'écrit Jacques Ion, « *la politique n'est pas seulement affaire de partis et d'élections, ni même seulement de gestion, de programmes, elle se joue au jour le jour, dans les plis des contradictions sociales et des expressions contestataires* » (Ion J., 2012)

Le travail social et les initiatives citoyennes

Le rôle politique du travail social

L'étude de ce mouvement solidaire bénévole local nous amène à envisager des perspectives d'actions complémentaires aux missions du travail social. L'une des ambitions du travail social, affirmée dans la définition récemment inscrite, en mai 2017, dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est de « *promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société* »⁴⁸. Le rôle politique du travail social est ainsi reconnu dans la législation. La mobilisation bénévole analysée dans ce travail d'enquête met en évidence les capacités d'initiatives, de réactivité et de mise en œuvre de réponses solidaires de la société civile. Le plan d'action en faveur du travail social et du développement social rédigé à la suite des États Généraux du Travail Social et présenté en Conseil des Ministres le 21 octobre 2015 invite à sortir de l'approche principalement réparatrice des pratiques sociales et à mettre en œuvre une approche stratégique de développement social. Ce dernier, en complément des approches individuelles et collectives habituelles du travail social, consiste à « *mobiliser et à agir sur l'environnement général afin qu'il devienne plus « inclusif » et porteur de solidarités de proximité* »⁴⁹. Alors que le caractère du travail social en France a longtemps été individualisé, un travail social associant intervention collective et mobilisation communautaire est pratiqué depuis de nombreuses

48 DECRET n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social, JORF n°0109 du 10 mai 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/AFSA1710020D/jo/texte> consulté le 05/11/2017

49 ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL, *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, [en ligne] Conseil des ministres du 21/10/2015, [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_egts_maquette_20102015_web.pdf]

années, voire plus d'un siècle, dans les pays anglo-saxons et d'Amérique latine (Malochet G., Capelier F., 2011). Les différentes stratégies, dispositifs et méthodes mis en œuvre dans le cadre d'un travail social communautaire, tels que par exemple la méthode du *community organizing* de Saul Alinsky aux Etats-Unis ou le processus de conscientisation de Paulo Freire au Brésil, présument des capacités des populations à se mobiliser et à trouver des solutions à leurs problèmes sociaux. Elles défendent ainsi une conception démocratique de l'élaboration et de l'application de l'action publique. D'ailleurs, dès 1956, l'Organisation des Nations Unies parle de développement communautaire, c'est-à-dire de « *l'ensemble des procédés par lesquels les habitants d'un pays unissent leurs efforts à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des collectivités, d'associer ces collectivités à la vie de la nation et de leur permettre de contribuer sans réserve au progrès du pays.* » (cité in Malochet G., Capelier F., 2011). Néanmoins, la volonté d'une approche de développement sociale n'est pas nouvelle : en 1982 la circulaire Questiaux, à propos des relations entre travailleurs sociaux et habitants de quartiers en difficulté, préconise déjà de « *positionner le travail social comme acteur du développement social* » (Avenel C., 2016). La tradition française bureaucratique et descendante d'élaboration et d'application des politiques sociale apparaît contrarier cette mise en œuvre pleine et effective d'une approche de développement social.

Mobiliser l'environnement, s'associer et coopérer avec les initiatives solidaires

Les efforts d'amélioration de la part des citoyens cités par les Nations Unies en 1956 et les solidarités de proximité à promouvoir selon le plan d'action en faveur du travail social et du développement social de 2015 apparaissent existantes et à l'œuvre dans la situation présentement étudiée. Alors qu'aujourd'hui le travail collaboratif entre le réseau bénévole et les institutions publiques dans la prise en charge des MNA à Lille semble stagner au niveau de rapports individuels officieux, les professionnels de l'action sociale ainsi que les institutions pourraient s'appuyer sur les initiatives présentes, les ressources et l'énergie déployées par les personnes bénévoles et élaborer conjointement des modalités d'actions et de réponses. A l'opposé de la « *régulation tutélaire* » (Laville JL., 2013) dans laquelle les organisations endossent le rôle de délégataire du service public et à l'opposé de la « *régulation concurrentielle* » (Laville JL., 2013) et de ses risques d'isomorphisme marchand et de standardisation des pratiques, une « *régulation négociée* » (Laville JL., 2013) entre pouvoirs publics et organisations et collectifs de la société civile permettrait d'articuler l'action des

pouvoirs publics et l'action citoyenne et d'envisager ainsi, non seulement l'exercice d'une participation politique de tout un chacun dans l'espace public, mais aussi des modalités innovantes de réponses aux besoins sociaux. Une illustration de cette articulation entre travail social, pouvoirs publics et citoyens est la mise en œuvre des conférences familiales par l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord. Originaires de la société Maori de Nouvelle-Zélande, largement employées dans les pays anglo-saxons et scandinaves, elles consistent à repérer les compétences et les ressources dans l'environnement et dans l'entourage de l'enfant afin de maintenir l'enfant dans son environnement familial⁵⁰. Elles proposent un mode d'intervention qui mobilise et s'appuie sur les « *solidarités de proximité* » évoquées dans le plan d'action en faveur du travail social et du développement social.

Une construction collective articulant action publique, action citoyenne et travail social

L'exemple des conférences familiales confirme la possibilité d'un changement de posture des professionnels, à même d'activer des ressources et des potentiels dans l'environnement de la personne. Pour continuer dans la perspective d'une approche de développement social développant le pouvoir d'agir des personnes accompagnées mais prenant aussi en compte les propositions émanant de la société civile, deux points d'attention nous semblent émerger de ce travail d'enquête. Ils confortent d'ailleurs certaines intentions du plan d'action en faveur du travail social et du développement social : l'attention à porter sur les initiatives solidaires proposées par les citoyens (les « *solidarités de proximité* ») et la possibilité de construire et mettre en œuvre avec eux des réponses aux besoins sociaux repérés et la nécessité de l'articulation effective entre action publique et structures sociales, entre décideurs et acteurs de terrain. Cyprien Avenel affirme en effet que le développement social concerne aussi bien les collectivités territoriales que l'État et que pour qu'il soit fructueux et ambitieux dans son élaboration et sa réalisation, il « *doit être soutenu et accompagné par un projet politique* » (Avenel C., 2016).

50 LE CABELLEC Anne, *Conférences familiales : une aide pour les familles en difficultés*, les Apprentis d'Auteuil, 26 avril 2017, <http://www.apprentis-auteuil.org/actualites/accompagnement-des-parents/conferences-familiales-une-aide-pour-les-familles-en-difficulte.html> consulté le 05/11/2017 ; CONSEIL GENERAL DU NORD, *Prévention et protection de l'enfance : de nouvelles orientations stratégiques*, [en ligne], décembre 2015, [https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2016-05/deliberation_politique_prevention_et_protection_de_lenfance.pdf]

Bibliographie

Ouvrages, chapitres, articles de revues spécialisées

ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, « Le Conseil d'État valide la clef de répartition des mineurs isolés étrangers », n°3018, 07 juillet 2017, <http://www.infomie.net/spip.php?article3902> consulté le 23.10.2017

ARCHAMBAULT Edith, « Le travail bénévole en France et en Europe. Résultats du programme de recherche de l'université Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif », *Revue française des affaires sociales*, 2002/4, p. 11-36

AVENEL Cyprien, « Le travail social au défi du développement social », *Vie sociale*, 2016/1 (n° 13), p. 115-137

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010 (1ère éd. 2003), 334 pages

BENNOUR Abdelmajid, *Logiques des participations citoyennes, solidarité, contestation, gestion*, Paris, L'Harmattan, 2006, 191 pages

CAILLE Alain, « Don », dans LAVILLE Jean-Louis, CATTANI Antonio David, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. : Folio actuel), 2006, pp. 172-179

CARREL Marion, « Pauvreté, citoyenneté et participation, quatre positions dans le débat sur la "participation des habitants" dans les quartiers d'habitat social », dans NEVEU Catherine, *Cultures et pratiques participatives, une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 95-112

DEMETTRE Charlotte, « L'engagement bénévole des étudiants de l'université Paris 8 », dans FERRAND-BECHMANN Dan (dir.), *Les bénévoles et leurs associations, autres réalités, autre sociologie ?*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 49-60

DURAND Estelle, « Le bénévolat, un temps social au service de la solidarité », *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°302, 2006, p. 83-90

EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis, « Economie Solidaire », dans LAVILLE Jean- Louis, CATTANI Antonio David, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard (coll. : Folio actuel), 2006, pp. 301-312

ETIEMBLE Angéline, « De l'évaluation de la situation des Mineurs Isolés Etrangers à leur accompagnement éducatif : le lien familial entre absence et silence », dans BOLTER Flora (dir.) *Enquêter auprès des enfants en « terrain difficile » Mieux comprendre pour mieux agir*, [en ligne], Observatoire National de l'Enfance en Danger, La documentation Française, février 2016 [https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/dt_terrain_difficile_web.pdf]

ETIEMBLE Angéline, *Les Mineurs isolés étrangers en France, évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide Sociale à l'Enfance, les termes de l'accueil et de la prise en charge*, [en ligne] Direction de la Population et des Migrations, Quest'us, Rennes, 2002 [http://www.infomie.net/IMG/pdf/etude_sociologique_de_madame_etiemble.pdf]

ETIEMBLE Angéline, ZANNA Omar, *Des typologies pour faire connaissance avec les Mineurs Isolés Étrangers et mieux les accompagner, Synthèse*, [en ligne], Convention de Recherche n°212.01.09.14 Topik/ Mission de Recherche Droit et Justice, juin 2013 [http://www.infomie.net/IMG/pdf/synthese_-_actualisation_typologie_mie_2013-2.pdf]

FERRAND-BECHMANN Dan (dir.), *Les bénévoles et leurs associations, autres réalités, autre sociologie ?*, Paris, L'Harmattan, 2004, 318 pages

FERRAND-BECHMANN Dan, « Bénévolat ou travail gratuit ? », *Revue Projet*, n°357, avril 2017, p.75-78

FERRAND-BECHMANN Dan, « Le bénévolat, approche sociologique », *Juris Association*, n°384, juillet 2008, p. 53-56

GARDIN Laurent, « Le bénévolat dans une approche substantive de l'économie. Le cas de cinq services d'aide aux personnes dépendantes », *Revue française des affaires sociales*, 2002/4, p. 135-147

GJERGII Iside, « La condition juridique des mineurs étrangers en Europe », dans PERALDI Michel (dir.), *Les mineurs migrants non accompagnés, un défi pour les pays européens*, Paris, Karthala (coll. : Questions d'enfance), 2013, pp. 21-156

HAVARD DUCLOS Bénédicte, NICOURD Sandrine, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot, 2005, 212 pages

ION Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012, 220 pages

KOBANDA NGBENZA Dieudonné, *Enfants isolés étrangers, une vie et un parcours faits d'obstacles*, Paris, L'Harmattan (coll. : Logiques Sociales), 2016, 246 pages

LAPASSADE Georges, « Observation participante », dans BARUS-MICHEL Jacqueline *et al.*, *Vocabulaire de psychosociologie*, Toulouse Erès (coll. : Questions de société), 2016, p. 392-407

LAVILLE Jean-Louis, « La dimension économique : une hybridation des ressources », dans LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud, *L'association, sociologie et économie*, Pluriel, 2013, pp. 65-94

LAVILLE Jean-Louis, *L'économie sociale et solidaire, pratiques, théories, débats*, Paris, Editions Points (coll : Economie), 2016, 461 pages

MAIANI Francesco., « Dublin III entre avancées et statut quo », revue Vivre Ensemble, no. 146, février 2014 , [www.asile.ch/2014/04/07/dublin-iii-entre-avancees-et-statu-quo/ consulté le 23/01/2017]

MALOCHET Guillaume, CAPELIER Flore, « Une voie d'accès à la citoyenneté : le travail social communautaire », dans JAEGER Marcel (dir.) *Usagers ou citoyens ?, de l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, 2011, pp. 239-254

MAUSS Marcel, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. : Quadrige. Grands Textes), 2007 (1ère éd. 1924), 248 pages

PERALDI Michel, « Introduction », dans PERALDI Michel (dir.), *Les mineurs migrants non accompagnés, un défi pour les pays européens*, Paris, Karthala (coll. : Questions d'enfance), 2013, pp. 5-19

PETTE Mathilde, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, 2014/4 (Vol. 5), p. 405-421

PROUTEAU Lionel, « Le bénévolat sous le regard des économistes », *Revue française des affaires sociales*, 2002/4 , p. 117-134

PROUTEAU Lionel, WOLFF François-Charles, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistiques*, n°372, 2004, p. 3-39

RONGE Jean-Luc, « La prise en charge des mineurs non accompagnés / mineurs isolés – principales dispositions actualisées- novembre 2016 », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 358, 359 et 360, octobre, novembre, décembre 2016, pp.63-70

RONGE Jean-Luc, « Les mineurs isolés étrangers (MIE) deviennent des mineurs non accompagnés (MNA) – que tout change...pour que rien ne change ! », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 358,359 et 360, octobre, novembre, décembre 2016, pp. 20-42

SCHWARTZ Olivier, « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? » dans ANDERSON Nels, *Le Hobo sociologie du sans-abri*, Paris, Armand Colin 2011, [1ère édition 1923 University of Chicago], pp. 335-384

SIMONET Maud, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, La Dispute, (coll. : Travail et salariat), 2010, 219 pages

SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, Vol. 27 (1), 2007, pp. 127-140

TILLARD Bernadette, « Échanges entre familles et professionnelles, Dons et contre-dons », *Ethnologie française*, 2010/1 Vol. 40, p. 131-139

WEBER Florence, « Préface », dans MAUSS Marcel, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. : Quadrige. Grands Textes), 2007 (1ère éd. 1924), 248 pages

Rapports institutionnels et associatifs, notes et décisions

CIMADE, *Rapport d'observation, Frontières européennes, défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile*, La Cimade, juin 2015

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *Avis droits des étrangers et droit d'asile dans les outre-mers. Cas particuliers de la Guyane et de Mayotte*, [en ligne] 26 septembre 2017

[http://www.cncdh.fr/sites/default/files/170926_avis_droits_des_etrangers_et_droit_dasile.pdf]
]

CONSEIL DE L'EUROPE, *Rapport thématique sur les enfants migrants et réfugiés préparé par le Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés*, Documents d'information SG/Inf(2017)13, mars 2017,

https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016806fdccb consulté le 21.10.2017

CONSEIL DE L'EUROPE, *Recommandation CM/REC (2007) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés*, [en ligne] 12 juillet 2007,

[https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/Source/Recommendations/Recommandation%20CM%20Rec_2007_9_fr.pdf]

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, *Résolution du Conseil du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers*, Journal officiel n° C 221 du 19/07/1997 p. 0023 – 0027

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.1997.221.01.0023.01.FRA
consulté le 28/10/2017

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD, *Recueil des actes administratifs du département du nord, numéro 2017-2018, Août, délibération n°2.3 – DEFJ/2017/254* [en ligne]

[<https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2017-08/r2017-18.pdf>]

CONSEIL GENERAL DU NORD, *Prévention et protection de l'enfance : de nouvelles orientations stratégiques*, [en ligne], décembre 2015,

[https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2016-05/deliberation_politique_prevention_et_protection_de_lenfance.pdf]

CONSEIL GENERAL DU NORD, *Réunion du 15 décembre 2014, Rapport n° DEF/2014/1201*

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport annuel d'activité 2016, mission Mineurs Non Accompagnés*, [en ligne] Ministère de la Justice, mars 2017 [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RAA_MMNA_2016.pdf]

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, *Rapport d'activités du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers*, [en ligne] Ministère de la Justice, mai 2014 [http://www.justice.gouv.fr/publication/mna/ra_dispositif_mie.pdf]

DOINEAU Elisabeth, GODEFROY Jean-Pierre, *Rapport d'information n°598 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la prise en charge sociale des mineurs non-accompagnés*, [en ligne] Rapport du Sénat, 28 juin 2017, [<http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5981.pdf>]

ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL, *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, [en ligne] Conseil des ministres du 21/10/2015, [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_egts_maquette_20102015_web.pdf]

EUROSTAT, *Communiqué de presse, Demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés, 80/2017*, 11 mai 2017, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8016701/3-11052017-AP-FR.pdf/0bea0c3f-d5d2-42d1-947b-23ca50ba8e2e> consulté le 21.10.2017

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Note sur la détermination du statut de réfugié en vertu des instruments internationaux EC/SCP/5*, 24 août 1977, <http://www.unhcr.org/fr/excom/scip/4b30a5972c/note-determination-statut-refugie-vertu-instruments-internationaux.html> consulté le 23/11/2016

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non-accompagnés en quête d'asile*, février 1997, <http://www.refworld.org.ru/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47440c932> consulté le 26/10/2017

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Notre Mandat*, <http://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/mandat> consulté le 26/10/2017

JAMET Ludovic, KERAVEL Elsa (coord.), *Mineurs non-accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, [en ligne], Observatoire National de la Protection de l'Enfance, La documentation française, février 2017, [http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf]

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, *Note d'actualité, Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant*, [en ligne] mars 2016, [https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315_notedactu_loipe.pdf]

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Migrant/migration*, <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/> consulté le 01/10/15

PARLEMENT EUROPÉEN, *Journée mondiale des réfugiés : la crise migratoire en chiffres*, 20 juin 2017, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20160616STO32440/journee-mondiale-des-refugies-la-crise-migratoire-en-chiffres> consulté le 06/11/2017

RODRIGUEZ PIZARRO Gabriela, Special Rapporteur of the Commission on Human rights, *Human rights of migrants*, Note by the Secretary-General, A/57/292, [en ligne], United Nations, 9 August 2002, [https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/un/57/A_57_292_en.pdf]

TOUBON Jacques, Décision du Défenseur des droits n° MDE 2016-230 , [en ligne] Défenseur des droits, 26 août 2016, https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=14993 consulté le 21/10/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE, Ordonnance du 01 septembre 2016 , [en ligne], https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=15017 consulté le 21/10/2017

UNION EUROPEENNE, Critères de rejet des demandes d'asile infondées, 1992, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A133102> consulté le 26/10/2017

Loi, décret, texte législatif

ARTICLE L221-1 modifié par la loi n°2010-297 du 14 mars 2016-art.12, Code de l'action sociale et des familles,

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782)

[cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006796782) consulté le 31/10/2017

DÉCRET n° 2016-1352 du 10 octobre 2016 relatif à l'accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers, prévu à l'article L. 221-2-1 du code de l'action sociale et des familles, JORF n°0238 du 12 octobre 2016 texte n° 44

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/10/FDFA1620943D/jo/texte> consulté le 01/11/2017

DÉCRET n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social, JORF n°0109 du 10 mai 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/AFSA1710020D/jo/texte> consulté le 05/11/2017

LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, JORF n°0063 du 15 mars 2016,

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id) consulté le 21.10.2017

PREAMBULE, constitution du 27 octobre 1946, intégré dans la Constitution de 1958, art. L. 111-1 du Code de l'éducation, circulaires du ministère de l'éducation nationale du 6 juin 1991 et du 20 mars 2002.

Articles de presse

EXPRESS.FR, *Édouard Philippe tente de calmer la grogne des départements*, Express.fr, 20 octobre 2017, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/edouard-philippe-tente-de-calmer-la-grogne-des-departements_1954357.html consulté le 28/10/2017

LE CABELLEC Anne, *Conférences familiales : une aide pour les familles en difficultés*, les Apprentis d'Auteuil, 26 avril 2017,

<http://www.apprentis-auteuil.org/actualites/accompagnement-des-parents/conferences-familiales-une-aide-pour-les-familles-en-difficulte.html> consulté le 05/11/2017

LEMONDE.FR, La justice valide l'évacuation d'un camp de migrants à Lille, 21 octobre 2016, http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/10/21/la-justice-valide-l-evacuation-d-un-camp-de-migrants-a-lille_5018066_1653578.html consulté le 27/10/2017

SENEZE Nicolas, Le pape appelle "chaque paroisse d'Europe" à accueillir une famille de réfugiés, *La Croix*, 06 septembre 2015, <https://www.la-croix.com/Religion/Le-pape-appelle-chaque-paroisse-d-Europe-a-accueillir-une-famille-de-refugies-2015-09-06-1352745> consulté le 14/10/2017

Annexes

1. Thèmes pour les entretiens avec les familles d'accueil bénévoles

Présentation

Age

Composition familiale

Cursus d'études / Profession

Engagements associatifs, bénévoles, religieux

Loisirs

Historique de l'accueil actuel

Éventuelles expériences d'accueil précédentes

Entrée dans le réseau d'accueil lillois : informations, modalités

Motivations pour l'accueil d'un jeune étranger à domicile

Processus de décision familiale pour débiter l'accueil

Comment s'est passé le début de l'accueil ?

Accueil MNA

Choix du genre du jeune, si oui, pour quelles raisons ?

Organisation de l'accueil et organisation familiale avec le jeune accueilli

Changements dans la vie quotidienne, au domicile, dans la vie familiale

Relations développées avec le jeune accueilli

Perceptions de l'interculturel

Perceptions de l'isolement

Postures prises par la famille concernant la prise en charge du jeune : école, démarches administratives, judiciaires

Quelles activités la famille partage-t-elle avec le jeune ? Au quotidien ? De manière plus exceptionnelle ?

Quelles activités gardent-ils en propre sans l'associer ?

Quelles stratégies sont mises en place pour l'accueil : roulement avec d'autres familles, réunions avec d'autres familles... ?

Quelle est la structure qui organise l'accueil ?

Quels relais, quels soutiens sont apportés par cette structure ?

Quels besoins ressentent-ils pour les soutenir dans cet engagement ?

Comment voient-ils leur accueil dans les mois, dans les années à venir ?

2. Thèmes pour les entretiens avec les bénévoles et les professionnels

Présentation de la personne

Age

Cursus d'études / Profession

Engagements associatifs, bénévoles, religieux

Loisirs

Présentation de l'association ou de la structure

Missions, objectifs

Financements

Équipe (professionnelle, bénévole...)

Lieu

Historique de l'accompagnement des jeunes MNA : dimension personnelle et collective

Expériences d'engagements antérieures à l'accueil dans les domaines associatif, culturel, humanitaire, politique, religieux, ou autre...

Expérience d'aide ou de soutien précédentes pour d'autres migrants, d'autres publics

Motivations mises en avant

Processus de décision personnelle ou collectif

Début de l'aide aux jeunes

Accueil et aide

Activités, mise en place, apports, freins

Soutien à certaines activités (par exemple le réseau de familles d'accueil)

Stratégies ou outils développés pour l'accueil des jeunes à domicile : contrat, roulement avec d'autres familles, réunions avec d'autres familles etc.

Financements éventuels sollicités et attribués

Inscription sur le territoire

Travail en réseau avec les autres organisations : modalités, apports, freins, perspectives

Rapports avec les services publics

Relations avec les services universels (médical, scolaire, etc.)

Relations avec le service de l'aide sociale à l'enfance

Crainte, interrogations concernant cette mobilisation informelle

Perspectives pour la suite de la situation pour les jeunes

3. Retranscription d'un entretien avec R. et S., famille d'accueil bénévole d'une jeune fille MNA

Contexte d'entretien :

Première rencontre avec R. et S. la veille de la journée festive de soutien au collectif des O. lors de la préparation des repas pour cet événement, puis échanges lors de la journée festive. J'ai pu évoquer mon projet de recherches avec eux à cette occasion. Suite à une réunion organisée au centre T. la semaine suivante, ils m'ont invitée à déjeuner (repas préparé par la jeune fille qu'ils accueillent) puis nous avons fait l'entretien autour d'une tasse de café. Le cadre était très chaleureux et la discussion fluide et souple. Lorsque cet entretien a eu lieu, je me penchais encore sur la situation spécifique des jeunes filles MNA mais je commençais à envisager de faire le pas de côté pour étudier l'implication bénévole auprès des jeunes MNA à Lille.

Durée de l'entretien enregistré : 51 minutes

D. - Comme je vous ai dit, je veux étudier la situation des jeunes filles mineures isolées étrangères, ce sera la situation ici à Lille Je me disais que l'initiative d'avoir des familles d'accueil bénévoles ici c'était intéressant aussi ... avoir un peu le point de vue des familles d'accueil, savoir pourquoi elles s'engagent dans cet accueil-là et comment ça se passe... enfin si vous pouvez vous présenter d'abord.... (rires) enfin ce que je ne sais pas ! Je sais que c'est R. et S . et que toi tu as été [*profession intermédiaire*] c'est cela ?

R - oui

S. - et puis alors moi j'étais [*cadre supérieur*] et on est retraité tous les deux depuis heu.. bah R. depuis une bonne dizaine ou un peu plus et puis moi depuis 2009. On est arrivé ici à C., bon pour faire vite hein, pour la famille, nos enfants... pour notre retraite. Alors, heu que dire ? Moi je me suis bien intégré dans la paroisse ici, et cette paroisse de C. elle a été vite sensibilisée à l'accueil qui est fait justement avec le centre T. et X. [le responsable du centre] j parce que certaines personnes participent à l'alphabétisation. Et devant heu ce qui se passe au

parc des O ; et puis heu les garçons, particulièrement, qui étaient à la rue longtemps et tout le temps, que peut-on faire, que peut-on faire ? Donc déjà commencer à recevoir, c'était une toute première fois, ces garçons le dimanche, c'était une première ici et c'était bien sûr pour certains une découverte, pouvoir parler avec des migrants, parce qu'ils ont une image forcément très négative dans la société française, et voir que c'était des jeunes qui parlaient français pour la plupart et que c'était des jeunes extrêmement respectueux et pas du tout l'image heu... Caricaturale qu'on s'en faisait ! Donc ceci a progressé, du dimanche c'est devenu aussi l'accueil de nuit et puis, heu, comme tu le sais [*le responsable du centre T.*] est venu ici, on a eu plusieurs soirées ensemble et il a lancé des appels, hein... et particulièrement pour des jeunes filles, on a bien deviné que pour des jeunes filles on pouvait pas rester à la rue comme pour de nombreux garçons

R. - encore moins, encore moins que les garçons !

S. - bon il y avait moins de filles mais plus de risques ! Et cet appel, bien sûr, cela a été relayé dans la paroisse avec heu avec là encore beaucoup d'interrogations, de réticences et puis aussi d'impossibilités hein ! Moi j'avais été les premières fois et puis quand on en avait discuté avec R. on était, on l' a dit, IN-CA-PABLE d'envisager de recevoir ici une jeune fille heu... parce que du coup c'est adopté, même provisoirement mais heu, c'est faire entrer dans la famille... avec la... la .. la...heu... le plein-temps ! (*téléphone fixe commence à sonner*)

R. - oui on sait quand ça commence mais on sait pas du tout quand ça finit... Et tout seuls heu...tout seuls heu...

S. - donc heu voilà tout cela ça s'est fait, ça a mûri, donc y a quand même l'été qui a passé, et puis l'urgence se précisait (*F. se lève et quitte la table pour couper le téléphone qui sonne*)

D. - Oui, c'était l'été 2015 du coup ?

S. - c'était l'été 2016 ...voilà l'urgence se précisait et j'étais moi-même au conseil (*retour R ; à la table*) tu peux pas le décrocher ?

R. - si, si c'est ce que j'ai fait

S. - Moi-même j'étais chargé par la paroisse de relayer cet appel...donc voilà quand tu relaies cet appel, forcément t'es un peu plus concerné et on a commencé entre heu gens qui étaient interpellés mais heu, je veux dire, incapables d'envisager ça...

R. - tous un peu peur !

S. - on a commencé à...se réunir, on a eu une soirée, deux soirées...puis ça s'est précisé jusqu'à une soirée, je me souviens, où la salle était pleine ! Et on avait le temps de mûrir et l'idée c'est fait rapidement de se mettre à plusieurs, et ça a décoincé pour nous heu...

R. - Oui, ça a déclenché ...

S. - Parce que beaucoup dans cette soirée étaient prêts, hein... (*soufflement*) et puis voilà ça s'est lancé : « ah bah nous on est un groupe » et puis deux groupes et puis voilà ça s'est lancé comme ça. Sans savoir où on mettait les pieds...mais on est parti ! Confiants...et une fois qu'on était en groupe, en petit groupe, bon nous on était 5, les autres 5 , heu 3 ...voilà... et bien donc ça s'est mis en place et c'est le début de l'histoire! c'est le début de l'histoire

R. - sans préparation, hein...

S. - sans préparation mais bon on voit bien qu'il y a ...

R. - l'élan ! Et ...la solidarité

S. - et puis rapidement des compétences ! Et puis chacun y met beaucoup de bonne volonté et puis de...de de de générosité ! Et du coup, tout se met en place, se facilite !

D. - Donc du coup là vous fonctionnez par roulement, c'est cela ? Avec combien d'autres familles ?

R. - On est 5 nous

D. - 5 familles

R. - et on assure un mois chacun

S. - ça s'est décidé comme ça

R. - et nous on est la 5^e famille, la 5^e à accueillir A.

S. - et peu après cette réunion, c'était à faire tout de suite quasiment, c'était à faire dans les jours qui venaient...

R. - dès le lendemain !

S. - on était bien conscients ! Et du coup nous on a tout de suite fait une chambre, on a dit : on va préparer ça. Heu les 5 familles se sont réunies et on a réparti un tour

R. - un tour de rôle

S. - Il se trouve que nous on est les derniers et ça a commencé avec les familles avec enfants. Et je vais pas parler à leur place mais pour eux ça a été une découverte et une très belle expérience ! A. [*La jeune fille accueillie*] a un caractère facile, elle s'adapte bien, elle aime les enfants. Si bien que le retour qu'on a eu de la première famille qui découvrait ça : elle jouait avec les enfants heu .. est ce qu'il y avait déjà l'école à ce moment là ? Oui donc il y avait déjà l'école, on la conduisait à l'école, au collège donc voilà c'était.....

D. - Est ce que vous aviez déjà eu comme cela des expériences d'accueil comme ça de personnes étrangères ou des étudiants ?

R. - alors pas très précisément comme ça, mais on a quand même été toujours ouverts et interpellés à tout ce qui est ... développement ...

S. - et puis étranger !

R. - oui

S. - alors à la maison non mais juste dans les mois qui précèdent on a participé à l'accueil d'une famille irakienne ici sur le quartier, alors c'était léger hein... on n'était pas responsable du tout et on a participé un peu, toi à accueillir cette jeune femme, à faire un peu de cours...

R. - d'alphabétisation...Quand on était en [*dans une autre région*], alors là c'est parce que nous on est des vieux, heu au moment des boat-people et tout ça, on a vraiment, vraiment accueilli des Cambodgiens alors là pareil plusieurs familles...pour trouver à les loger, le travail etc...donc ça remonte à tout le temps...et puis dans nos deux familles, bon S. a fait la coopération...c'était un peu dans l'air du temps

S. - On a accueilli une famille...on avait accueilli une famille iranienne

R. - oui aussi, une iranienne...

D. - vous deux ?

R. - oui, oui, quand on était déjà en couple...mais bon ils n'habitaient pas chez nous

D. - vous étiez là pour les aider dans des démarches

R. - oui, et puis on faisait beaucoup de choses ensemble et voilà...

S. - Il sont arrivés d'Iran dans un centre à 4, et ils parlaient pas un mot de français, ils connaissaient rien, même personne, Ils avaient leur foi catholique et puis ça leur suffisait ! Et puis bon petit à petit on s'est..on a fait..

R. - et c'est pareil il y a plusieurs familles..on a organisé l'accueil, on a trouvé le logement et tout ça... alors effectivement on a vécu ensemble, alors ils n'habitaient pas chez nous à plein temps mais bon...heu... voilà c'est pas du tout nouveau pour nous ce genre de situation et de sensibilité

D - et le fait d'être avec plusieurs familles, tu disais tout à l'heure, cela fait moins peur ?

R. - oui oui tout à fait parce qu'on sait qu'on va s'épauler, s'il y a un service à se rendre... là, avant qu'A. n'habite chez nous, heu ben si pour l'un ou l'autre ils n'étaient pas là pour tel repas, hé bien allez hop, elle savait qu'elle pouvait venir là, enfin voilà...il y avait beaucoup de souplesse et quand on se pose une question, on s'interpelle ensemble...heu même nous ça nous a fait connaître beaucoup plus les autres familles

S. - bien sûr

R. - et franchement y a rien de mieux pour se connaître que d'œuvrer ensemble quelque chose et tout le monde y a mis beaucoup de cœur, beaucoup de cœur, heu c'est....alors...

D. - et là du coup, il y a une durée ? Vous êtes engagés pour...

R. et S. *ensemble* - on sait pas !

D. - ah oui c'est ça

S. - bah d'autant qu'on a bien entendu aujourd'hui que une fois la minorité reconnue, la jeune est sensée allée en foyer, c'est qui est sans doute la voie normale...et sans doute nécessaire et que du coup, enfin le [*responsable du centre T.*] compte bien que cela fait une place de libre pour une autre !

D. - oui, oui ! Après chaque famille s'engage comme elle veut, hein ! (rires)

S. - Bien sûr, bien sûr, enfin c'est un exemple.

D. - oui tout à fait

S. - Bah tu vois que pour nous, un mois... un mois c'est vite passé et s'il y a deux mois dans l'année c'est une charge tout à fait acceptable et puis ça se négocie, on le place où on veut

...alors que si c'était l'année pleine, on s'arracherait les cheveux pour, mon Dieu, les vacances...

R. - Non, non ça se vivrait autrement ! Enfin au départ, cela nous aurait fait plus peur.

S. - Mais c'est faisable, hein..

R. - s'il y a un impératif voilà c'est ...

D. - et le fait qu'il n'y ait pas de durée déterminée... comment vous réagissez par rapport à ça ?

S. - je vais dire que pour moi il y a quand même un terme puisque une fois qu'elle est majeure, elle rentre dans un processus...donc papier ou pas papier de toute façon dans un an, elle est majeure donc le terme se fera hein... Donc on n'est pas engagés à vie, sinon affectivement hein !

R. - oui...mais je pense que c'est beaucoup plus inquiétant pour elle que pour nous parce que nous notre vie n'en dépend pas après... par contre elle, elle nous interpelle beaucoup beaucoup sur l'après, sur le... voilà... je pense que c'est sa préoccupation, ses papiers, l'après, où elle va être. Elle veut rester là tout le temps, définitivement, habiter C. toute sa vie...

D - ah oui C. ?! rires

R. - et même, elle ce qu'elle rêverait ce serait de rester toujours dans la même famille, dans l'une ou l'autre...

S. - oui et non F. puisqu'elle a dit qu'elle en avait marre de changer et qu'elle était pas contre être au foyer.

R. - oui mais le lendemain elle dit l'inverse à... à M., à M. elle a dit qu'elle ne voulait pas aller au foyer

S. - à M ? Quelle M. ?

R. - M. L. quand on était ensemble

S. - oui c'est une adolescente, elle est capable de changer d'avis aussi...

D. - oui, ça se vit au jour le jour...

entrée de A., s'assoit avec nous à la table :

R. à A. : - Tu connais le projet A ? pour cet après-midi

S. à moi :

- Tu continues comme ça ou quel est ton projet ? On continue à 4 ou pas ?

D. - je pense que c'est plus simple sans A.

S à moi-même - Faut que tu lui dises

D à A. - Alors, A, je pose des questions à R. et S. pour savoir comment ils se sont décidés à accueillir une jeune fille chez eux, toi (rises) ! c'est un travail pour mes études, mais là il faut juste qu'on soit tous les 3 et après si un jour tu es d'accord, peut-être que je ferai une rencontre juste avec toi pour savoir comment cela se passe dans la famille d'accueil etc.. Donc tu nous laisses un petit peu et après on partira ensemble à R.

A. - oui

S. - à R. !

D. à A - à tout à l'heure !

D. - le fait que ce soit une jeune fille, c'est parce que c'était la demande du [responsable du centre T.] ?

S. - oui tout à fait

D. - cela aurait pu être un jeune garçon ? Ou c'est particulièrement parce que c'était une jeune fille que cela vous a décidé ?

R. - Disons, que moi cela m'a semblé encore plus nécessaire, peut-être pour moi c'est plus facile aussi... je sais pas...oui... la cohabitation... j'en sais rien. Bon, c'était plutôt parce qu'il y avait plus urgence !

S. - et nécessité parce que c'était une fille. Pour moi, comme c'est une fille, bon ben, R., elle la gère forcément. moi je garde mes distances surtout que c'est une musulmane et je comprends bien qu'il ne faut pas trop empiéter. Si c'était un garçon, faute de le connaître, j'aurais eu un petit peu plus... pas de souci mais de questions. Surtout éducatives, comment le...le ..le l'intégrer dans notre vie, ici en France.

D. - et justement pour A., comment cela se passe le quotidien avec elle ? Mais aussi votre posture un peu plus éducative auprès d'elle.

R. - pour simplifier, moi j'ai envie de dire très bien, voilà hein. C'est évident que...on on a des échos de d'autres familles...je trouve que nous on a beaucoup de chance et cela se passe vraiment vraiment bien. Et on arrive la 5^e famille, donc on a déjà eu des échos et elle a cheminé. Elle a vraiment évolué et je vois même par rapport à son comportement les premières fois où on a eu des contacts, maintenant c'est plus du tout le même ! Je pense que cela a grandi en confiance et en vérité. Heu, voilà. Je pense, c'est mon regard et cela n'engage que moi, je pense que dans les premières familles, qui sont des jeunes couples, ils ont été très émus par son histoire et ils l'ont, à mon sens, beaucoup gâtée et puis tant mieux, hein !

S. - c'était Noël aussi, tout ça

R. - elle a eu beaucoup beaucoup de cadeaux, beaucoup de vêtements et beaucoup de tout ça. heu elle, très spontanément, parce que cela doit être dans sa culture, elle dit ce qu'elle veut, moi je veux ça, moi je veux ça, elle le voit, elle le veut, on lui donne, voilà ... et c'est arrivé à un point un peu critique, et où là, nous et un autre couple on dit : oulà attention ! Et c'est un jeune couple qui dit, on n'est pas sa mère, on n'est pas... oui mais moi je réponds elle n'a pas de mère. Moi je dis je veux bien être la grand-mère. Et avec énormément de tendresse, je pense que c'est important de l'aider à comprendre des choses, voilà ; Par exemple, elle a fait un peu une journée d'obsession, où elle ne veut plus changer de famille, c'est trop fatiguant pour elle et à une autre famille elle dit : mais moi j'ai des gros problèmes, il faut que je restes dans la même famille. Et l'autre famille de lui dire : mais nous aussi on a des gros problèmes : l'un d'eux est au chômage par exemple. Et de lui expliquer que tu sais que quand tu es chez nous, c'est tel enfant qui donne sa chambre, il est très content de le faire mais on peut peut-être pas lui demander toute l'année de donner sa chambre ! Et de lui faire comprendre que quand même c'est extraordinaire par rapport à avant ! Et puis...heu voilà il y a même eu des petits soucis où tout ce qui est à toi est à moi...donc heu quelque part, tu te sers de tout. Y a eu des copines, bon bah la salle de bain tous les produits de beauté c'était les siens quoi !

S. - et du coup ça a fait ..

R. - ça a fait de la tension !

S. - ça s'est mal passé dans cette famille là!bon c' est la seule... elle en a reparlé avec d'autres familles : je ne comprends pas, qu'est ce qu'il y a... et la famille lui a expliqué : tu sais quand tu es chez quelqu'un, ce qui ne t'est pas destiné, tu ne dois pas l'utiliser ! Donc nous on entend tout ça, hein, bon elle arrive, le premier jour, le parfum de L., pshit pshit, elle se le met, pshit, pshit (*rires de ma part*) le matin elle.. alors ça sent ! Je lui dis : oh tu sens bon A., -oui,- tu as du parfum ? -oui, c'est X. qui m'a donné du parfum... je dis, mais là c'est pas le parfum..., c'est le parfum de S. que tu as mis. -...oui. Je lui dis, tu sais il faut se dire les vraies choses, bon alors voilà, c'est des touts petits exemples... mais depuis qu'elle est là, elle n'a jamais dit je veux ça, je veux ça. Alors qu'avant elle le faisait beaucoup. Elle voyait mon bonnet, j'avais des petits strass sur mon bonnet, elle me dit : je veux ton bonnet, je veux ton bonnet. Je lui dis – non A., c'est mon bonnet, tu en as un, je vais te coudre des petits strass sur ton bonnet mais c'est mon bonnet hein ! Et voilà... tu vois de même chez la famille

précédente, cela ne lui plaît pas ce qu'il y avait à table, elle se levait de table, elle allait dans sa chambre et puis c'était fini. Nous elle nous a jamais fait ça !

D. - oui elle chemine

S. - elle chemine, elle voit qu'il y a un côté un peu plus ...éducatif. On est plus âgés aussi

R. - oui il y a peut-être un peu ...de respect, voilà...

S. - Tu vois les premiers jours, F. j'aime bien le chewing-gums, il faut m'acheter du chewing-gums. Je lui ai dit , nous on n'a jamais acheté de chewing-gums à nos enfants. Bon bah écoutez c'est comme ça...

R. - mais elle a été demandé à un autre !

S. - elle a été demandé à un autre et elle est revenue avec son paquet de chewing-gums (*rires*). Elle comprend que chez nous on ne demande pas. A mon avis c'est un peu... c'est un peu..

R. - elle fait ça mais elle fait ça gentiment et...

S. - mais ça évolue sûrement. Mais on voit bien aussi. Et c'est une des questions que j'échangeais ce matin, à 5 familles, on n'a pas les mêmes repères, les mêmes exigences,

D. - les même références...

S. - et voilà, y a des familles qui ont une très grande empathie pour elle et quand les grands-parents arrivent, qui ne savent pas quoi lui faire comme cadeau...elle le sait bien, elle !

R. - et une fois, une fois, le couple où ça c'est pas très bien passé, bon elle va [*dans un magasin*] et le monsieur lui dit : - mais qu'est ce que tu veux faire là ? - je veux m'acheter des bottes. - et... [parce qu'elle n'a pas un sous, hein!] et comment tu vas t'acheter des bottes ? - hé bien tu vas m'acheter des bottes, parce que toi tu ne m'as jamais fait de cadeaux, alors elle a énuméré tous ceux qui avaient fait un cadeau, mais toi tu ne m'as jamais fait de cadeau ..

D. - ah bon ? (rires) Je la vois pas du tout comme ça...

S. - oui oui mais c'est une mentalité africaine qui est très... qui est normale !

R. - nous on a déjà côtoyé cette mentalité donc..

D. - donc vous n'êtes pas trop surpris, c'est ça ?

S. - mais mais mais bon je crois qu'il faut tenir tête.

D. - donc vous avez une posture éducative...

R.- ah oui, ah oui, moi je trouve

S. - et puis bon bah c'est un peu..., on n'est pas ses parents mais pour autant elle n'en a pas d'autre ! Et puis bon ben c'est le [centre T.] ou l'association qui nous la confie, donc nous a l'impression d'être un peu les sous-traitants mais faut bien se dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas d'accompagnement précis pour elle. Donc ce n'est pas possible ...donc faut faire comme si quoi..., comme si on était les référents.

D. - du coup tout à l'heure vous disiez que vous l'aidiez pour ses papiers, c'est ça ? Donc il y a des choses dans lesquelles vous êtes engagées, dans les démarches administratives...

S. - ah oui, énormément, c'est....bah l'école, l'école c'est nous qui lui avons trouvée pour l'année prochaine, c'est un des amis qui est lié avec la direction, qui en a parlé, ils lui ont fait une journée exprès pour elle de découverte..

D. - génial !

S. - ah oui, ah oui...

R. - et puis c'est super !

S. - C'est vachement le souci d'avoir un réseau, tu vois heu

R. - des gens qui connaissent bien C. !

S. - y'en a une qui est médecin bon bah quand elle a eu des soucis de peau...des soucis de ceci.. bon ben on s'arrange, la pharmacie pareil, le dentiste pareil...

D. - Comment cela joue sur votre organisation familiale d'accueillir quelqu'un ici ? Est ce qu'il y a des modifications dans votre quotidien ?

S. - Non, moi je vais dire...simplement, comme on a la chance de choisir le mois, on a choisi un mois, où nous retraités, on n'est pas sollicité familialement mais le mois précédent ou le mois prochain, c'est pas possible, on réunit tous nos enfants pour un anniversaire, bon bah on peut pas l'emmener aussi facilement comme ça ! Donc dans notre organisation, on s'est heu ...pas consacrés mais on a décidé de faire attention à elle ce mois-ci. Bon bah du coup les soirées, si on avait une possibilité de sortir, bon ben on s'arrange pour rester à la maison...si on va au cinéma, bah ce sera un autre moment, si on a une réunion, bon bah y'en a qu'un qui y va, et puis l'organisation pour moi, c'est assez facile, on a beaucoup de chambres, c'est pas dur, on a deux salles de bain, c'est pas dur..

D. - en effet, mais c'est comme tu dis, que par exemple vous allez décaler des sorties, que vous feriez plus tard,

R. - comme on ferait avec n'importe qui quand on reçoit quelqu'un.

S. - mais en plus on doit intégrer... on fait partie d'une communauté chrétienne, dimanche dernier là on était 100 avec des enfants et tout et puis donc on l'a emmenée,mais en la prévenant. Bah elle participait parce qu'il y a des services, elle était aux enfants, voilà l'animation des enfants et tout. Et puis même les côtés festifs et les prières, ça ne la gêne pas

R. - elle a bien participé, elle était à l'aise

D. - avec les enfants cela ne m'étonne pas

R. - mais même avec les adultes elle était à l'aise ! Elle n'est pas timide ! Elle sait être elle-même, voilà, elle a envie de se reposer, elle va s'avachir dans un fauteuil, elle n'est pas préoccupée de « ça va plaire, ça va pas plaire ». On la sent à l'aise en société !

S. - on avait envie d'aller écouter de la musique mercredi, on l'a emmenée. C'est la première fois qu'elle allait à l'opéra sûrement .

D. -c'est super ! Génial !

R. - on lui a pas demandé « est ce que tu veux y aller ? », tu viens avec nous, on t'emmène !

S. - à vélo ! « -ah non c'est pas possible, j'ai le rhume, j'ai le rhume ! » il faisait chaud, il faisait chaud, c'était en pleine journée, en plein soleil, oui c'était dans l'après-midi, il faisait chaud comme tout

R. - on lui a dit « si si tu vas voir » et elle n'a pas regretté, elle n'a pas trouvé ça difficile ni rien, c'est comme pour les repas, tant qu'on n'a pas goûté...hein, je crois qu'elle était contente. « ah ça me fait mal aux cuisses ! »

S. - « ah ça me fait mal aux cuisses ! »

R. -on lui dit oui mais si tu en fais tous les jours, tu n'auras plus mal !

D. - oui ça c'est sûr ! (rires échangés) - Vous faites beaucoup de choses comme cela ensemble ?

S. - moi j'aimerais, j'aimerais bien ...je rêverais de l'emmener à son collègue en vélo, cela irait trois fois plus vite ! Elle va à pieds à un arrêt de bus, à chaque fois elle attend un quart d'heure...

R. - mais globalement, j'ai envie de dire, on vit notre vie normalement, voilà...et puis c'est vrai, maintenant on vit à deux mais enfin on a quand même longtemps vécu avec beaucoup de monde, on sait ce que c'est ! c'est pas du tout un problème.

S. - On a eu des ados, non pas plus difficiles, mais remuants !

R. - oui oui on sait , on est devenu relativement souple et puis bah...c'est pas un problème, c'est pas un problème, on est prêt à reposer le mois de juin.... Même si c'est un petit effort, comme quand on a quelqu'un chez soi !

D. - il y a des choses qui vous préoccupent dans l'accueil, dans sa situation, est ce qu'il y a des choses qui vous inquiètent ?

S. - Fondamentalement, je me pose des questions sur les racines de cette situation, sur la pérennité aussi, parce que à la base de tout ça, cette jeune A., son destin ce n'était pas d'aboutir en France ou du moins dans ses conditions là ! Et ni de chercher à faire sa vie ici ! Et à la racine de ça, on voit que sa vie en [Afrrique], elle a été trop difficile, c'est cette question autour du mariage, du statut de la femme, de l'excision, du développement dans son pays, c'est grave ! Et moi si cela me donne une envie c'est de pousser, de participer à ce que la formation, l'éducation progressent dans ces pays là, celles des femmes ! c'est ça la racine du mal et je trouve que c'est pas de généraliser ou de faciliter cet accueil ici qui est une solution à long-terme !

D. - oui oui

S. - et qu'il faille le faire aujourd'hui, oui, qu'il y ait des gens qui le mettent en question, en disant c'est pas normal ou naturel..je le comprends et voilà je navigue entre ces deux écueils.

R. - et moi de façon beaucoup plus à court terme, ma première préoccupation, c'est l'alphabétisation et bon ça va pas être facile et je sens que pour elle c'est, elle est volontaire mais.. mais une fois qu'elle a travaillé une demi heure elle n'en peut plus et notre jeune amie instit elle voit bien qu'elle va avoir du mal à passer des seuils. Et pour elle, elle est tellement

dégourdie et tout ça, elle a bien compris qu'il faut lire et écrire mais maintenant qu'elle sait lire le, la les, elle sait tout ça suffit.

D. - elle n'a pas assez d'énergie pour ça en fait ?

R.- elle ne le fera jamais toute seule,

S. - oui ça c'est étonnant, alors que elle est prête, elle est prête, demain matin à retourner au restaurant où elle a fait un petit stage, où elle a été très appréciée, où on est prêt à la reprendre, où elle gagnerait sa vie, où elle serait autonome et puis avec ça, comme en Afrique, elle partirait dans la vie ! Mais malheureusement ici en France, elle ne sera pas...elle ne sera pas..

R. - et ma 2^e préoccupation, c'est que..., bon ça fait maintenant 8-10 mois qu'elle est là, elle est à 1000 lieues de la réalité, elle est à 1000 lieues de la réalité, alors y a le temps que

D. - de quelle réalité ?

R. - La réalité de sa vie en France, elle est a 1000 lieues...

D. - c'est quoi ? Elle rêve trop ?

R. - ah bah oui oui, là, à part qu'elle a sa préoccupation de papiers, tout est simple, tout est simple et puis bah elle, elle va aller travailler, elle va se marier avec un Français, elle va élever ses enfants...

S. - tu crois qu'elle dit ça ?

R. - Ah bah moi elle me l'a dit 10 fois déjà !

S. - qu'elle allait se marier avec un Français ?

R. - ah mais oui, bah bien sûr, il n'est pas question qu'elle se marie à un Noir, ah oui, oui, oui oui et puis pour elle c'est plié quoi ! Et comme elle est volontaire etc...bon alors très bien, moi

je la laisse dire. Bon nous on a la chance de connaître une femme [*africaine*] qui est en France depuis longtemps, pour nous c'est important qu'elle la fréquente. Pourtant cette [*Africaine*] elle est arrivée par le foot, son mari etc...donc dans des conditions favorables

S. - idéales, oui idéales

R. - idéales. Mais avec un travail, enfin bon .

S. - mais aujourd'hui sa vie est quand même difficile. Son..son mari l'a laissée tomber pour une autre, elle a dû élever seule ses enfants...

R. - mais elle est plus près de la réalité que...ce qu'elle imagine dans nos familles privilégiées.

D. - oui...ça ça t'inquiète

R. - oui ça me chiffonne

S. - bah oui on l'élève dans un...

R. - et alors pour moi, le passage par le foyer, ça va, voilà...ça va... bon elle, ce que je pressens, c'est que la dimension foyer

S. - je peux le faire chauffer un peu .. (*parle du café et se lève pour le faire chauffer*)

R. - la dimension foyer c'est qu'il y a un truc, le seul truc qui va être bien, c'est qu'elle va être avec des copines. Et puis elle va avoir un peu d'argent. "Parce que aujourd'hui elle n'a pas un sou. Et on a opté tous pour ne pas lui donner d'argent et de lui demander...enfin d'être attentif à ses besoins.on ne va pas lui demander qu'est ce que tu veux ? Mais de faire attention : est ce que t'as bien ça, est ce que t'as bien ça...

D. - par exemple, ses perruques ? Comment elle va les acheter ?

R. - Je pense qu'elle l'a demandé à sa famille ...ou alors une fois où elle était au marché, c'est l'affaire des nattes qui a... Depuis qu'elle est arrivée, le premier jour où elle était dans nos familles, il fallait absolument qu'on lui fasse des nattes, il fallait, il fallait ...bon c'est vrai qu'on l'avait rasée...pour le sanitaire...c'est vrai qu'elle n'était pas à l'aise avec sa tête rasée, et puis bon toutes sont très coquettes et puis tout ça ! l'aspect qu'on a est très important, ça on le sait et puis cela nous gêne pas mais très très exigeante là dessus ! Et quand est ce qu'on va aller lui acheter ses mèches et quand c'est ...qui est ce qui peut lui faire les mèches et c'est c'est...et alors ça va être mon anniversaire, ça va être mon anniversaire, il faut me faire les mèches pour mon anniversaire et puis bon

D. - c'est fou parce que ça m'étonne vraiment, moi je ne la connais pas sous cet angle

R. - oui oui oui, voilà ! Et puis en même temps très gentille et tendre. Et puis moi je, je cultive ce... dans les papiers, il y a « garder la tête froide mais le cœur aimant »...et moi je me dis, plus que quelqu'un d'autre, elle a besoin de quelqu'un d'aimant à côté d'elle ... puis je lui dis, comment tous on est attaché à elle et puis je pense qu'elle le rend bien ! Mais heu voilà c'est ...y a un tel contraste ! Un tel contraste entre ce qui s'est passé et... et très souvent reviennent ces images...

D. - c'est une question que je me posais aussi, car on entend cela de la part des familles d'accueil de garçons hein, que quand une fois qu'ils sont à une étape qu'ils sont un peu comme dans un cocon que voilà ..ils décompensent et il y a beaucoup de choses qui reviennent, des choses difficiles du voyage et le moral qui...

R. - elle a très peur, cela lui fait très peur. Quand j'y repenses, j'ai trop peur, mais elle parle beaucoup, elle parle beaucoup...on n'a jamais posé de question mais elle-même

D. - elle parle d'elle-même ?

R. - ah oui, oui, oui et puis volontiers et puis on parle aussi de choses très sympas, de sa vie chez elle, qu'est ce qu'elle cultivait dans son village éloigné etc...sans eau ni électricité...

S. - je voudrais dire deux choses sur ce qu'on vient d'évoquer ici et qui m'ont été mises en lumière par l'échange de ce matin. La première à propos de ce que tu viens de dire, j'étais dans un petit groupe, il y avait J., une A. de L., qui accueille pour la 3^e fois et on sent que...quelqu'un d'extrêmement attentif et elle nous disait que un peu par déontologie, jamais elle n'a posé une question à ces jeunes sur leur histoire, jamais...et que du coup, elle parlait des trois jeunes, elle ne sait absolument rien de ce qu'ils ont vécu ou traversé et j'ai eu l'impression d'ailleurs que c'était écrit sur le papier qu'on a reçu, qu'on ne pose pas de questions. Donc je me dis que pour nous c'est peut-être un point d'attention parce que je sais que pour nous y a un intérêt, je ne vais pas dire une curiosité, naturel à savoir qui elle est, d'où elle vient etc. donc je me dis ça c'est une première chose, un point d'attention. Une seconde chose c'est, on a parlé du foyer, et c'est évident pour moi que c'est un passage nécessaire et obligé et puis qu'elle va devoir y arriver, d'une part y faire face, et puis d'autre part l'assumer...Alors là c'est B.D. qui me disait deux choses, il parlait de L. ou de D. ou des deux, elles reviennent chez eux le week-end

R. - ça fait une transition

S. - elles apprécient beaucoup. Et lui trouve que c'est un risque aussi, oui, car elles sont coupées de... de leur...heu...

D. - famille d'accueil ?

S. - non elles sont coupées du foyer justement, car pendant la semaine, bon ben chacun vit de son côté et cela serait, le week-end qu'il y a des choses d'organisées...une vie sociale entre jeunes ! Et que du coup elles sont pas connectées !

R. - elles s'intègrent pas avec les autres !

S. - ça c'est une première chose. Et une 2^e chose, c'est on parle des foyers en disant cela sera leur lieu d'intégration, il dit bien quand même que les foyers en question, ce n'est pas des foyers de jeunes immigrés, c'est des foyers de Français et c'est des foyers de cas sociaux...et il dit : c'est pas du tout, c'est pas du tout la vie rêvée..et c'est même assez souvent les engueulades, les cris, la violence...pffff voilà c'est pas du tout...

D. - c'est moins le cocon qu'ici, ça c'est sûr

R. - d'abord c'est pas un cocon, c'est ni leurs besoins, ni éducatif...voilà j'ai pris conscience de ces deux choses là

D. - et puis parfois, certains par exemple, bah un jeune de 16 ans qui a été mis en foyer de semi-autonomie, donc heu, c'est comme heu...

S. - c'est comme un adulte, comme un adulte...

D. - voilà faut qu'il aille faire ses courses, faire ses repas etc. et ça aussi c'est une transition à passer.

R. - D. c'est comme ça aussi, c'est elle qui fait ses courses et ses repas...elle a 35 € par semaine et elle fait ses repas.

S. - c'est pas cher 35 ?

R. - par semaine !

S. - tu peux pas vivre avec 35 € par semaine

D. - si si

R. - si quand t'es logé...

S. - quand t'es logé alors

R. - c'est juste pour sa nourriture

S. - 35 €.... tu continues peut-être à aller à *[une association qui fournit des aides alimentaires]*

D. - non non c'est possible, moi je ne dépense pas plus de 100 € par mois pour manger, ça dépend ce qu'on mange quoi ! (rires)

S. - oui mais faut pas acheter une paire de chaussures ! Je ne sais pas du tout tu vois comment elle s'habille

D - j'avais une question de ce type là, est ce que c'est quelque chose...

S. - nous, ça nous pose question, moi je sais pas

R. - ça nous pose question

S. - y a toujours des choses neuves et puis on lui en donne et puis elle les ...

R. - elle dégage ce qu'elle ne veut pas

S. - elle les dégage...

D. - elle les jette ?

R. - non, non, . Alors R., est ce que, y a un énorme paquet là, R. est ce qu'on peut pas jeter ça ? Non non non on ne jette pas. Je vais donner à X. pour Emmaüs ; Je lui dis t'es sûre que t'en as gardé assez ?

D. - vous lui avez posé la question ou pas ?

R. - bah moi à chaque fois je lui demandes, alors c'est toujours un tel qu'a donné, un tel qu'a donné ...Mais moi ça me pose question franchement, franchement. De même qu'il y en a beaucoup qui ont beaucoup de produits de beauté....

S. - enfin tu sais peut-être mieux que moi, est ce qu'ils ont des réseaux, je sais qu'elle va à W. dans les magasins spécialisés...

R. - oui mais elle n'a pas de sous ! Elle n'a pas de sous !

D. - oui, moi aussi c'est quelque-chose qui me pose question...car il y a certaines jeunes filles qui sont accueillies dans des colocs d'étudiants qui ne vont pas payer les habits etc, et qui sont tout le temps très très bien habillées, moi ça m'inquiète, car j'ai des pensées dans la tête mais comment est ce qu'elles arrivent à trouver de l'argent, où est ce qu'elles peuvent trouver de l'argent mais je n'ai jamais posé la question frontalement parce que je ne les connais pas assez bien....

R. - moi, maintenant je ne pose plus la question mais les premières fois elle avait toujours une réponse quoi... de même que le parfum, elle avait une réponse, voilà c'est...faut savoir.

S. - bah faut savoir.... Bah là à Noël, quand elle était dans la famille d'accueil, le grand-père a donné, mettons, 40€ pour les étrennes aussi, du coup elle a acheté...

R. - des habits.

S. - bon elle a fait un petit stage dans son restaurant, je suis sûr qu'elle a du avoir des étrennes aussi

R. - non, non, non, non, elle a eu des bonbons, des gâteaux, voilà

D. - pas d'argent..

R. - pas d'argent

D. - et elle a des contacts avec des gens en Guinée, vous savez ou pas, elle en parle parfois...

S. - bah c'est moi qui la tarabustes pour avoir des contacts pour qu'on puisse avec ses papiers retrouver des gens fiables tu vois, donc avec sa famille elle n'en avait pas...Donc grâce à ce qu'on est en train de faire elle est en train de recontacter son grand frère pour avoir quelqu'un,

qui est un ami qui ...de Conakry...bon elle a une amie à Conakry avec qui elle peut correspondre par Whatsap...

R. - La veille, elle n'avait aucune amie à Conakry, et puis finalement elle en a une, qu'elle a peut-être eu par une copine

D. - ça après, c'est ce qu'elle est capable de dire ou pas, je ne sais pas...d'ailleurs au départ on pensait qu'elle ne parlait pas du tout français, c'est ce que les gens du foyer disaient, enfin..peut-être qu'il y a des protections qu'elle se met aussi...

R. - oui, oui, oui et puis il faut accepter que tout ne soit pas forcément transparent voilà

S. - Mais heu la Guinée, la Guinée, pour elle c'est vraiment un motif d'inquiétude.

R. - pas retourner, surtout pas retourner...

S. - bah et son mari, enfin le vieux qui l'a payée pour l'acheter, bah il attend toujours la marchandise hein...

R. - mais si tu retournes, tu ne vas pas retourner dans ton village, tu vas aller vivre à

S. - mais il la retrouve !

R. - non c'est pas comme ça en Guinée, c'est pas comme ça en Guinée...

S. - et puis il la frappe ! Et puis sa mère qui était veuve avec ses 10 enfants et quand tu es veuve dans un pays africain musulman, pour une femme, tu n'as plus aucune existence sociale, ni revenu et tout hein, donc c'est heu un petit frère de son mari qui l'a prise comme 4^e femme, donc du coup elle est réintégrée dans un clan mais...

R. - faut caser heu...

S. - ce mari, il exigeait que A. soit mariée, soit vendue quoi à un vieux et A. nous a dit qu'elle ne veut pas du tout, sans doute que sa maman non plus mais si sa maman refuse, elle va être éjectée, donc elle n'a pas le choix la maman.

Parce que c'est elle qui travaille avec sa maman. Sa maman, c'est elle qui fait vivre la famille, avec les poulets, un peu de lait, voilà...c'est le petit frère et la maman qui bossent. Bon et les grands... ils ne travaillent pas, c'est ce qu'elle nous a dit, le grand frère il boit de l'alcool et puis les filles elles ont des enfants. C'est un peu... bon on ne sait pas tout

R. - et puis ce n'est pas grave !

S. - mais c'était sympa, on est allé sur Google Earth et on a vu l'endroit où elle allait, où elle lavait son linge, elle a reconnu, bah oui elle a reconnu le pont heu

D. - comment elle a réagi à cela ? c'était bizarre pour elle ?

R. - ha bah elle était contente ! Mais c'était pas la première fois, elle avait déjà regardé avec d'autres familles.

S. - je sais pas s'il y avait des photos comme ça...

R. - ah bah oui, là c'est K., là c'est K. et c'est là, c'est là que je lave le linge !

S. - le milo, le milo. Et puis ce qui est important pour elle, c'est le marché parce que le marché c'est la vie économique et sociale, c'est là où elle amène ses mangues et ses poulets et puis elle revient avec... Et malheureusement il y avait l'entrée du marché, elle voulait que je rentres dedans mais bon il n'y avait pas de photos. (*rires*) c'est quand même assez étonnant de voir comme ça, à distance qu'on peut rentrer, dans son histoire

R.- oui c'est fantastique !

D. - comment vos enfants voient cet engagement là ? Est ce qu'il y a eu des retours de leur part ?

S. - je vais vous dire, les enfants, on leur en parle très épisodiquement, je ne suis pas sûr qu'ils aient bien compris d'ailleurs... Si on leur en parle mais on ne leur en a pas fait tout un plat, on n'en a pas parlé avant. Et puis je sais pas qui me disait ...on était à 3 avec A. - ah bon... et les enfants, ce dont je suis sûr qu'ils disent, les parents cela vous va très bien et continuez ! Vous êtes faits pour ça !

R. - pour eux c'est naturel quoi, c'est dans le prolongement de... et puis bon des personnes comme AC, notre fille, elle était encore célibataire, elle a accueilli une inconnue, une Africaine et puis au bout d'un an elle a du lui dire, maintenant ça ne peut plus aller, il faut que tu t'en ailles parce qu'elle ne travaillait pas, elle la nourrissait, elle l'habillait, elle lui donnait son lit et l'Africaine elle trouvait ça très normal ! Mais elle ne nous en jamais parlé... pour elle c'était normal qu'elle vive ça, c'était son choix, voilà d'accord donc...

D. - vous n'avez pas eu de retours particuliers ? Je pense à ça car il y a d'autres familles qui disent, des couples plus âgés, qui ont des grands enfants, qui veulent avoir l'aval de leurs enfants mais pas de votre côté

S. - cela ne me serait pas venu à l'idée, d'une part parce que j'aurai considéré que c'était acquis

R. - y a rien à mettre en avant, enfin, c'est voilà, c'est...

S. - et moi depuis toujours dans cette maison, je me dis bon on a 5 chambres, il faut rendre service

D. - tout à l'heure on parlait de l'association pour laquelle tu es bénévole, pour Madagascar, est ce qu'il y a d'autres engagements que vous avez de ce type là? Donc il y a la paroisse

R. - toi L., il y a la paroisse, et puis on est très engagés dans la communauté CN, là on est bien impliqués, dans l'accompagnement de jeunes couples, cette communauté, ils sont très attentifs à l'unité dans la famille, la personne, la famille, le couple et les régions :

S. - donc on est engagés dans un mouvement de couples, qui n'est pas particulièrement chrétien mais bon comme il passe par les réseaux et... le but c'est prendre soin de notre couple, cela peut paraître un petit peu égoïste mais c'est quand même très altruiste aussi parce que ça...

R. - c'est génial !

S. - on rencontre des tous jeunes couples et des jeunes couples qui demandent..

R. - qui sont vrais, qui sont simples...

S. - qui n'aspirent qu'à un peu de dialogues...bon on n'est pas du tout des spécialistes et on fait ça aussi parce que ça nous permet de faire la même chose, spontanément, on va pas se dire tous les deux, on va passer la soirée à parler de l'argent dans le couple...

R. - la façon dont on communique

S. - mais par contre quand on est dans un cadre comme celui-là, bon bah heu il y a une méthode qu'on suit tous, et on échange dessus et c'est une richesse et on découvre, on découvre encore des années après en vérité quoi, en profondeur...

R. - on débat pas, on s'écoute...

S. - voilà...

D - est ce que vous avez d'autre chose à ...

S. - répète un peu ton objectif, si on colle ou pas...

D. - je voudrais travailler avant tout sur la situation des jeunes filles MIE à Lille pour voir quelles sont les spécificités de leur parcours et de leur arrivée ici... et voyant qu'il y a aussi ce réseau de familles d'accueil ici, et qui s'est d'abord mis en place pour accueillir les jeunes filles, ça m'intéresse d'aller interroger un peu les familles d'accueil

pourquoi elles s'engagent à cela et comment cela se passe, pour avoir le côté plus heu...des accueillants, sur ce qu'ils font et ce à quoi ils se sont engagés

S. - donc et, par rapport à ça, nous c'est clair que dans notre réseau et les autres familles de C. qui étaient là ce matin, on est tous un peu par la même filière et on a tous peut-être tous le même profil...donc ce serait important que tu en vois d'autres

D. - oui mon idée c'est de voir une dizaine de familles

S. - et en particulier sur C., il y en a qui accueillent à l'année ...

D. - oui tout à fait, pour les garçons et pour les filles

S. - donc ça ça peut être une autre condition intéressante

D. - comme aussi, pour vous c'est le premier mois et j'aimerais bien voir des familles qui accueillent depuis plus longtemps.

S. - donc nous on n'a aucun, on n'a aucun élément de comparaison pour l'instant du coup , on est très jeunes sur cette expérience là.

D. - A propos de jeunesse quel âge avez vous ?

R. - alors 70 et 69

D. - très bien, merci . Autre chose ?

S. et R. - non non. Merci

4. Présentation des personnes rencontrées

	nb de p.	Sexe	Age	Situation familiale	Professions et Catégories Socio-Professionnelles	Auprès des MNA depuis	Type d'action	Autres engagements actuels
F1	2	F M	69 70	Mariés 4 enfants	Professions intermédiaires et Cadres et professions intellectuelles supérieure	2015	Famille d'accueil	Implication dans leur lieu de culte et dans des actions de parrainage et de soutien de personnes étrangères
F2	1	F	55	Mariés 5 enfants	Cadres et professions intellectuelles supérieure	2015	Famille d'accueil	Implication dans leur lieu de culte et dans des actions de parrainage et de soutien de personnes étrangères Couple impliqué dans la vie politique municipale
F3	2	F M	55 60	Mariés 3 enfants	Professions intermédiaires	2015	Famille d'accueil	-
F4	2	F M	43 40	Mariés 1 enfant	Professions intermédiaires	2015	Famille d'accueil	Engagés dans des mouvements sociaux et des actions solidaires diverses ponctuelles – nombreux voyages à l'étranger

	nb de p.	Sexe	Age	Situation familiale	Professions et Catégories Socio-Professionnelles	Auprès des MNA depuis	Type d'action	Autres engagements actuels
F5	1	F	56	Mariée 5 enfants	Professions intermédiaires et Cadres et professions intellectuelles supérieure	2014	Famille d'accueil	Implication dans leur lieu de culte et dans des actions de parrainage et de soutien de personnes étrangères et de familles en difficultés Activité bénévole dans un lieu de soin
B1	1	M	57	Marié 3 enfants	Cadres et professions intellectuelles supérieure	2013	Hébergement provisoire réseau d'accueil et de scolarisation	Animation et implication dans le lieu de culte – actions sociales ponctuelles à destination de l'assemblée du lieu de culte
B2	1	M	62	Marié	Cadres et professions intellectuelles supérieure	-	-	Animation et implication dans le lieu de culte, appui et soutien à des initiatives de paroisses d'accueil de personnes étrangères
B3	1	F	35	En couple 1 enfant	Professions intermédiaires	2015	Aide dans les démarches socio-administratives, scolarisation, soutien scolaire	-

	nb de p.	Sexe	Age	Situation familiale	Professions et Catégories Socio-Professionnelles	Auprès des MNA depuis	Type d'action	Autres engagements actuels
B4	1	M	70	Marié 5 enfants	Cadres et professions intellectuelles supérieure	2007	Hébergement et orientation, accompagnement démarches socio-administratives	Accompagnement socio-administratif de personnes étrangères adultes
B5	2	F	37	Mariée 1 enfant	Cadres et professions intellectuelles supérieure	2015	réseau d'accueil et de scolarisation	Animation et implication dans le lieu de culte
		F	25	-		2016		-
B6	2	F M	55	En couple divorcés 2 enfants chacun	Professions intermédiaires	2015	Hébergement réseau de parrainage, soutien scolaire et distribution de fournitures scolaires	Association environnementale dans un pays étranger

	nb de p.	Sexe	Age	Situation familiale	Professions et Catégories Socio-Professionnelles	Auprès des MNA depuis	Type d'action	Autres engagements actuels
P1	1	F	59	Remariée suite à veuvage 3 enfants	Professions intermédiaires	2015	Soutien administratif et mise à l'abri des jeunes en dehors du cadre de travail	Animation et implication dans le lieu de culte
P2	1	M	30	En couple	Professions intermédiaires	2014	Accompagnement socio-éducatif en accord avec la hiérarchie	-
P3	1	M	30	-	Professions intermédiaires	2015	Accompagnement socio-éducatif	-
P4	1	F	35	En couple	Cadres et professions intellectuelles supérieure	2009	Défense juridique	-

	nb de p.	Sexe	Age	Situation familiale	Professions et Catégories Socio-Professionnelles	Auprès des MNA depuis	Type d'action	Autres engagements actuels
P5	2	M M	-	-	Professions intermédiaires	2013-14	Accompagnement socio-éducatif et mise à l'abri en accord avec la hiérarchie	-
P6	1	F	30	En couple	Professions intermédiaires	2015	Accompagnement socio-éducatif	-
P7	1	F	38	Divorcée 2 enfants	Professions intermédiaires	2016	Accompagnement socio-éducatif	-

ETABLISSEMENT :		
CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) Chaire de travail social		
NOM : ROUCOU	PRENOM : DOMITILLE	Année du JURY : 2017
FORMATION : Master Recherche en travail social		
TITRE : Le bénévolat, une forme d'implication politique <i>Les activités bénévoles auprès de Mineurs Non-Accompagnés à Lille</i>		
<p>RESUME :</p> <p>En 2015, les arrivées de personnes migrantes en Europe se sont fortement accrues, les chiffres de demande d'asile recensés par le Parlement européen augmentant de plus de 100 % entre 2014 et 2015. Désignées communément sous le terme de « crise migratoire », ces arrivées croissantes engendrent de nombreux débats et amènent les dirigeants européens à ajuster les politiques d'accueil, d'entrées et de séjour. Parmi ces personnes arrivantes, les Mineurs Non Accompagnés constituent une catégorie récente de personnes migrantes.</p> <p>En France, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, au nom de la protection de l'enfance, sont compétents pour les prendre en charge. A Lille, les associations et les personnes bénévoles jouent pourtant un rôle essentiel pour accueillir et soutenir ces jeunes migrants mineurs.</p> <p>Ce travail de recherche s'intéresse à comprendre les ressorts de l'engagement bénévole individuel et collectif, les pratiques développées et il étudie les modalités de participation à la vie de la cité et la dimension politique des activités bénévoles auprès des Mineurs Non Accompagnés à Lille.</p>		
MOTS CLES : <i>bénévolat, mineur non-accompagné, participation, mobilisation, engagement, action citoyenne</i>		
Nombre de pages (annexes comprises) : 176 pages		